

Service des Assemblées

MH DETERRE: 02.41.05.50.25

Conseil Municipal du lundi 25 avril 2016 COMPTE-RENDU

	DOSSIERS EN EXERGUE	DECISION
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	
	Rapporteur: Christophe BECHU	
1°)	Election d'un nouvel adjoint au Maire - Changement dans l'ordre du tableau protocolaire (<i>DEL-2016-154</i>)	ELECTION M. PABTRITZ Pour: 41 Blancs et nuls: 12
2°)	Désignation des élus dans différents organismes (DEL-2016-155)	ADOPTE A L'UNANIMITE
	Rapporteur : Isabelle LE MANIO	
	Végétalisation de la ville	POUR INFORMATION
	RAYONNEMENT ET COOPERATIONS	
	Rapporteur : Christophe BECHU	
3°)	Nouveau jumelage Angers - Torun (Pologne) - Approbation. (DEL-2016-156)	ADOPTE A L'UNANIMITE

AUTRES DOSSIERS	DECISION
POLITIQUE DE LA VILLE - CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	
Rapporteur : Michelle MOREAU	
4°) Contrat de ville - Appel à projets 2016 - 1ère programmation - Attribution de subventions d'un montant total de 109 299 € - Avenants (<i>DEL-2016-157</i>)	ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES N'ont pas pris part au vote: Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM.

5°) Contrat de Ville Unique - Avenant n°1 au Contrat de Ville Unique (<i>DEL-2016-158</i>)	ADOPTE A L'UNANIMITE
6°) Emplois Tremplins pour le territoire et Emplois de solidarité - Aide de la Ville d'Angers (<i>DEL-2016-159</i>)	ADOPTE A L'UNANIMITE
7°) Association Immeubles en Fêtes - Adhésion 2016 - Attribution d'une subvention de 1350 € (<i>DEL-2016-160</i>)	ADOPTE A L'UNANIMITE
8°) VIVAPOLIS l'Institut pour la Ville Durable - Adhésion de la Ville d'Angers pour un montant annuel de 2 000 € (<i>DEL-2016-161</i>)	ADOPTE A L'UNANIMITE
Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN	
9°) Association P'tits Mômes - 10ème anniversaire - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € (DEL -2016-162)	ADOPTE A L'UNANIMITE
Rapporteur : Karine ENGEL	
10°) Projets de quartiers 2016 - Libro Jardin - Attribution d'une subvention de 2795 € (<i>DEL-2016-163</i>)	ADOPTE A L'UNANIMITE
Rapporteur : Alima TAHIRI	
11°) Association Club les Boîtes à jeux - 10ème anniversaire - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 € (<i>DEL-2016-164</i>)	ADOPTE A L'UNANIMITE
Rapporteur : Faten SFAÏHI	
12°) Association Les anneaux de la mémoire - Attribution d'une subvention de 4 000 € (DEL -2016-165)	ADOPTE A L'UNANIMITE
POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE,	
FORMATION -	
Rapporteur : Ahmed EL BAHRI	
13°) Rythmes scolaires - Année scolaire 2015 / 2016 - Organisation des activités périscolaires - Conventions avec les Associations "Paï Paï" et "Céméa". (DEL-2016-166)	ADOPTE A L'UNANIMITE

14°) Participation aux frais de scolarité des Angevins - Ecole privée Saint Aubin de la Salle - Attribution de subvention de 9 000 €. (*DEL-2016-167*)

15°) Enseignement privé du 1er degré - Ecoles maternelles et élémentaires privées - Année scolaire 2016 / 2017 - Allocation de restauration scolaire - Contrat d'association - Répartition de crédits (*DEL-2016-168*)

Rapporteur: Caroline FEL

- 16°) Accueils de loisirs associatifs Versement de la participation sociale 2015 d'un montant total de 4 880,68 €. (*DEL-2016-169*)
- 17°) Partenaires associatifs Conventions d'objectifs et d'accompagnement financier avec l'Association Petite Enfance (APE) et la Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM) Avenants. (*DEL-2016-170*)
- 18°) Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) Convention de partenariat. (*DEL-2016-171*)
- 19°) Prestation de service accueils de loisirs Aide spécifique rythmes éducatifs Convention d'objectifs et de financement 2015 / 2017 avec la Caisse d'Allocation Familiales de Maine et Loire Avenant. (*DEL-2016-172*)
- 20°) Fonds d'accompagnement de la CAF Travaux de sécurisation accueil de loisirs du Hutreau Convention d'aide financière à l'investissement avec la CAF. (DEL-2016-173)
- 21°) Soutien à la fonction parentale Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) Attribution de subvention de 9 000 € (*DEL-2016-174*)
- 22°) Séjours et stages Eté 2016 Accueil périscolaire et accueils de loisirs Rentrée scolaire 2016 / 2017 Evolution et révision des tarifs. (*DEL-2016-175*)

ADOPTE A LA
MAJORITE
Contre: 12, M. Frédéric
BEATSE, Mme RoseMarie VERON, M. Gilles
MAHE, Mme Fatimata
AMY, M. Antony
TAILLEFAIT, Mme Silvia
CAMARA-TOMBINI, M.
Alain PAGANO, Mme
Chadia ARAB, M. Luc
BELOT, Mme Estelle
LEMOINE-MAULNY,
Mme Laure REVEAU, M.
Vincent DULONG.

ADOPTE A LA MAJORITE Contre: 1, M. Alain PAGANO.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTE A LA
MAJORITE
Contre: 12, M. Frédéric
BEATSE, Mme RoseMarie VERON, M. Gilles
MAHE, Mme Fatimata
AMY, M. Antony
TAILLEFAIT, Mme Silvia
CAMARA-TOMBINI, M.
Alain PAGANO, Mme
Chadia ARAB, M. Luc
BELOT, Mme Estelle
LEMOINE-MAULNY,
Mme Laure REVEAU, M.
Vincent DULONG.

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE -

Rapporteur: Alain FOUQUET

23°) Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) Anjou Théâtre - Convention de partenariat pour le Festival d'Anjou 2016 (*DEL-2016-176*)

ADOPTE A LA
MAJORITE
Contre: 11, M. Frédéric
BEATSE, Mme RoseMarie VERON, M. Gilles
MAHE, Mme Fatimata
AMY, M. Antony
TAILLEFAIT, Mme Silvia
CAMARA-TOMBINI,
Mme Chadia ARAB, M.
Luc BELOT, Mme Estelle
LEMOINE-MAULNY,
Mme Laure REVEAU, M.
Vincent DULONG.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

- 24°) Organismes culturels Conventions d'objectifs Avenants d'actualisation des subventions de fonctionnement et pérennisation des aides à l'emploi associatif pour l'année 2016 pour un montant total de 278 925 € (*DEL-2016-177*)
- 25°) Développement de l'offre culturelle Attribution de subvention sur projets d'un montant total de 18 000 € (*DEL-2016-178*)
- 26°) Musées d'Angers Nuit des Musées du samedi 21 mai 2016 Spectacle "La pierre du vivant" Contrat de cession de droits de représentation avec la compagnie Chacun cherche son pas (*DEL-2016-179*)
- 27°) Muséum des sciences naturelles Sciences Participatives Opération "Les 24 h de la biodiversité" Conventions de partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Anjou, les Petits Débrouillards et David Mercier, botaniste expert (*DEL-2016-180*)

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS -

Rapporteur: Roselyne BIENVENU

28°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 - Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations pour un montant total de 16 740 € - Attribution. (*DEL-2016-181*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES</u>

Rapporteur: Christophe BECHU

29°) Approbation du projet de fusion - Absorption de la Société Anonyme d'Economie Mixte de la Région d'Angers (SARA) par la Société d'Equipement du Département de Maine-et-Loire (SODEMEL) et ses modalités (*DEL-2016-182*)

30°) Approbation du projet de cession d'actions de la SEML fusionnée, issue de l'opération de fusion - Absorption de la SODEMEL par la SARA, à Angers Loire Métropole (*DEL-2016-183*)

ADOPTE A LA MAJORITE Contre: 1, M. Alain PAGANO.

Abstentions: 11, M.
Frédéric BEATSE, Mme
Rose-Marie VERON, M.
Gilles MAHE, Mme
Fatimata AMY, M.
Antony TAILLEFAIT,
Mme Silvia CAMARATOMBINI, Mme Chadia
ARAB, M. Luc BELOT,
Mme Estelle LEMOINEMAULNY, Mme Laure
REVEAU, M. Vincent
DULONG.

N'a pas pris part au vote: M. Christophe BECHU.

> ADOPTE A LA MAJORITE Contre: 1, M. Alain PAGANO.

Abstentions: 11, M.
Frédéric BEATSE, Mme
Rose-Marie VERON, M.
Gilles MAHE, Mme
Fatimata AMY, M.
Antony TAILLEFAIT,
Mme Silvia CAMARATOMBINI, Mme Chadia
ARAB, M. Luc BELOT,
Mme Estelle LEMOINEMAULNY, Mme Laure
REVEAU, M. Vincent
DULONG.

N'a pas pris part au vote: M. Christophe BECHU.

<u>ACTION SOCIALE - SANTE PUBLIQUE</u>	
Rapporteur : Françoise LE GOFF	
37°) Vie Associative - Avenants aux conventions pour l'exercice 2016 - Autorisation de signature (<i>DEL-2016-190</i>)	ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES N'ont pas pris part au vote: Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM.
38°) Association Habitat Jeunes David d'Angers - Animation d'un lieu d'écoute individuel - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € (<i>DEL-2016-191</i>)	ADOPTE A L'UNANIMITE
Rapporteur: Richard YVON	
39°) Fédération Française Sports pour Tous - Unité de Coordination Tabacologique - Attribution de subventions exceptionnelles d'un montant total de 2 760 € - Attribution (<i>DEL-2016-192</i>)	ADOPTE A L'UNANIMITE
40°) ASSYMCAL (Association des malades porteurs du SYndrome de McCune-ALbright) - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 € (DEL -2016-193)	ADOPTE A L'UNANIMITE
RAYONNEMENT ET COOPERATIONS -	
Rapporteur : Benoit PILET	
41°) Angers Fête l'Europe, édition 2016 - Présentation du programme et attribution de subventions d'un montant total de 6 042 €. (<i>DEL-2016-194</i>)	ADOPTE A L'UNANIMITE
42°) Soutien aux déplacements de groupes angevins à l'étranger - Participation à la Maiwoche à Osnabrück en mai 2016 - Attribution de subventions d'un montant total de 450 € (<i>DEL-2016-195</i>)	ADOPTE A L'UNANIMITE
43°) Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions d'un montant total de 8 200 € (<i>DEL-2016-196</i>)	ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
	Abstention: 1, M. Alain PAGANO.
POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE -	
Rapporteur : Florian SANTINHO	
44°) Edition Sacs Ados 2016 - Convention avec Vacances Ouvertes - Attribution de subvention d'un montant de 24 884 € (<i>DEL-2016-197</i>)	ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Abstention : 1, Mme Véronique ROLLO

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

45°) Fourrière municipale - Adhésion de la commune nouvelle de Loi	nguenée-en-
Anjou à l'entente intercommunale - Avenant n°1 (DEL-2016-198)	

ADOPTE A L'UNANIMITE

46°) Fourrière : remises gracieuses des frais de mise en fourrière (*DEL-2016-199*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

47°) Vérification et entretien des lignes de vie - Groupement de commandes - Avenant de transfert - Autorisation de signature (*DEL-2016-200*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

48°) Remplacement du système de filtration des bassins à la piscine Jean Bouin - Autorisation de signer les marchés (*DEL-2016-201*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

49°) Fourniture de matériel de fonte de voirie et d'assainissement - Lancement de la procédure et autorisation de signature (3 lots) (*DEL-2016-202*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

50°) Terrain "Port Sablier" promenade de la Baumette - Plate-forme dédiée à la réception de matières et de déchets professionnels - Convention d'occupation à titre temporaire du domaine public avec la Société FERS. (*DEL-2016-203*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

51°) Aménagements paysagers, entretien et financement, des deux carrefours giratoires et leurs abords, de l'échangeur A11/RD107. Convention avec le Département de Maine et Loire (*DEL-2016-204*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

PROPRETE URBAINE - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rapporteur: Isabelle LE MANIO

52°) Association "les Amis du Chat Libre" - Convention - Gestion des chats libres et errants - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €. (*DEL-2016-205*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

53°) Association Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Anjou pour l'année 2016 - Convention de partenariat - Approbation (*DEL-2016-206*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

54°) Lutte contre l'insalubrité des logements - Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire - Convention de partenariat - Approbation (*DEL-2016-207*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Alain AUGELLE

55°) Association l'Ablette Angevine pour l'année 2016 - Convention de partenariat - Approbation (*DEL-2016-208*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN -</u>

Rapporteur: Roch BRANCOUR

56°) SCOT du Pôle Métropolitain - Avis de la Ville d'Angers (*DEL-2016-209*)

- 57°) Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2015 (*DEL-2016-210*)
- 58°) Quartier Justices Rue Madeleine Allais Régularisation de servitude de passage d'une ligne électrique souterraine (*DEL-2016-211*)
- 59°) Quartier Justices Madeleine St Léonard ZAC Saint Léonard Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). (*DEL-2016-212*)
- 60°) Quartier Capucins Lieudit "la Maison de l'Ile" Acquisition de 2 terrains (*DEL-2016-213*)

Rapporteur: Emmanuel CAPUS

61°) Quartier Centre ville Boisnet - Square Jean Monnet - Cession du square à Angers Loire Habitat (*DEL-2016-214*)

Rapporteur: Roch BRANCOUR

- 62°) Quartier Centre Ville 42 Rue Paul Bert Acquisition d'une parcelle auprès de Total Marketing France Rectificatif (*DEL-2016-215*)
- 63°) Quartier centre-Ville Ralliement 5 rue Grandet Immeuble Administratif Déclassement (*DEL-2016-216*)
- 64°) Quartier St Serge Ney Chalouère Etude de programmation urbaine des îlots Savary et Giran Mandat d'études avec la SPL 2A Clôture. (*DEL-2016-217*)
- 65°) Aide municipale au ravalement de façades 9ème campagne Attribution de subventions d'un montant total de 2 139 € (*DEL-2016-218*)

ADOPTE A LA
MAJORITE
Contre: 12, M. Frédéric
BEATSE, Mme RoseMarie VERON, M. Gilles
MAHE, Mme Fatimata
AMY, M. Antony
TAILLEFAIT, Mme Silvia
CAMARA-TOMBINI, M.
Alain PAGANO, Mme
Chadia ARAB, M. Luc
BELOT, Mme Estelle
LEMOINE-MAULNY,
Mme Laure REVEAU, M.
Vincent DULONG.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTE A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES
N'a pas pris part au vote:
M. Roch BRANCOUR.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

 ◆ LISTE DES DECISIONS du Maire prises en vertu de l'article L 2122- 22 du Code Général des Collectivités Territoriales. 	PREND ACTE
◆ LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE pour information en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics.	PREND ACTE
QUESTIONS DIVERSES	



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

മം ആ

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-154

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :

Direction Générale

Election d'un nouvel adjoint au Maire - Changement dans l'ordre du tableau protocolaire

Rapporteur: Christophe BECHU,

EXPOSE

Suite à la démission de Mme Catherine LEBLANC, le 14 avril 2016 de son poste d'Adjointe au Maire en charge des Relations Internationales, du Tourisme et du Rayonnement de la Ville, il y a lieu d'élire un nouvel Adjoint.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Selon l'article L2122-7-2 du CGCT, en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à L2122-7 du CGCT, c'est à dire au scrutin secret et à la majorité absolue. Ce nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le 21ème rang en qualité d'Adjoint.

Le tableau protocolaire modifié, soumis à l'approbation de l'Assemblée est présenté en annexe.

Ce nouvel Adjoint au Maire percevra la même indemnité que celle fixée par la délibération du 14 avril 2014 aux adjoints au Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la candidature de Monsieur Stéphane PABRITZ

DELIBERE

Elit, à bulletin secret, un nouvel Adjoint au Maire

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers en exercice : 55 Nombre de conseillers présents : 48

Nombre de conseillers ayant donné pouvoirs: 5 TOTAL: 53

Nb ce conseillers absents: 2

a-Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 2 b-Nombre de votants (enveloppes trouvées dans l'urne) : 53

c-Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 12

d-Nombre de suffrages exprimés (b-c): 41

e-Majorité absolue (d/2+1): 21

Monsieur Stéphane PABRITZ: 41 Voix

Monsieur Stéphane PABRITZ est déclaré élu Adjoint au Maire

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

Nº 1 (dans l'Ordre du Jour)

Attribue à ce nouvel Adjoint au Maire la même indemnité que celle fixée par la délibération du 14 avril 2014

Modifie en conséquence l'ordre du tableau du Conseil municipal, comme présenté en annexe.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire Tadjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI

			ě	



Tableau des ÉLUS

Š	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction
-	M.	BECHU Christophe	11/06/1974	Maire
2	Mme	MOREAU Michelle	18/09/1949	Première Adjointe
3	M.	CAPUS Emmanuel	23/06/1974	Adjoint
4	Mme	BIENVENU Roselyne	1901/1961	Adjointe
2	M.	EL BAHRI Ahmed	24/03/1961	Adjoint
9	Mme	LE GOFF Françoise	08/02/1948	Adjointe
7	M.	FOUQUET Alain	13/08/1949	Adjoint
∞	M.	GROUSSARD Gilles	08/02/1964	Adjoint
6	Mme	BEHRE-ROBINSON Jeanne	26/03/1979	Adjointe
10	M.	BRANCOUR Roch	02/10/1973	Adjoint
11	Mme	FEL Caroline	26/01/1974	Adjointe
12	M.	VERCHERE Jean-Marc	19/07/1948	Adjoint
13	Mme	SFAIHI Faten	13/08/1966	Adjointe
14	M.	PILET Benoit	21/09/1971	Adjoint



LE MANIO Isabelle
SANTINHO Florian
TAHIRI Alima
LATTÉ Gilles
LEBEAUPIN Sophie
HENRY Maxence
ENGEL Karine
PABRITZ Stéphane
BERNHEIM Jean-Pierre
DUPRE Bernard
DIMICOLI Daniel
GOXE Catherine
MARCHAND Pascale
CHAUVEAU Véronique
BASLÉ Michel
THIAM Astou
MOULAN Marcel
HALLIGON Laure



33	M.	PICHERIT Pierre	02/12/1973	Conseiller
34	Mme	ROLLO Véronique	27/03/1974	Conseillère
35	M.	YVON Richard	04/02/1973	Conseiller
36	Mme	DAGUIN Claudette	29/05/1959	Conseillère
37	Mme	CHRETIEN Maryse	07/12/1954	Conseillère
38	Ž.	AUGELLE Alain	05/09/1949	Conseiller
39	Mme	NEBBULA Constance	28/10/1990	Conseillère
40	M.	VILLALONGA Alexandre	31/10/1994	Conseiller
41	Mme	BLIN Christine	29/07/1971	Conseillère
42	M.	LAINÉ Grégoire	06/06/1967	Conseiller
43	Mme	HUTEAU Montaine	05/10/1970	Conseillère
44	M.	BÉATSE Frédéric	04/10/1970	Conseiller
45	Mme	VERON Rose-Marie	19/04/1958	Conseillère
46	M.	MAHÉ Gilles	22/12/1955	Conseiller
47	Mme	AMY Fatimata	28/06/1956	Conseillère
48	M.	TAILLEFAIT Antony	19/10/1661	Conseiller
49	Mme	CAMARA-TOMBINI Silvia	18/02/1977	Conseillère
50	M.	PAGANO Alain	09/06/1969	Conseiller



51	51 Mme	ARAB Chadia	13/07/1977	Conseillère
52	M.	BELOT Luc	06/09/1974	Conseiller
53	53 Mme	LEMOINE-MAULNY Estelle	04/06/1981	Conseillère
54	54 Mme	REVEAU Laure	04/11/1974	Conseillère
55	M.	DULONG Vincent	10/08/1970	Conseiller



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A- -

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-155**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :

Direction Générale

Désignation des élus dans différents organismes

Rapporteur: Christophe BECHU,

EXPOSE

Il convient de modifier les représentations d'élus dans différents organismes comme mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-21,

DELIBERE

Désigne les élus suivants au sein de ces différents organismes:

Organisme	Nom du remplaçant
Association Cités Unies France Assemblée Générale et Conseil National: 1 représentant	Benoît PILET
Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) (Vice-Présidence de la Commission – remplacement du titulaire): 1 représentant	Benoît PILET
Institut Confucius 1 représentant	Benoît PILET
Société Anonyme d'Economie Mixte Angers Expo Congrès (Assemblée Générale et Conseil d'Administration)	
Membres actuels CA: Catherine LEBLANC, Gilles GROUSSARD, Benoit PILET, Jean-Pierre BERNHEIM, Alain FOUQUET, Stéphane PABRITZ, Michel BASLE et Fatimata AMY Membre actuel AG: Catherine LEBLANC	Membres CA: Emmanuel CAPUS, Gilles GROUSSARD, Benoît PILET, Jean-Pierre BERNHEIM, Alain FOUQUET, Jeanne BEHRE ROBINSON, Michel BASLE et Fatimata AMY Membres AG: Emmanuel CAPUS
Société d'Economie Mixte Angers Loire Tourisme (Conseil d'Administration et Assemblée Générale)	
Membres actuels CA: Catherine LEBLANC, Gilles GROUSSARD, Laure HALLIGON, Christine BLIN et Fatimata AMY Membres actuels AG: Catherine LEBLANC et Gilles GROUSSARD	Membres CA: Jean-Pierre BERNHEIM, Gilles GROUSSARD, Laure HALLIGON, Christine BLIN et Fatimata AMY Membres AG: Jean-Pierre BERNHEIM et Gilles GROUSSARD
Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) - Commission des marchés 1 titulaire et 1 suppléant	Titulaire: Daniel DIMICOLI Suppléant: Jean-Marc VERCHERE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) - Commission des marchés du centre des Congrès Membres actuels : Catherine LEBLANC, Jeanne BEHRE-ROBINSON, Benoit PILET, Jean-Pierre BERNHEIM, Alexandre VILLALONGA et Gilles MAHE	Membres: Emmanuel CAPUS, Jeanne BEHRE-ROBINSON, Benoit PILET, Jean-Pierre BERNHEIM, Alexandre VILLALONGA et Gilles MAHE
Syndicat Mixte de Gestion du Parc National Régional Loire Anjou Touraine 1Suppléant	Gilles GROUSSARD
GIP Terra Botanica (Assemblée Générale et Conseil d'Administration) Membres actuels CA: Christophe BECHU, Catherine LEBLANC, Isabelle LE MANIO et Antony TAILLEFAIT Membre actuel AG: Catherine LEBLANC	Membres CA: Christophe BECHU, Gilles GROUSSARD, Isabelle LE MANIO et Antony TAILLEFAIT Membre AG: Gilles GROUSSARD
AURA – Agence d'Urbanisme de la Région Angevine Membre actuel CA : Christophe BECHU Membres actuels AG : Christophe BECHU – Roch BRANCOUR	Membre CA: Christophe BECHU Membres AG: Christophe BECHU – Bernard DUPRE

Donne tous pouvoirs au Maire ou à ses représentants pour accomplir toute fonction en lien avec sa représentation, notamment pour signer tout document relatif à ces fonctions.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Maire, l'adjoint Déligne,

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS. Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A -4

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-156

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération décentralisée

Nouveau jumelage Angers - Torun (Pologne) - Approbation.

Rapporteur: Christophe BECHU,

EXPOSE

Impliquée dans des relations d'amitié et de coopération avec des villes d'Europe et du monde depuis plus de 50 ans, la Ville d'Angers a souhaité élargir le périmètre de ses partenariats internationaux en officialisant ses relations avec la ville polonaise de Torun.

Après Osnabrück et Haarlem (1964), Bamako (1974), Pise (1982), Wigan (1988), Yantaï (2006) et Austin (2011), Torun devient la huitième ville jumelle d'Angers. Un partenariat est existant par ailleurs depuis 1998 avec la ville suédoise de Södertälje.

La ville de Torun est située sur la Vistule (principal fleuve de Pologne), dans la province de Couïavie-Poméranie. Elle est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1997 et est connue grâce à ses monuments historiques préservés (la ville a été peu détruite pendant la 2^e guerre mondiale), et les personnalités qui y ont vécu (notamment Copernic).

Toruń compte 206 000 habitants et reçoit chaque année de nombreux touristes nationaux et étrangers grâce aux évènements culturels qu'elle organise.

Elle doit ses origines à l'ordre des chevaliers teutoniques qui y construit un château pour leur Etat au milieu du XIIIe siècle, pour servir de base à la conquête et à l'évangélisation de la Prusse.

Historique du lien entre Angers et Toruń:

Les liens historiques entre Angers et la Pologne ont motivé le souhait de nouer une relation privilégiée. Parmi eux, la reine Hedwige, princesse d'Anjou, puis, bien plus tard, l'accueil du gouvernement polonais en exil en 1939, constitue des repères forts de notre histoire commune.

Les premiers échanges entre Angers et Torun ont commencé dès le milieu des années 80.

L'Université d'Angers et l'Université Nicholas Copernic de Torun ont débuté à cette période leurs premiers échanges qui ont permis depuis à une centaine d'étudiants en droit, médecine, biologie etc., de venir étudier réciproquement dans chacune des villes. Ce lien fort entre les deux universités a également permis de créer un double Master en management international en 2011.

Depuis 2000, l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) met également en place des échanges d'étudiants et d'enseignants dans le cadre du programme Erasmus.

Par ailleurs, des liens se sont créés ces dernières années entre des établissements d'enseignement des deux villes (pour Angers il s'agit des lycées Joseph Wresinski, Mongazon, Chevrollier ainsi que des collèges Chevreul et Saint Augustin).

Des échanges institutionnels ont été initiés avec la ville de Torun dès 2009. Après des années de collaboration et d'échanges, les villes d'Angers et de Torun ont souhaité formaliser et officialiser leurs liens.

Tout comme la Ville d'Angers, la Municipalité de Torun souhaite impliquer son territoire dans une véritable dynamique internationale et multiplier, avec ses villes jumelles, des échanges européens de bonnes pratiques dans une perspective d'évolution des politiques publiques.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

Les deux collectivités se proposent de développer ensemble des échanges et une coopération dans les domaines scientifique, technique, culturel, économique, social, éducatif, sportif et touristique. Toutes autres formes d'échange, facilitant les rencontres entre populations, seront par ailleurs encouragées.

Une délégation de la ville de Torun sera présente à Angers en mai 2016, la signature du jumelage entre nos deux villes étant programmée le lundi 09 mai, date symbolique où est internationalement fêtée l'Europe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016

DELIBERE

Approuve l'accord de jumelage entre les villes d'Angers et de Toruń

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, le Moint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A- -6

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-157

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Contrat de ville - Appel à projets 2016 - 1ère programmation - Attribution de subventions - Avenants

Rapporteur: Michelle MOREAU,

EXPOSE

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine fixe le cadre du Contrat de Ville Unique signé le 7 mai 2015 pour la période 2015-2020. Ses attendus sont de croiser davantage les approches urbaines, sociales et économiques au travers d'un dispositif intégré.

Pour mettre en œuvre ce contrat, les signataires élaborent chaque année un appel à projets à destination des quartiers prioritaires de l'agglomération angevine. Cette première programmation 2016 mobilisera autour de la politique de la Ville, les montants suivants :

Pilier Cohésion Sociale : 10 actions pour 56 078 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville portés par la Mission cohésion sociale :

- « Accompagner et mobiliser les habitants autour d'un jardin sonore à dimension partagée », portée par l'association Libro Jardin ;
- « Animations socioculturelles et éducatives de proximité à destination des enfants et de leurs parents sur l'ilot Savary / O. Giran », portée par la Direction Education Enfance de la ville d'Angers;
- « Formation de trois entraineurs bénévoles », portée par le Ring Olympique Monplaisir Angers (ROMA);
- « Action d'éveil culturel sur l'espace public en direction des familles et de la petit enfance », portée l'association Toile d'Eveil ;
- « Plaisir et alimentation » portée par l'Association des habitants de Monplaisir ;
- « Couleurs d'hiver », portée par l'Association des habitants de Monplaisir ;
- « Action Santé et bien-être », portée par l'association Trait d'union ;
- « Morellerie en musique », portée par l'association pour le Dynamisme de la Morellerie (ADM) :
- « Recréer du lien entre les femmes du quartier », portée par l'association la Voix des femmes ;
- « Quartiers de la connaissance à Angers: parcours éducatif à la culture scientifique et technique dans les quartiers de Monplaisir, Belle Beille et Grand-pigeon », portée par l'association les Petits Débrouillards.

Pilier Emploi et Développement économique : 4 actions pour 45 500 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville, portés par la Mission Cohésion Sociale :

- « Réussir Angers », portée par l'association Apprentis d'Auteuil;
- « Permis citoyen », portée par le Centre Communal d'Action Sociale ;
- « Femmes en action », portée par le CIDFF;
- « Action déclic », portée par la CLCV.

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain : 1 action pour 5 448 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville, portés par la Mission Cohésion Sociale :

« Etude pour proposer à des jardiniers en insertion un jardinage "partagé" auprès des propriétaires vieillissants qui résident sur le quartier », portée par l'association Resto-troc.

Partie Ingénierie: 1 action pour 2 273 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville portés par la Mission Cohésion Sociale, pour l'observation du Contrat de Ville. La Communauté urbaine Angers Loire Métropole est missionnée par les signataires du Contrat de ville pour la coordination, la

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

mise en œuvre, la gestion administrative et financière du suivi-observation. Cette action sera placée sous la responsabilité de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA).

Certains projets déposés par les maisons de quartier ont fait l'objet d'un soutien dans le cadre de cette programmation. Afin de ne pas multiplier les avenants aux conventions, les soutiens seront présentés de manière globale, en 2ème programmation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 avril 2016

DELIBERE

Attribue au titre du Contrat de Ville, des subventions pour un montant total de 109 299 € pour les 16 actions précitées (voir tableau joint) par la Mission Cohésion Sociale;

Approuve les avenants aux conventions pour chacune des associations suivantes :

- Association Trait d'Union ;
- Association des habitants de Monplaisir.

Autorise Monsieur Le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer l'avenant à la convention avec l'association Trait d'Union;

Autorise Monsieur Le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer l'avenant à la convention avec l'association des Habitants de Monplaisir ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, à l'article comptable correspondant à la nomenclature en vigueur.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés N'ont pas pris part au vote: Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

₽

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-158

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Contrat de Ville Unique - Avenant n°1 au Contrat de Ville Unique

Rapporteur: Michelle MOREAU,

EXPOSE

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine fixe le cadre du Contrat de Ville Unique, pour une durée de 6 ans (2015-2020). Ce contrat a été signé le 7 mai 2015, par les partenaires suivants :

- L'Etat
- Angers Loire Métropole
- La ville d'Angers
- La ville de Trélazé
- La région Pays de la Loire
- Le Département de Maine-et-Loire
- L'Agence Régionale de Santé
- La CAF de Maine-et-Loire
- La Direction Académique des Services de l'Education Nationale
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Pôle Emploi
- Angers Loire Habitat
- La Soclova
- L'Immobilière Podeliha
- Logi Ouest

Implantée sur plusieurs quartiers prioritaires, ADOMA a exprimé son intérêt à être partenaire du Contrat de Ville Unique.

Il s'agit aujourd'hui d'ajouter ADOMA comme 16ème signataire du Contrat de Ville Unique.

Cet organisme bailleur accepte l'intégralité des conditions et modalités du Contrat de Ville et de ses annexes.

Par ailleurs, dans le Contrat de Ville, le paragraphe intitulé « la représentation des conseils citoyens au comité de pilotage du contrat de Ville – inclus dans le chapitre « Modalité de pilotage et organisation du contrat de Ville – les relations entre les conseils citoyens et les institutions partenaires du contrat de ville » est modifié comme suit : « Les conseils citoyens sont représentés au comité de pilotage du contrat de Ville par 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de chacun des 8 conseils citoyens de l'agglomération. Ceux-ci sont désignés librement par les conseils citoyens avant chaque comité de pilotage, en respectant la parité femmes-hommes et en s'assurant qu'au moins la moitié de ces représentants sont issus des collèges « habitants ». Le comité de pilotage n'est pas ouvert à d'autres membres que les 14 représentants désignés par les conseils citoyens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale dans sa version modifiée,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 avril 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 5 (dans l'Ordre du Jour) DELIBERE

Approuve l'avenant n° 1 au Contrat de Ville ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant n° 1.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

₽

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-159**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Emplois Tremplins pour le territoire et Emplois de solidarité - Aide de la Ville d'Angers

Rapporteur: Michelle MOREAU,

EXPOSE

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole sont associées depuis 2008 au dispositif régional « emplois tremplins pour le territoire » qui permet la création d'emplois associatifs aidés pour une durée de 5 ans. La Ville, a décidé, par délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2011, de participer au dispositif de pérennisation des postes et au financement des emplois de solidarité dans la limite de 5 postes aux côtés de la Région des Pays de la Loire.

L'aide de la Ville est attribuée sous forme de subvention calculée sur la base d'un SMIC (majoré des cotisations sociales salariales et patronales) revalorisé au 1^{er} janvier 2016, soit un coût annuel de 24 991 euros.

Cette subvention de la Ville d'Angers est calculée comme suit :

1- Emplois tremplins pour le territoire et Emplois de solidarité – dispositif initial					
Année	Pourcentage de prise en charge Ville	Aide de la Ville/an			
1	20%	4998 €			
2	20%	4998 €			
3	20%	4998 €			
4	20%	4998 €			
5	20%	4998 €			

A partir de 2016, la Ville s'engage sur une année au titre de la pérennisation des postes au-delà des 5 ans à hauteur de 3 749 euros correspondant à 15 % du SMIC annuel chargé.

Le montant total prévisionnel pour l'année 2016 des aides emplois tremplin et emplois de solidarité s'élève à 29 887 euros comme précisé dans l'annexe jointe. Ces subventions seront versées aux associations sous réserve du respect des conventions intervenues entre la Région des Pays de la Loire, la Ville d'Angers et chacune des associations bénéficiaires et de la signature des avenants auxdites conventions dans l'hypothèse d'un appui à la pérennisation des emplois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 avril 2016

DELIBERE

Approuve les avenants.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les avenants relatifs à la pérennisation des emplois tremplins et des emplois de solidarité.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les conventions à conclure avec les associations, dont le montant annuel de subventions dépasse 23 000 euros.

Autorise le co-financement des emplois tremplins et des emplois de solidarité dans les conditions fixées ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

Nº 6 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

		,	

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

ك ح

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-160

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association Immeubles en Fêtes - Adhésion 2016 - Attribution d'une subvention

Rapporteur: Michelle MOREAU,

EXPOSE

La Ville d'Angers soutient différentes initiatives de lien social au travers des fonds de participations des habitants, des pique niques entre voisins. Elle complète son soutien en proposant pour 2016 son adhésion à l'association « Immeubles en fêtes ».

L'objectif de cette association « Immeubles en fêtes » est de favoriser les occasions de rencontre entre voisins pour développer la convivialité afin de rompre l'anonymat et l'isolement qui règnent souvent dans les villes et d'encourager le mieux vivre ensemble.

Cette occasion de repas entre voisins doit renforcer au quotidien les petits services entre voisins et encourager la solidarité de proximité.

Cette adhésion permet à la ville d'utiliser librement le label « Fête des voisins - Immeubles en fêtes » et de mettre à la disposition des habitants souhaitant conduire ce type d'initiatives, des outils de communication (Affiche, dépliant) utilisés ailleurs en France.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 avril 2016

DELIBERE

Adhère à l'association « Immeubles en Fête » pour 1 350€ au titre de l'année 2016

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout document y afférent

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivant, chapitre 65, article 6574, fonction 523

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

مه مه

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-161

POLITIQUE DE LA VILLE

VIVAPOLIS l'Institut pour la Ville Durable - Adhésion de la Ville d'Angers

Rapporteur: Michelle MOREAU,

EXPOSE

La Ville d'Angers et la Communauté Urbaine mettent en œuvre depuis février 2015 un ensemble de missions d'expertises et d'ingénierie constituant le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

L'ambition environnementale des projets de renouvellement urbain de Belle-Beille et de Monplaisir se traduira par un ensemble d'initiatives et de réalisations permettant l'émergence de modèles de conception et d'aménagement adaptés aux spécificités angevines. Ce développement urbain sera plus sobre en énergie, économe en ressources et conçu de façon à réduire les futurs coûts de gestion des réalisations.

Pour y parvenir, et afin de développer une méthodologie performante au bénéfice du projet NPNRU, Angers Loire Métropole a souhaité se doter d'un cadre référentiel utile à une démarche d'« éco quartier réhabilité », en s'inspirant des critères d'évaluation des approches labellisées ANRU.

La Ville d'Angers souhaite rejoindre le réseau d'acteurs « Vivapolis Institut pour la Ville Durable » et bénéficier d'appuis à des projets innovants selon une approche intégrée. Ce réseau pourra favoriser le rayonnement de la Ville et de son agglomération, le rayonnement de l'ensemble des acteurs locaux, publics et privés, engagés pour une ville durable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les statuts de Vivapolis, Institut pour la Ville Durable, Vu l'adhésion d'un montant annuel de 2 000€, Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Approuve le principe de l'adhésion de la Ville d'Angers au réseau d'acteurs « Vivapolis Institut pour la Ville Durable » pour un montant annuel de 2 000 €,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout acte relatif à cette adhésion,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre NPRU - hors concession – 6281 « cotisations ».

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Maire, Edicint Délégué
hinte d'EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

₽

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-162**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association P'tits Mômes - 10ème anniversaire - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur: Sophie LEBEAUPIN,

EXPOSE

L'Association P'tits Mômes permet aux assistantes maternelles de se retrouver, de s'informer sur leurs droits, de développer des activités éducatives avec les enfants. Elle organise une manifestation pour fêter son 10ème anniversaire le 28 mai 2016 dans le quartier du Lac de Maine avec des jeux, spectacle musical et danses.

Pour aider l'association à financer la location de matériel et le goûter, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 avril 2016

DELIBERE

Attribue à l'Association P'tits Mômes une subvention exceptionnelle de 500 euros.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Maire Pagolint Délégué

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A .

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-163

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Projets de quartiers 2016 - Libro Jardin - Attribution d'une subvention

Rapporteur: Karine ENGEL,

EXPOSE

Le conseil municipal du 26 mai 2015 a adopté les projets de quartier, feuille de route du développement territorial souhaité dans les 10 quartiers d'Angers. Inscrit dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être un espace de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence concerté des enjeux des quartiers et des actions à y développer en priorité. Ces dernières peuvent être mises en place par les associations, par les acteurs institutionnels ou par la collectivité elle-même.

Pour conforter la mise en œuvre de ces projets de quartier, le Fonds Angers Proximité est réorienté en Fonds de soutien aux Projets de quartier. Ce fonds de soutien sera mobilisable dès lors que les actions répondant aux enjeux d'un projet de quartier, ne peuvent être soutenues par une politique publique municipale particulière. Le caractère transversal de certains des enjeux encourage la création d'un fonds dédié permettant de rendre concrète la mise en œuvre des dits projets de quartier.

Les pôles territoriaux, animateurs de ces projets de quartiers, seront les interlocuteurs municipaux dédiés à la mobilisation de ce fonds.

Il s'agit aujourd'hui de valider l'attribution d'une subvention pour le projet suivant :

- « Jardin St Exupéry » dans le quartier du centre-ville, porté par l'association Libro Jardin, pour un montant de 2 795 € sur un budget prévisionnel de 4 122,50 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 avril 2016

DELIBERE

Verse au titre du Fonds Projets de quartiers, une subvention de 2 795 € à l'association Libro Jardin;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed WEBAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A -45

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-164

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Association Club les Boîtes à jeux - 10ème anniversaire - Attribution de subvention exceptionnelle

Rapporteur: Alima TAHIRI,

EXPOSE

L'Association Club les boîtes à jeux a pour objectif d'organiser des temps de rencontres et de convivialité inter-générations autour de jeux de société.

A l'occasion de son 10^{ème} anniversaire, l'association organise un festival de jeux les 21 et 22 mai 2016 au Centre Marcelle Menet avec la participation de créateurs de jeux et d'associations liées au monde du jeu.

Il est proposé d'attribuer à l'Association Club les boîtes à jeux une subvention d'un montant de 600 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 avril 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 600 euros à l'Association Club les boîtes à jeux.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

₽

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-165

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Diversité

Association Les anneaux de la mémoire - Attribution d'une subvention

Rapporteur: Faten SFAÏHI,

EXPOSE

L'association Les anneaux de la mémoire en lien avec le Collectif angevin pour la Commémoration de l'Abolition de l'Esclavage et de la Traite Négrière (CCAETN) propose à la Ville d'Angers la promotion de l'exposition « des bords de Loire à l'Île de la tortue, histoire entrelacée de l'Anjou et des Antilles » du 15 avril au 29 mai 2016.

L'association sollicite un soutien de la ville à hauteur de 4000 euros sur un budget prévisionnel de 56 650 euros. La ville répond à cette initiative associative à travers cinq principales modalités de soutien permettant la déclinaison locale de l'exposition :

- Mise à disposition de l'Hôtel des pénitentes estimé à 30 000 euros,
- Prise en charge d'une communication visant à promouvoir la déclinaison sur le territoire angevin à travers des supports et un espace dédié au Muséum des sciences naturelles, communication,
- Mise à disposition de collections par la direction des musées,
- Mise à disposition de matériels par le service des ressources audiovisuelles : 3 273,75 euros,
- Le versement d'une subvention de 4000 euros répartie comme suit : Direction cultures, patrimoines, créations : 2000 euros Mission citoyenneté, diversité, égalité : 2000 euros.

L'ancrage angevin de l'exposition se décline grâce à un partenariat entre plusieurs directions municipales dont la direction éducation enfance qui intègre également cette offre dans le cadre des temps d'activité périscolaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 avril 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 4 000 € à l'Association Les anneaux de la mémoire.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire, l'adjoint Délégué

ed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

\$

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-166

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Rythmes scolaires - Année scolaire 2015 / 2016 - Organisation des activités périscolaires - Conventions avec les Associations "Paï Paï" et "Céméa".

Rapporteur: Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

Par délibération en date du 28 septembre 2015, il a été adopté la programmation des ateliers périscolaires animés par les partenaires associatifs dans les écoles primaires d'Angers pour un montant global de 261 535 €.

Cette programmation des ateliers est faite de manière prévisionnelle sur les 3 périodes de l'année scolaire en cours :

- Période 1 de septembre à fin décembre 2015
- Période 2 de janvier à fin mars 2016
- Période 3 d'avril à fin juin 2016

En cours d'année, il y a nécessairement des ajustements à faire. Afin de compléter un créneau vacant sur les quartiers :

- du Lac de Maine, à l'école Bois de Mollières, pour la troisième période, l'Association Paï Paï a proposé des ateliers sur le thème de la musique,
- des Hauts de Saint-Aubin, à l'école Nelson Mandela, à partir de la deuxième période, l'Association Céméa a proposé un atelier « Stop Motion »,

en cohérence avec le projet éducatif de ces territoires.

Il convient donc de passer avec les Associations « Paï Paï » et « Céméa », la convention-type périscolaire fixant le cadre et les moyens de chaque partenaire. Un tableau annexé à chaque convention précise l'enveloppe prévisionnelle allouée à ces associations pour mener à bien ces ateliers.

Pour mémoire, l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales participent au financement des temps d'activité périscolaire (TAP) mis en œuvre sur l'ensemble des écoles de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Educations du 07 avril 2016

DELIBERE

Approuve le versement des subventions de fonctionnement d'un montant prévisionnel maximum de 1 300 € pour l'Association « Paï Paï », et de 1 700 € pour l'Association « Céméa ».

Approuve les conventions-types périscolaires 2015 / 2016 avec les Associations «Paï Paï» et « Céméa », fixant le cadre et les moyens de chaque partenaire.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer ces conventions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

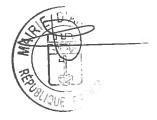
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses au Budget Primitif de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué





CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016

Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

₽

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-167

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Participation aux frais de scolarité des Angevins - Ecole privée Saint Aubin de la Salle - Attribution de subvention.

Rapporteur: Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

Nouvel ensemble d'enseignement catholique, Saint-Aubin de la Salle est l'aboutissement de la fusion de l'institution Jeanne d'Arc et du Lycée La Baronnerie.

Depuis la rentrée 2013, cet ensemble se situe au sein du parc de La Baronnerie, sur la commune de Verrières-en-Anjou.

Pour cette année scolaire 2015 / 2016, il est proposé de faire bénéficier l'école Saint Aubin la Salle, d'une subvention de 9 000 € afin de participer aux frais de scolarité des élèves angevins de l'école primaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Educations du 07 avril 2016

DELIBERE

Attribue une subvention à l'OGEC Saint Aubin de la Salle, d'un montant de 9 000 € pour la participation aux frais de scolarité des élèves angevins de l'école primaire.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, aux chapitres et articles concernés.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A- -6

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-168**

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Enseignement privé du 1er degré - Ecoles maternelles et élémentaires privées - Année scolaire 2016 / 2017 - Allocation de restauration scolaire - Contrat d'association - Répartition de crédits

Rapporteur: Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

Les écoles primaires privées Bellefontaine, Curé d'Ars, Immaculée Conception, Notre Dame de la Miséricorde, Sacré Cœur de la Madeleine, Saint Antoine, Saint Augustin, Saint-Jean de La Barre, Saint Laud - Notre Dame de l'Esvière, Saint-Martin, Saint-Paul des Genêts, Saint-Pierre, Saint-Serge, Sainte-Agnès, Sainte-Bernadette, Sainte-Thérèse ont conclu avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public.

Aux termes de l'article 7 du décret n°60-389 du 22 avril 1960, modifié par l'article 3 du décret n°786247 du 8 mars 1978, la commune est tenue d'assumer, dans les mêmes conditions que pour les classes d'école primaires publiques, les dépenses de fonctionnement (matériel) des classes sous contrat.

La Ville d'Angers a décidé de maintenir le coût moyen par élève de l'enseignement public pour l'exercice en cours :

- Elève de classe élémentaire	. 275 €
- Elève de classe « d'intégration » (CLIS-CLIN)	. 550 €
- Elève de classe maternelle ou enfantine	. 997 €

Les dépenses, pour un montant total de 2 043 357 €, sont réparties comme suit :

- Classes maternelles ou enfantines pour un montant de 1 401 782 €
- Classes élémentaires et d'enseignement spécialisé pour un montant de 641 575 €

Par ailleurs, pour permettre aux enfants domiciliés sur Angers, scolarisés dans l'enseignement privé, de bénéficier d'un soutien éducatif dans le cadre de la surveillance des restaurants scolaires, il est proposé d'attribuer une allocation de 0,65 € par repas servi aux rationnaires d'Angers de ces restaurants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Educations du 07 avril 2016

DELIBERE

Approuve le tableau de répartition des crédits, s'élevant à 2 043 357 €, figurant en annexe.

Attribue une allocation de restauration scolaire de 0,65 € par repas, citée ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, au chapitre 65, article 6558.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité Contre: 1, M. Alain PAGANO.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

		9

ECOLES PRIVEES DOTATIONS ECOLES DANS LE CADRE DES CONTRATS D'ASSOCIATIONS

BUDGET 2016 - ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

	MATERNELLE		ELEMENTAIRE		CLASSES d'INTEGRATION		DOTATIONS
ECOLES	Effectifs ANGERS+ ALM	DOTATIONS 997 €	Effectifs ANGERS+ ALM	DOTATIONS	Effectifs ANGERS+		DOTATIONS GLOBALES
	ALM	997€		275 €	ALM	550 €	
BELLEFONTAINE	51	50 847 €	70	19 250 €			70 097 €
CURE D'ARS	95	94 715 €	156	42 900 €			137 615 €
IMMACULEE CONCEPTION	99	98 703 €	128	35 200 €			133 903 €
NOTRE DAME DE LA MISERICORDE	86	85 742 €	150	41 250 €			126 992 €
SACRE CŒUR	51	50 847 €	95	26 125 €			76 972 €
SACRE CŒUR MADELEINE	98	97 706 €	134	36 850 €			134 556 €
SAINT ANTOINE	61	60 817 €	91	25 025 €	11	6 050 €	91 892 €
SAINT AUGUSTIN	111	110 667 €	192	52 800 €	6	3 300 €	166 767 €
SAINT JEAN DE LA BARRE	92	91 724 €	124	34 100 €			125 824 €
SAINT LAUD - N. D. L'ESVIERE	54	53 838 €	102	28 050 €			81 888 €
SAINT MARTIN	84	83 748 €	171	47 025 €			130 773 €
SAINT PAUL DES GENETS	73	72 781 €	135	37 125 €			109 906 €
SAINT PIERRE	41	40 877 €	56	15 400 €			56 277 €
SAINT SERGE	59	58 823 €	68	18 700 €			77 523 €
SAINTE AGNES	92	91 724 €	213	58 575 €			150 299 €
SAINTE BERNADETTE	148	147 556 €	227	62 425 €			209 981 €
SAINTE THERESE	111	110 667 €	167	45 925 €	10	5 500 €	162 092 €
TOTAL	1406	1 401 782 €	2279	626 725 €	27	14 850 €	2 043 357 €



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

\$ 4

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-169

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueils de loisirs

Accueils de loisirs associatifs - Versement de la participation sociale 2015.

Rapporteur: Caroline FEL,

EXPOSE

Depuis 2001, la Ville assure directement le soutien aux associations en prenant en charge les frais d'activités et de restauration supportés par les accueils de loisirs associatifs angevins proposés aux enfants dont les familles, résidant à Angers, ont un quotient familial (Caisse d'Allocations Familiales ou Mutualité Sociale Agricole) inférieur ou égal à 349 €, sous conditions de proposition de tarifs préférentiels par les associations aux familles concernées.

Le montant de l'aide attribuée est le suivant :

Tranches de quotient familial	A1 0 - 266 €	A2 267 € - 306 €	A3 307 € - 349 €
½ journée ou journée sans repas	0,54 €	0,45 €	0,40 €
Journée complète avec repas	1,40 €	1,17 €	1,10 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Educations du 07 avril 2016

DELIBERE

Approuve le maintien des quotients et des tarifs appliqués tels que présentés ci-dessus ;

Verse des aides, d'un montant total de 4 880,68 €, aux associations figurant en annexe, au titre du 4 emetrimestre 2014 et à l'année complète 2015;

Impute les dépenses, pour l'année 2015, d'un montant de 4 880,68 €, sur le crédit prévu au budget primitif de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

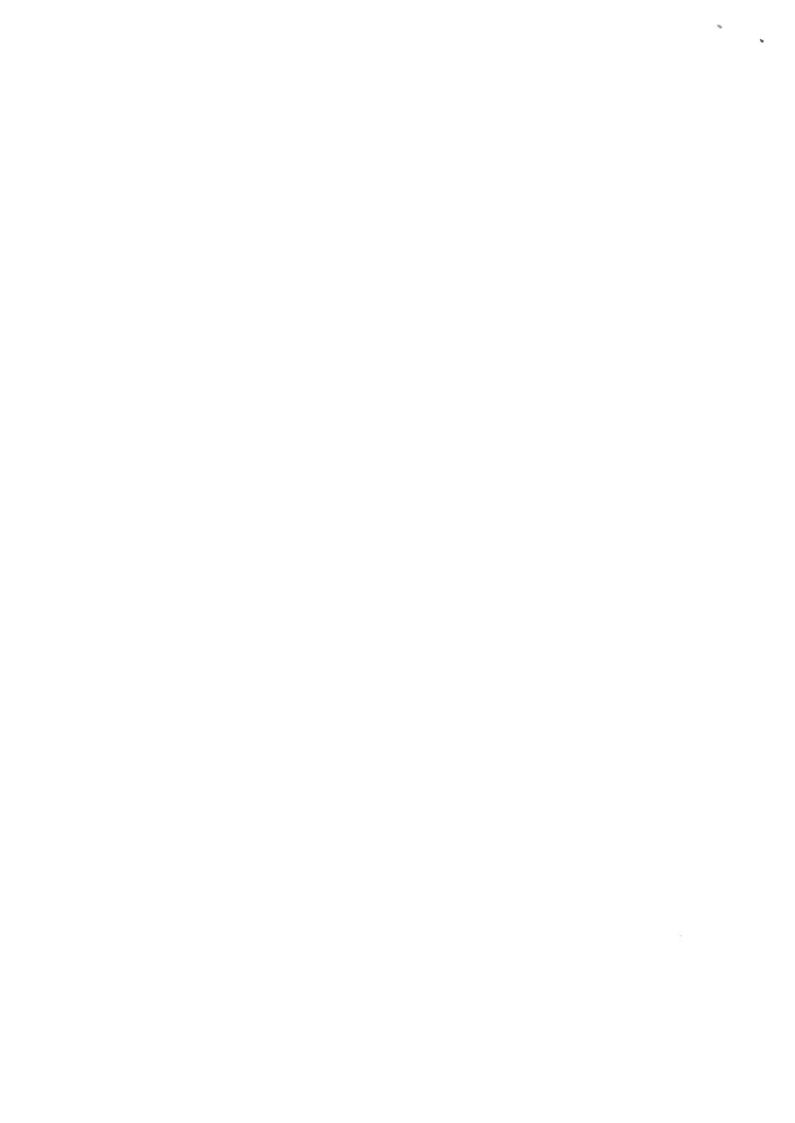
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

VILLE D'ANGERS - PARTICIPATIONS SOCIALE 2014 / 2015

NOM ASSOCIATION	MONTANT A VERSER
* ASSOCIATION des HABITANTS DES BANCHAIS	384,79 €
* INTER ASSOCIATION LAC DE MAINE	130,44 €
* L'ARCHIPEL	130,58 €
* CENTRE MARCELLE MENET	791,16 €
* MAISON POUR TOUS MONPLAISIR	1 144,90 €
* ALEA - TROIS MATS	514,88 €
* MAISON DE QUARTIER SAINT SERGE / SAINT MICHEL	181,88 €
* CENTRE JACQUES TATI	1 391,43 €
* LEO LAGRANGE (MQ HAUTS DE ST AUBIN)	210,62 €
TOTAL	4 880,68 €



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A- -6

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-170**

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Partenaires associatifs - Conventions d'objectifs et d'accompagnement financier avec l'Association Petite Enfance (APE) et la Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM) - Avenants.

Rapporteur: Caroline FEL,

EXPOSE

Jusqu'à présent, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) versait le montant du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) à la Ville, à l'exception de la part Association Petite Enfance (APE) et de la part Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM) qu'elle versait directement aux gestionnaires.

A compter de 2016, cette mesure dérogatoire prend fin. La CAF versera à la Ville d'Angers la totalité du CEJ.

Par ailleurs, dans l'attente de la signature du CEJ, la CAF ne versera pas l'acompte habituel. Celui-ci correspond à 70 % des sommes dues au titre du CEJ.

Par conséquent, la Ville versera désormais à l'APE et à la MFAM un acompte équivalent à 70 % des sommes dues au titre du CEJ. Le solde sera versé l'année suivante.

L'impact sur les dépenses et recettes est de 1 057 990 € en année pleine, 740 593 € pour 2016.

Il s'agit donc de modifier les conventions d'objectifs et d'accompagnement financier passées entre la Ville d'Angers et l'Association Petite Enfance (APE), et entre la Ville d'Angers et la Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Educations du 07 avril 2016

DELIBERE

Approuve les avenants aux conventions d'objectifs et d'accompagnement financier passées entre la Ville d'Angers et l'Association Petite Enfance, et entre la Ville d'Angers et la Mutualité Française Anjou Mayenne;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces avenants.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A .

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-171

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) - Convention de partenariat.

Rapporteur: Caroline FEL,

EXPOSE

La Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM) est l'organisation professionnelle qui représente en France 3,6 millions de particuliers et qui emploie 1,6 millions de salariés.

Elle est structurée en délégations territoriales dont le siège pour les Pays de la Loire est situé à Nantes.

La FEPEM conduit de nombreux programmes d'action pour soutenir et développer l'emploi de proximité et répondre au plus près aux besoins des usagers.

A Angers, l'emploi à domicile concerne 6 335 particuliers employeurs dont 500 pour les assistants maternels. Il participe au dynamisme économique du territoire et au lien social entre les habitants. La Ville d'Angers a la volonté de valoriser ce secteur et de contribuer à sa structuration sur son territoire.

Par conséquent, la Ville d'Angers et la FEPEM décident de mettre en place un partenariat pour :

- mieux répondre aux besoins d'information des parents sur l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel (le) agréé ou garde à domicile ;
- former et outiller les agents du Relais Assistants Maternels, situé dans le hall de l'hôtel de Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Educations du 07 avril 2016

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat entre la Ville d'Angers et la Fédération des Particuliers Employeurs de France.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Maire, la dioint Délégué

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A- -6

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-172

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Activités périscolaires

Prestation de service accueils de loisirs - Aide spécifique rythmes éducatifs - Convention d'objectifs et de financement 2015 / 2017 avec la Caisse d'Allocation Familiales de Maine et Loire - Avenant.

Rapporteur: Caroline FEL,

EXPOSE

Par délibération du 30 mars 2015, le Conseil Municipal a approuvé une convention avec la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) de Maine et Loire portant sur la prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement ».

La CAF de Maine et Loire, par avenant, souhaite redéfinir les modalités d'intervention et de versement pour l'accueil périscolaire correspondant dorénavant au mercredi après-midi.

L'aide est accordée en fonction de l'amplitude d'ouverture de cet accueil périscolaire, soit de 11h45 à 18h30, et ce, quel que soit le temps de présence réel de l'enfant sur cette plage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Educations du 07 avril 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention signée avec la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) de Maine et Loire ;

Autorise Monsieur Le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016

Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

B- 4

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-173

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueils de loisirs

Fonds d'accompagnement de la CAF - Travaux de sécurisation accueil de loisirs du Hutreau - Convention d'aide financière à l'investissement avec la CAF.

Rapporteur: Caroline FEL,

EXPOSE

Par dossier déposé le 2 septembre 2015, la Ville d'Angers a sollicité une aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la réalisation de travaux de sécurisation de l'accueil de loisirs municipal du Hutreau.

Ces travaux, rendus nécessaires par le risque de chutes de pierres, consistent en la réfection de la façade arrière et du pignon Est du Château et l'entrée monumentale.

La commission d'action sociale de la CAF de Maine et Loire s'est réunie le 26 novembre 2015 et a accordé à la Ville d'Angers, une aide à l'investissement pour couvrir une partie des dépenses liées à ces travaux de sécurisation.

Le montant maximum de cette aide est de 50 000 € au titre d'une subvention d'investissement.

Une convention est établie entre la Ville et la CAF pour en préciser les modalités d'éligibilité et de versement. Elle prend effet au 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019, date à laquelle les travaux devront être terminés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016 Considérant l'avis de la commission Educations du 03 mars 2016

DELIBERE

Approuve la convention d'aide financière à l'investissement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer.

Encaisse les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, aux chapitre et article concernés.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A- -

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-174

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Soutien à la fonction parentale - Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) - Attribution de subvention.

Rapporteur: Caroline FEL,

EXPOSE

L'école des Parents et des Educateurs de Maine et Loire est une association dont l'objet est d'accompagner, écouter et soutenir les parents en leur apportant diverses ressources (informations, mise en lien avec des professionnels ...). Elle est membre du réseau national des Ecoles des Parents et des Educateurs et assure aujourd'hui une permanence téléphonique dont 70% des utilisateurs sont Angevins.

A l'occasion de diverses rencontres avec des parents (débats, conférences, entretiens divers), l'association a constaté un fort besoin de ceux-ci de pouvoir disposer d'un lieu où ils puissent évoquer leurs inquiétudes et chercher des solutions avec l'aide d'un professionnel; des entretiens individuels ou familiaux sont ainsi assurés par des psychologues pour dénouer des situations qui posent problème. L'Ecole des Parents intervient ponctuellement sur 3 ou 4 séances ce qui permet d'aider et de conforter les parents dans leur rôle éducatif en développant des relations et des échanges.

Une subvention de 9 000 euros qui correspond aux entretiens hebdomadaires, au fonctionnement du point d'Ecoute Parents (permanence téléphonique) ainsi qu'à l'organisation d'une conférence en direction des parents est sollicitée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Educations du 07 avril 2016

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 9 000 euros à l'Ecole des Parents et des Educateurs de Maine et Loire.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A -6

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-175

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueils de loisirs

Séjours et stages Eté 2016 - Accueil périscolaire et accueils de loisirs Rentrée scolaire 2016 / 2017 - Evolution et révision des tarifs.

Rapporteur: Caroline FEL,

EXPOSE

Chaque année, la Ville d'Angers organise un service périscolaire de garderie et des prestations d'accueil de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires. Elle propose également pendant l'été des séjours, stages et veillées.

• <u>Pour l'été 2016</u>, il s'agit d'approuver les tarifs applicables aux camps, stages et veillées, tels que proposés ci-dessous :

Tarif à la journée

Quotient familial	Camps à dominante sportive, scientifique ou autre	Camps et mini-camps de proximité sans dominante	veillée	
	Catégorie 1	Catégorie 2		
0 - 306	4€	3€		
307 - 392	8,20€	6,15€		
393 - 487	10,50€	7,85€		
488 - 596	14,45€	10,85€		
597 - 706	17,40€	13,05€	2.500	
707 - 799	20,10€	15,10€	3,50€	
800 999	24€	18€		
1000 - 1999	30,35€	22,75€		
2000 et +	34€	25,50€		
Hors Angers	39,50€	29,50€		

L'annulation d'un camp, mini-camp ou stage est possible dans un délai de 10 jours francs (hors samedi et dimanche). Toute annulation intervenant hors de ce délai sera facturée à hauteur de 50% du tarif maximum de la prestation, sauf sur présentation d'un justificatif.

Les tarifs 2015/2016 applicables aux accueils de loisirs, adoptés en juin 2015, sont effectifs pour la période estivale, et s'appliquent aux journées de stage.

- <u>Pour l'année scolaire 2016 / 2017</u>, il convient de réactualiser les tarifs de l'accueil périscolaire ainsi que des services d'accueils de loisirs du mercredi et des vacances, camps d'été compris.
- ⇒ Il est proposé de reconduire à l'identique les tarifs des activités périscolaires, comme suit :

Quotient familial	Garderie du matin (7h30 – 8h35)	Garderie du soir (17h30 – 18h30)	Garderie Forfait journée (matin et soir)	Garderie/Etudes surveillées (16h45 – 17h30) Garderie du mercredi (11h45-12h30) Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
0 - 306	0,25€	0,25€	0,40€	
307 - 392	0,50€	0,50€	0,70€	
393 - 487	0,70€	0,70€	1€	
488 - 596	0,90€	0,90€	1,25€	
597 - 706	1,10€	1,10€	1,50€	
707 - 799	1,30€	1,30€	1,75€	gratuit
800 - 999	1,50€	1,50€	2€	_
1000 - 1274	2€	2€	2,40€	
1275 - 1999	2,50€	2,50€	2,80€	
2000 et +	2,60€	2,60€	3€	
Hors Angers	3€	3€	4€	

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

⇒ Pour tenir compte de la revalorisation de 1,84% des prix des repas fournis par l'Eparc aux accueils de loisirs municipaux, il est proposé d'actualiser nos tarifs d'accueils de loisirs, tels que ci-dessous :

Quotient familial	mercredi (repas inclus)	Vacances scolaires (repas inclus)	Annulation hors délai (non justifiée)		
0-306 *	2,14€*	2,85€*			
307 – 392 *	2,85€*	3,87€*			
393 – 487 *	3,46€*	4,58€*	7		
488 - 596	3,87€	5,09€	7		
597 - 706	4,18€	5,60€			
707 - 799	4,58€	6,62€	- 6€		
800 - 999	4,68€	7,64€	7		
1000 - 1999	5,60€	9,67€			
2000 et +	6,11€	11,20€	7		
Hors Angers	7,13€	13,24€	7		

^{*} NB : Une aide du CCAS de 1€ sera déduite du tarif.

Lorsqu'un enfant, accueilli dans les Accueils de Loisirs Municipaux, souffre d'une allergie alimentaire constatée par la signature d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec la famille, impliquant la fourniture d'un panier repas par celle-ci, un abattement de 10 % sera appliqué sur la facturation.

⇒ Les retards d'horaires à la fin du service (garderie et accueil de loisirs) feront l'objet d'une facturation proportionnelle au dépassement constaté, calculée sur la base de 15€ de l'heure.

Les modalités de calcul tiennent compte de l'attestation de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ou de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). A défaut de cette attestation, le quotient familial sera calculé selon des modalités identiques à celles pratiquées par ces organismes.

⇒ Pour l'été 2017, il s'agit de reconduire les tarifs de l'été 2016 tels que présentés précédemment.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016

DELIBERE

Approuve les tarifs des camps, stages et veillée proposés par la Ville d'Angers pour les vacances d'été 2016, tels que proposés ci-dessus ;

Approuve la grille tarifaire des activités périscolaires et extrascolaires applicable pour l'année scolaire 2016/2017, comprenant l'été 2017;

Impute les recettes au budget principal des exercices 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Maire Badjoint Délégué

Ahme BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A -6

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-176

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) Anjou Théâtre - Convention de partenariat pour le Festival d'Anjou 2016

Rapporteur: Alain FOUQUET,

EXPOSE

La Ville d'Angers mène une politique culturelle et ambitieuse qui valorise et développe la création et la diffusion en s'appuyant sur les projets des grands équipements et évènements.

Dans le cadre d'une volonté partagée de réinstaller dans la Ville d'Angers le Festival d'Anjou, évènement culturel majeur, et de promouvoir le développement du théâtre sur le territoire angevin et au-delà, la Ville d'Angers souhaite poursuivre et intensifier le partenariat autour du Festival d'Anjou 2016.

La 67^{ème} année du Festival d'Anjou se déroulera du 13 juin au 2 juillet 2016. Le Festival sera présent dans des lieux prestigieux d'Angers :

- Au Grand Théâtre :

- o l'exposition « Du Festival d'Angers au festival d'Anjou », rétrospective du Festival depuis sa création en 1950 (67 ans de théâtre), du 14 mai au 3 juillet,
- o implantation de la maison du festival (billetterie), du 21 mai au 3 juillet,
- o 6 représentations dans le cadre du Concours des Compagnies, du 20 au 25 juin.
- Au Cloître Toussaint, du 23 au 26 juin :
 - o 3 représentations
 - o la journée familiale « Sunday ».
- Quartier Gare: création du « Village du Festival d'Anjou », du 30 avril au 2 juillet, partenariat avec 80 commerçants angevins pour offrir des places du Festival à leur clientèle.

Il convient de formaliser le partenariat entre la Ville d'Angers et l'E.P.C.C Anjou Théâtre afin de déterminer les modalités de sa mise en œuvre et les engagements de chacune des parties, la Ville apportant quant à elle une contribution financière de 150 000 €.

Par ailleurs, le Ville d'Angers envisage d'adhérer prochainement à l'E.P.C.C. Anjou Théâtre, sans modification de son engagement financier. Cette proposition sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Educations du 07 avril 2016

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat passée avec l'E.P.C.C. Anjou Théâtre;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention ainsi que tout document y afférent ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, VA0200013 – 65737/313.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 11, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

				· .
,				

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016

Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

∂- •

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-177**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Organismes culturels - Conventions d'objectifs - Avenants d'actualisation des subventions de fonctionnement et pérennisation des aides à l'emploi associatif pour l'année 2016

Rapporteur: Alain FOUQUET,

EXPOSE

Suite au vote du budget le 29 mars dernier, il est nécessaire de compléter par avenants les conventions d'objectifs en cours avec certaines associations culturelles afin d'actualiser le montant des subventions allouées pour l'année 2016 (soutien au fonctionnement et à l'emploi associatif) ainsi que les modalités de versement.

Il convient donc de procéder à la modification des conventions conclues avec les organismes culturels suivants, pour un montant total de 278.925 €:

- Parole D.E.L.I.E.E.: montant de la subvention de fonctionnement fixé à 76.000 €, montant de l'aide à l'emploi associatif fixé à 2.000 €,
- L'école Maîtrisienne Régionale des Pays de la Loire : montant de la subvention de fonctionnement fixé à 23.750 €,
- Amarillis : montant de la subvention de fonctionnement fixé à 14.250 €,
- Cinémas et Cultures d'Afrique : montant de la subvention de fonctionnement fixé à 60.000 €, montant de l'aide à l'emploi associatif fixé à 2.000 €,
- Cinéma Parlant : montant de la subvention de fonctionnement fixé à 48.450 €, montant de l'aide à l'emploi associatif fixé à 4.000 €,
- Bibliothèque Anglophone : montant de la subvention de fonctionnement fixé à 38.950 €, montant de l'aide à l'emploi associatif fixé à 1.525 €,
- A Tout Hasard Associés (groupe ZUR): montant de l'aide à l'emploi associatif fixé à 4.000 €.
- Musée Régional de l'Air : montant de l'aide à l'emploi associatif fixé à 4.000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Educations du 07 avril 2016

DELIBERE

Approuve les avenants qui déterminent des montants des subventions allouées pour l'année 2016 ainsi que leurs modalités de versement,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces avenants,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6575.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délègu

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

₽

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-178

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subvention sur projets

Rapporteur: Alain FOUQUET,

EXPOSE

L'association « Les Lyriades de la langue française » organise les 8èmes « Journées de la langue française » qui se dérouleront du 23 au 29 mai 2016 à Angers, Liré et Ancenis. Cette biennale affirme son ancrage à Angers en 2016 en y proposant 18 manifestations sur 26, en grande partie gratuites sur le thème « Le français se met à table ». A Angers, le grand public est invité à assister à des conférences (littéraires, historiques, sociologiques, gastronomiques...) aux Salons Curnonsky, au Musée des Beaux-arts et à la CCI de Maine-et-Loire, des ateliers du goût au Quai et au Musée des beaux-arts, une visite commentée des vignes du clos Saint-Nicolas, une exposition des Lyriades-Jeunesse (35 établissements de l'académie de Nantes) aux Salons Curnonsky, des diners-dégustations aux Salons, et un spectacle/cabaret à la Collégiale Saint-Martin. De plus, un stage pédagogique est mis en place à l'Institut municipal spécifiquement pour les inspecteurs et enseignants.

L'association Soulshine organise la 7^{ème} édition de l'événement de danse hip hop « U GOT SOUL » au Quai, les 25 et 26 juin prochains. Elle se déroulera en 3 temps forts :

- Le « Hip hop around the cake », à la guinguette Le Héron Carré au parc Balzac avec l'intervention du collectif de DJ Les Mixtapes de l'apéro, d'un espace de dance ouvert à tous et des rencontres d'acteurs du mouvement hip hop (graffeurs, rappeurs...).
- Une soirée danse à la guinguette Le Héron Carré au parc Balzac, avec l'intervention d'un DJ set des Mixtapes de l'Apéro.
- Le battle « U GOT SOUL », au du théâtre Le Quai (T400), avec un jury composé de danseurs nationaux et internationaux et des participants venus de la France entière.

Les associations Jazz Maine et Jazz Connexion ont fusionné en janvier 2016 en gardant le nom de Jazz Maine. Cette fusion permet la création en 2016 d'une saison Jazz. Cette saison s'articule en 2 semestres et se déroule à Angers pour la majeure partie des soirées. L'association Jazz Maine organisera également la 7ème édition du festival « Bouche à Oreille », du 13 au 16 mai 2016, sur la commune de Bouchemaine. Soucieuse d'élargir l'audience du festival, l'association propose 2 évènements à Angers : un concert dans la guinguette « le Héron Carré » le 12 mai, et pour la 2ème année consécutive, la balade musicale sur les bords de la Maine le dimanche 15 mai. Cette balade intitulée « musiques en Maine » met en musique le chemin de halage qui lie Angers à Bouchemaine. Au total, une centaine de musiciens jalonnent le trajet et proposent différentes formes musicales autour du thème de l'improvisation (des sets de 10 à 15 minutes à intervalles réguliers). A travers ce festival et cette saison, l'association souhaite promouvoir un jazz innovant et créatif. Parallèlement à une programmation de groupes confirmés et professionnels, elle accueille de jeunes musiciens pour leur donner l'occasion de rencontrer un large public ; ainsi une dizaine de groupes amateurs angevins vont se produire durant ces manifestations.

L'association Drop the Beat, association de jeunes, habitant dans la commune et ayant un intérêt pour les musiques actuelles, organise une soirée-concerts intitulée « Sound Of Sheep Party » le 16 avril 2016 au Carré de Arts à Pellouailles les Vignes. 3 groupes angevins vont se produire dans des conditions techniques professionnelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Educations du 07 avril 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, d'un montant total de 18 000 € à :

-	Les Lyriades de la langue française	2 500 €
	Soulshine	
-	Jazz Maine	8 100 €
-	Drop the Beat	900 €

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

& ·S

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-179**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées d'Angers - Nuit des Musées du samedi 21 mai 2016 - Spectacle "La pierre du vivant" - Contrat de cession de droits de représentation avec la compagnie Chacun cherche son pas

Rapporteur: Alain FOUQUET,

EXPOSE

Dans le cadre de la Nuit des Musées organisée le samedi 21 mai 2016, la compagnie « Chacun cherche son pas » donnera au cours de la soirée trois représentations de son spectacle « La pierre du vivant » à la Galerie David d'Angers et cour du Logis Toussaint. Ce spectacle est un triptyque composé de tableaux vivants dansés interprétés par trois artistes : Evelyne Jolivet, Pauline Arnoux et Valentin Taton.

En conséquence, un contrat de cession de droits de représentations est proposé avec la compagnie « Chacun cherche son pas » pour un montant de 1 200€ TTC auquel s'ajouteront des frais de transport et de repas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Educations du 07 avril 2016

DELIBERE

Approuve le contrat de cession de droits de représentation avec la compagnie « Chacun cherche son pas » pour les trois représentations du spectacle « La pierre du vivant » à la Galerie David d'Angers et cour du Logis Toussaint.

Autorise Monsieur Le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ce contrat ainsi que tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 11, article 6288.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A- -6

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-180

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Muséum des sciences naturelles - Sciences Participatives - Opération "Les 24 h de la biodiversité" - Conventions de partenariat avec la ligue pour la protection des oiseaux délégation Anjou, les petits débrouillards et David Mercier, botaniste expert

Rapporteur: Alain FOUQUET,

EXPOSE

Dans le cadre de la politique visant à diffuser la culture scientifique et particulièrement la découverte de la biodiversité et de ses enjeux locaux et planétaires, le Muséum des sciences naturelles s'inscrit activement dans le plan d'actions de l'Agenda 21 biodiversité d'Angers Loire Métropole. Pour rappel, cet agenda a été labellisé en octobre 2014 en tant que contributeur à la stratégie nationale de la biodiversité par le Ministère de l'Ecologie et du développement durable.

Parmi les actions concrétisant ce programme, le Muséum des sciences naturelles organise les 28 et 29 mai prochain dans le parc communautaire de Pignerolle à Saint-Barthélémy d'Anjou une opération de sciences participatives appelée « les 24h de la biodiversité ». Cette opération, fait appel à des partenariats avec des associations naturalistes et de culture scientifique et vise à faire inventorier, découvrir et observer par les citoyens, la faune et la flore du parc. Cette opération constitue une initiation participative à la démarche scientifique et expérimentale. Elle se veut également pédagogique utilisant des supports ludiques.

La Ligue de Protection des Oiseaux Anjou est un partenaire incontournable nationalement et localement des expertises en matière de biodiversité mandatées par les collectivités locales et figure comme l'un des partenaires principales de l'opération organisée par le Muséum. Les modalités de contribution de cette association sont définies dans la convention et implique une dépense de 2.300 €.

Les Petits Débrouillards Grand Ouest est une association d'éducation populaire visant à diffuser le plus largement la culture scientifique. Ses actions sont destinées aussi bien aux jeunes publics dans un cadre scolaire et extra-scolaire qu'aux publics adultes. Elle intervient notamment en lien avec la ville sur les temps d'activités périscolaires. Sa médiation est essentiellement fondée sur la méthode expérimentale et participative. Ils ont développé pour leurs actions éducatives un dispositif utilisant un véhicule en itinérance et appelé le Science tour.

Le dispositif a été sollicité par le Muséum des sciences naturelles pour un projet appelé « clé du sol » qui vise notamment à faire découvrir la biodiversité du sol. Il contribuera à l'animation de l'opération de sciences participatives intitulée « les 24h de la biodiversité ». Une convention de partenariat est donc rédigée et engage une dépense de 5040 euros.

David MERCIER a été sollicité par le Muséum pour assurer deux animations relatives à la botanique et à l'inventaire de la flore sur site. Il est expert en botanique avec un statut d'auto-entrepreneur et travaille déjà fréquemment pour le Muséum en contribuant notamment à l'inventaire des collections botaniques et à leurs déterminations scientifiques.

Les modalités de contribution de David MERCIER sont définies dans la convention de partenariat et sa participation implique une dépense de 580 €.

Compte-tenu de l'intérêt pédagogique et scientifique du projet et de l'expertise reconnu de la Ligue de Protection des Oiseaux Anjou dans le domaine concerné, de l'association « Les petits débrouillard Grand Ouest » et du botaniste David Mercier, je vous propose d'accepter les différentes conventions de partenariat pour un montant total de 7 920 €.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Educations du 07 avril 2016

DELIBERE

Approuve les conventions de partenariat avec La Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Anjou, l'association « Les Petits Débrouillards » et avec le botaniste David Mercier ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces conventions ainsi que tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 011, article 6288.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

		•

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A- -6

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-181

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 - Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution.

Rapporteur: Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en œuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Ces dossiers s'inscrivent dans les perspectives pour le développement du sport à Angers, à travers le soutien aux associations sportives amateurs figurant dans le projet « Angers Sport 2020 ».

Ils concernent 5 clubs pour une dépense totale de 16 740 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Educations du 07 avril 2016

DELIBERE

Attribue une subvention « manifestations » de :

- 8 740 € à Angers Tennis Club, pour l'organisation du tournoi de tennis « Open Espace Anjou » du 16 au 24 avril 2016
- 3 000 € à l'Etoile d'Or-Pro Stars, pour l'organisation du tournoi international « Pro Stars » Match Limoges/Le Mans le 15 septembre 2016,
- 2 000 € à Angers Boxing Club, pour l'organisation du championnat de France de boxe « Mouches » G. Ory/A. Chapat le 11 juin 2016,
- 720 € au Sporting Club Angevin, pour sa participation au tournoi de football à l'Ashton Athletic F.C. de Wigan du 4 au 8 avril 2016, dans le cadre des Echanges Internationaux,
- 2 280 € à l'Intrépide Angers Football, pour sa participation au tournoi de football au F.C. Shevington de Wigan du 25 au 28 mars 2016, dans le cadre des Echanges Internationaux.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à signer les conventions et avenants Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

₽

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-182**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Approbation du projet de fusion - Absorption de la Société Anonyme d'Economie Mixte de la Région d'Angers (SARA) par la Société d'Equipement du Département de Maine-et-Loire (SODEMEL) et ses modalités

Rapporteur: Christophe BECHU,

EXPOSE

Il est rappelé que la SODEMEL est une société anonyme d'économie mixte locale ayant principalement pour objet social d'étudier et de réaliser en vue du développement économique du Département de Maine-et-Loire des opérations d'équipement foncier, économique, touristique, industriel et, notamment, des opérations d'aménagement et de construction.

La SARA est, également, une société anonyme d'économie mixte locale ayant principalement pour objet social sur le territoire d'Angers et de sa région d'étudier et de réaliser des opérations d'équipement foncier, économique, touristique, industriel et, notamment, des opérations d'aménagement et de construction.

Afin d'assurer une cohérence de la politique d'aménagement du territoire et d'optimiser les actions des structures, il a été proposé de rapprocher la SODEMEL et la SARA, en vue d'unifier au sein d'une seule société d'économie mixte locale d'aménagement la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire.

C'est ainsi, que par délibérations respectives du 18 décembre 2014 et du 6 février 2015, les Conseils d'administration de la SODEMEL et de la SARA ont approuvé la mise en œuvre de l'étude de faisabilité du projet de fusion-absorption de la SARA par la SODEMEL.

Aux termes d'une année mise à profit pour préparer l'opération de rapprochement, les conseils d'administration de la SODEMEL, en date du 29 janvier 2016, et de la SARA, en date du 2 février 2016, ont approuvé le projet de fusion-absorption de la SARA par la SODEMEL sur la base des résultats probables des deux sociétés au 31 décembre 2015.

Il est précisé que la Ville d'Angers est actionnaires des deux SEML concernées par le projet de fusion.

La fusion envisagée sera réalisée dans les conditions prévues aux articles L.236-1 et suivants du Code de commerce et par le traité de fusion lequel sera définitivement établi sur la base des comptes arrêtés des deux sociétés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 par leur conseil d'administration respectif.

L'opération de fusion sera réalisée sous condition suspensive de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SEML absorbante, la SODEMEL, et de la SEML absorbée, la SARA.

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3, la fusion entraînera la transmission universelle du patrimoine de la SARA, SEML absorbée, à la SODEMEL, SEML absorbante, dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion, au jour de l'approbation de l'opération par la dernière assemblée générale des deux SEML fusionnées.

La SARA sera dissoute sans liquidation et le capital social de la SODEMEL augmenté par émission d'actions nouvelles attribuées aux actionnaires de la SARA sur la base de la parité d'échange retenue pour la réalisation de l'opération et approuvée par les assemblées générales des deux SEML.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion aurait un effet rétroactif au 1er janvier 2016.

Pour la réalisation de l'opération, les sociétés ont été évaluées selon la méthode de l'actif net comptable corrigé (ANCC), laquelle reste la méthode la plus représentative de la valorisation des SEML d'aménagement.

Selon la méthode de l'ANCC, les valeurs des actions de la SODEMEL et de la SARA sont les suivantes :

en€	SARA	SODEMEL
Situation Nette de départ	6 979 920,00 €	9 645 500,00 €
Résultat 2015 estimé	- 168 441,00 €	304 000,00 €
Distribution de dividendes 2014	- €	- 66 000,00€
Plus value sur batiment	168 260,00 €	1 145 559,52 €
Provisions statistiques nettes d'IS	- €	954 334,60 €
Plus value sur titres	922 216,69 €	153 933,28 €
Engagement retraite non provisionné	- 34 171,00 €	
Impôt	- 70 387,13 €	- 433 164,27€
Actif Net Comptable Corrigé (ANCC)	7 797 397,56 €	11 704 163,13 €
Valeur action/ANCC (2015)	103,96€	93,63€
Soit une parité		1,11

Pour la détermination de la parité d'échange, au regard du contexte de l'opération, les sociétés ont été valorisées selon deux méthodes :

- ✓ Actif net comptable corrigé (ANCC),
- ✓ Actualisation des flux futurs de trésorerie générés par l'activité (méthode dite des « DCF »).

La méthode des DCF est utilisée pour corroborer et moduler la valeur déterminée selon la méthode de l'ANCC, au regard notamment du portefeuille d'activité à moyen et long terme.

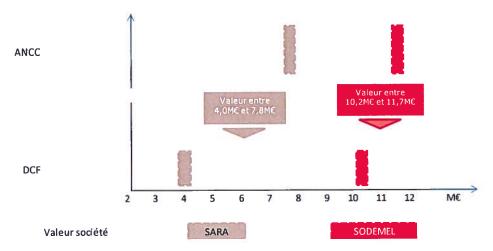
L'évaluation selon la méthode des DCF a été réalisée en fonction des perspectives d'activité des sociétés.

Elle conduit à des valeurs proches pour la SODEMEL, elle présente en revanche un écart important pour la SARA, qui peut se justifier par les éléments suivants :

- ✓ par l'allocation des fonds propres à des activités ne dégageant pas prévisionnellement de flux de trésorerie (participation dans BRE et SOCLOVA)
- ✓ par le déclin prévisionnel de l'activité (transfert de l'activité stationnement à la SPL2A, fin de la ligne 1 du tramway, non renouvellement d'opérations de construction ou d'aménagement).

Les fourchettes de valeur selon les deux méthodes pour les deux sociétés sont les suivantes :

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 29 (dans l'Ordre du Jour)



Du fait de la potentialité financière de la SARA, il est nécessaire de nuancer la valeur déterminée selon l'ANCC pour le rapport d'échange. La décote proposée tient compte également de la potentialité du territoire d'intervention historique de la SARA.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé d'appliquer une décote à la valeur de l'action de la SARA pour retenir une parité d'échange d'une action SODEMEL pour une action SARA.

Sauf évènement majeur de nature à remettre en cause cette évaluation d'ici l'arrêté définitif des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 des deux sociétés, le traité de fusion qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de chaque société sera établi sur la base de cette parité d'échange.

Sur cette base, l'apport de la SARA serait rémunéré par la création de 75 001 actions nouvelles de la SODEMEL de 17,60 euros de valeur nominale attribuées aux actionnaires de la SARA à raison d'une action SODEMEL pour une action SARA.

A l'issue de la fusion, le capital de la SODEMEL serait, donc, augmenté d'un montant d'un million trois cent vingt mille dix-sept euros et soixante centimes (1 320 017,60 €) par création de soixante-quinze mille et une (75 001) actions nouvelles pour porter le capital social de deux millions deux cent mille euros (2 200 000 €) à trois millions cinq cent vingt mille dix-sept euros et soixante centimes (3 520 017,60 €).

Dans ces conditions, la Ville d'Angers serait attributaire de cinquante-trois mille cinq cent soixantequinze (53 575) actions nouvelles émises par la SODEMEL dans le cadre de cette opération.

Par ailleurs, il serait émis une prime de fusion d'un montant de six millions quatre cent soixante-dixsept mille trois cent soixante-dix-neuf euros et quarante centimes (6 477 379,40 €) représentant la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie sur laquelle serait imputés tous frais, droits, charges et impôts résultant de la fusion.

Les actions nouvelles de la SODEMEL seraient créées avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2016, date d'ouverture de l'exercice social en cours avec les mêmes droits que les actions anciennes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

Projection des participations des actionnaires au capital de la Seml fusionnée

	SOD	EMEL	SARA		SEML FUSIONNEE	
Actionnaires	actions	%	actions	%	actions	%
Département 49	57 690	46,15 %			57 690	28,84%
ALM	12 842	10,27 %	5 300	7,07%	18 358	9,18%
Ville d'Angers	4 184	3,35 %	53 575	71,43%	57 759	28,88%
Com Agglo SLD	4 602	3,68 %			4 602	2,30%
Ville de Cholet	4 602	3,68 %			4 602	2,30%
S.I.E.M.L.	7 603	6,08 %			7 603	3,80%
Ville d'Ecouflant			71	0,09%	sortant	sortant
Sous total	91 523	73,22%	58 946	78,50%	150 614	75,31%
C.D.C.	20 159	16,13%	5 731	7,64%	25 890	12,94%
CCI Maine et						
Loire	2 666	2,13%	1 125	1,50%	3 791	1,90%
C Agri Maine et						
Loire	1 170	0,94 %		0,00 %	1 170	0,58%
Caisse d'Epargne	8 312	6,65%	3 200	4,27%	11 512	5,76%
Comité Exp. éco.	1 167	0,93%		0,00 %	1 167	0,58%
Ayants droit						
Chupin	3	0,00%		0,00 %	3	0,00%
CMA			986	1,31%	986	0,49%
CIC			1 372	1,83%	1 372	0,69%
B.P.A.			1 206	1,61%	1 206	0,60%
Crédit Agricole			877	1,17%	877	0,44%
Dexia			510	0,68%	510	0,25%
Société Générale	ļ		2	0,00%	2	0,00%
Crédit Coopératif			732	0,98%	732	0,37%
Podeliha			-		sortant	
Accession			120	0,16%		sortant
Courrier de l'Ouest			25	0,03%	sortant	sortant
Particuliers			169	0,23%	169	0,08%
Sous total	33 477	26,78%	16 055	13,41%	49 387	24,69%
TOTAL	125 000	100,00%	75 001	91,91%	200 001	100,00%

La fusion sera sans conséquence sur le nombre de sièges d'administrateur de la SODEMEL fixé statutairement à 18 sièges dont 14 attribués aux collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires lesquels seront répartis entre eux en application des principes de proportionnalité et de représentation directe en fonction du montant de leur participation dans la SEML fusionnée.

Les fonctions des représentants de la Ville d'Angers au sein des organes sociaux de la SARA prendront fin avec la dissolution de la Société à la date de réalisation définitive de l'opération de fusion.

A titre d'information, il vous est également précisé les éléments suivants :

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

- dans le cadre de la procédure de fusion, il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de la SODEMEL de modifier la dénomination sociale de la société pour dénommer la SEML fusionnée « Alter Cités ».
- postérieurement à la fusion, il sera proposé aux administrateurs de la SEML fusionnée de se prononcer sur un projet d'augmentation de capital par incorporation de réserves et une mise à jour plus générale des statuts portant notamment sur la modification de l'objet social. Le projet de modification statutaire sera soumis à l'approbation de votre assemblée délibérante préalablement au vote de l'assemblée générale de la Société.

Comme conséquence de ce qui précède, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les points suivants :

- approuver le projet de fusion-absorption de la SARA par la SODEMEL sur la base de la parité d'échange d'une action SODEMEL pour une action SARA et des conséquences qui en résultent;
- sous condition de la réalisation définitive de l'opération de fusion, approuver l'augmentation de capital de la SODEMEL qui en résultera
 - o d'un montant d'un million trois cent vingt mille dix-sept euros et soixante centimes (1 320 017,60 €) par création de soixante-quinze mille et une (75 001) actions nouvelles de dix-sept euros et soixante centimes (17,60 €) de valeur nominale pour porter le capital de deux millions deux cent mille euros (2 200 000 €) à trois millions cinq cent vingt mille dix-sept euros et soixante centimes (3 520 017,60 €);
 - o avec émission d'une prime de fusion d'un montant prévisionnel de six millions quatre cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-dix-neuf euros et quarante centimes (6 477 379,40 €) représentant la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie sur laquelle serait imputés tous frais, droits, charges et impôts résultant de la fusion, ce montant étant susceptible de varier sans que cela remette en cause la parité d'échange et le montant de l'augmentation de capital social de la SODEMEL;
 - o et la modification corrélative des statuts de la SODEMEL.
- en contrepartie des droits de la Ville d'Angers au capital de la SARA, SEML absorbée, approuver l'attribution à la collectivité de nouvelles actions à émettre par la SODEMEL dans le cadre de l'augmentation de son capital social à raison d'une action SODEMEL pour une action SARA;
- sous condition de la réalisation définitive de l'opération de fusion, approuver la dissolution sans liquidation de la SARA comme conséquence de la fusion;
- donner tous pouvoirs aux représentants de la Ville d'Angers aux assemblées générales de la SODEMEL et de la SARA pour porter un vote favorable aux projets de résolutions relatives à la fusion et ses modalités, et notamment, l'augmentation de capital social de la SODEMEL, la modification corrélative de ses statuts et la dissolution sans liquidation de la SARA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016

DELIBERE

Approuve le projet de fusion-absorption de la SARA par la SODEMEL sur la base de la parité d'échange d'une action SODEMEL pour une action SARA et des conséquences qui en résultent ;

Approuve sous condition de la réalisation définitive de l'opération de fusion, l'augmentation de capital de la SODEMEL qui en résultera

- d'un montant d'un million trois cent vingt mille dix-sept euros et soixante centimes (1 320 017,60 €) par création de soixante-quinze mille et une (75 001) actions nouvelles de dix-sept euros et soixante centimes (17,60 €) de valeur nominale pour porter le capital de deux millions deux cent mille euros (2 200 000 €) à trois millions cinq cent vingt mille dix-sept euros et soixante centimes (3 520 017,60 €);
- avec émission d'une prime de fusion d'un montant prévisionnel de six millions quatre cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-dix-neuf euros et quarante centimes (6 477 379,40 €) représentant la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie sur laquelle serait imputés tous frais, droits, charges et impôts résultant de la fusion, ce montant étant susceptible de varier sans que cela remette en cause la parité d'échange et le montant de l'augmentation de capital social de la SODEMEL;
- et la modification corrélative des statuts de la SODEMEL;

Approuve en contrepartie des droits de la Ville d'Angers au capital de la SARA, SEML absorbée, l'attribution à la collectivité de nouvelles actions à émettre par la SODEMEL dans le cadre de l'augmentation de son capital social à raison d'une action SODEMEL pour une action SARA;

Approuve sous condition de la réalisation définitive de l'opération de fusion, la dissolution sans liquidation de la SARA comme conséquence de la fusion ;

Donne tous pouvoirs aux représentants de la Ville d'Angers aux assemblées générales de la SODEMEL et de la SARA pour porter un vote favorable aux projets de résolutions relatives à la fusion et ses modalités, et, notamment, l'augmentation de capital social de la SODEMEL, la modification corrélative de ses statuts et la dissolution sans liquidation de la SARA.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 1, M. Alain PAGANO.

Abstentions: 11, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG. N'a pas pris part au vote: M. Christophe BECHU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire
Pour le Maire, adjoint Délègué
Ahman TI AURI



République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A- -6

Référence : DEL-2016-183

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Approbation du projet de cession d'actions de la SEML fusionnée, issue de l'opération de fusion - Absorption de la SODEMEL par la SARA, à Angers Loire Métropole

Rapporteur: Christophe BECHU,

EXPOSE

Le projet de cession de 39 332 actions de la SEML fusionnée (la SODEMEL devant se dénommer Alter Cités) à Angers Loire Métropole vous est soumis sous les conditions suspensives de l'approbation de l'opération de fusion-absorption de la SARA par la SODEMEL par les assemblées générales des deux SEML fusionnées et de la délibération du Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole approuvant l'acquisition desdites actions.

Si le projet de fusion-absorption de la SARA par la SODEMEL sur la base d'une parité d'échange d'une action SODEMEL pour une action SARA était réalisé, le niveau de participation d'Angers Loire Métropole au capital de la SEML fusionnée serait de 9,20% environ, contre 28,80 % environ respectivement pour le Département de Maine-et-Loire et la Ville d'Angers.

Aussi, afin de porter le niveau de participation d'Angers Loire Métropole à un montant de participation équivalent à celui du Département de Maine-et-Loire, il est proposé l'acquisition de 39 332 actions de la SODEMEL après fusion (future Alter Cités) par Angers Loire Métropole à la Ville d'Angers.

	SODE	CMEL	SARA		SEML FUSIONNEE		SEML FUSIONNEE Après cession Ville Angers/ALM	
Actionnaires	actions	%	actions	%	actions	%	actions	%
Département 49	57 690	46,15 %			57 690	28,84%	57 690	28,84%
ALM	12 842	10,27 %	5 300	7,07%	18 358	9,18%	57 690	28,84%
Ville d'Angers	4 184	3,35 %	53 575	71,43%	57 759	28,88%	18 427	9,21%
Com Agglo SLD	4 602	3,68 %			4 602	2,30%	4 602	2,30%
Ville de Cholet	4 602	3,68 %			4 602	2,30%	4 602	2,30%
S.I.E.M.L.	7 603	6,08 %			7 603	3,80%	7 603	3,80%
Ville d'Ecouflant			71	0,09%	sortant	sortant	sortant	sortant
Sous total	91 523	73,22%	58 946	78,50%	150 614	75,31%	150 614	75,31%
C.D.C.	20 159	16,13%	5 731	7,64%	25 890	12,94%	25 890	12,94%
CCI Maine et								
Loire	2 666	2,13%	1 125	1,50%	3 791	1,90%	3 791	1,90%
C Agri Maine et								
Loire	1 170	0,94 %		0,00 %	1 170	0,58%	1 170	0,58%
Caisse d'Epargne	8 312	6,65%	3 200	4,27%	11 512	5,76%	11 512	5,76%
Comité Exp. éco.	1 167	0,93%		0,00 %	1 167	0,58%	1 167	0,58%
Ayants droit								
Chupin	3	0,00%		0,00 %	3	0,00%	3	0,00%
CMA			986	1,31%	986	0,49%	986	0,49%
CIC			1 372	1,83%	1 372	0,69%	1 372	0,69%

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

TOTAL	125 000	100,00	75 001	91,91%	200 001	100,00	200 001	100,00%
Sous total	33 477	26,78%	16 055	13,41%	49 387	24,69%	49 387	24,69%
Particuliers			169	0,23%	169	0,08%	169	0,08%
l'Ouest			25	0,03%	Soriani	sortant	soriani	sortant
Accession Courrier de			120	0,16%	sortant	sortant	sortant	sortant
Podeliha			100	0.160/	sortant		sortant	
Crédit Coopératif			732	0,98%	732	0,37%	732	0,37%
Société Générale			2	0,00%	2	0,00%	2	0,00%
Dexia			510	0,68%	510	0,25%	510	0,25%
Crédit Agricole			877	1,17%	877	0,44%	877	0,44%
B.P.A.			1 206	1,61%	1 206	0,60%	1 206	0,60%

Le prix d'acquisition proposé dans le cadre de ce projet d'acquisition d'actions a été établi à quatrevingt-treize euros et soixante-trois centimes (93,63 €) par action sur la base de la valeur estimée du titre de la SODEMEL au 31 décembre 2015 selon la méthode de l'actif net comptable corrigé (ANCC) laquelle reste la méthode la plus représentative de valorisation des SEML d'aménagement, soit un montant de trois millions six cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-cinq euros et seize centimes (3 682 655,16 €) pour 39 332 actions.

Tous frais, impôts, taxes, etc., résultants du transfert d'actions seront à la charge du cessionnaire.

Ce projet de cession d'actions a reçu l'agrément du Conseil d'administration de la SODEMEL, par délibération en date du 29 janvier 2016, conformément à l'article 14 des statuts de la société.

Si vous agréez ce projet de cession d'actions sous les conditions suspensives sus-énoncées, le transfert de propriété des actions interviendra au jour de la réalisation définitive de l'opération de fusion à la date de l'approbation de l'opération par la dernière assemblée générale des deux SEML fusionnées.

Le paiement du prix interviendra à compter de cette même date sur justificatif de l'ordre de mouvement visé par la société émettrice des actions.

Comme conséquence de ce qui précède, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les points suivants :

- approuver le projet de cession de trente-neuf mille trois cent trente-deux (39 332) actions de la SEML fusionnée (la SODEMEL devant se dénommer Alter Cités), issue de l'opération de fusion-absorption de la SODEMEL par la SARA, à Angers Loire Métropole au prix unitaire de quatre-vingt-treize euros et soixante-trois centimes (93,63 €), soit pour un montant total de trois millions six cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-cinq euros et seize centimes (3 682 655,16 €) sous les conditions suspensives de la réalisation de l'opération de fusion-absorption de la SARA par la SODEMEL et de l'approbation de la cession des actions par le Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole,
- mandater votre représentant pour faire le nécessaire aux fins de parvenir à la réalisation de cette cession d'actions et, notamment notifier la présente délibération à Angers Loire Métropole ainsi qu'à la SODEMEL, signer l'ordre de mouvement correspondant et plus généralement effectuer tous actes et formalités consécutifs à cette opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016

DELIBERE

Approuve le projet de cession de trente-neuf mille trois cent trente-deux (39 332) actions de la SEML fusionnée (la SODEMEL devant se dénommer Alter Cités) issue de l'opération de fusion-absorption de la SODEMEL par la SARA à la Ville d'Angers au prix unitaire de quatre-vingt-treize euros et soixante-trois centimes (93,63 €), soit pour un montant total de trois millions six cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-cinq euros et seize centimes (3 682 655,16 €) sous les conditions suspensives de la réalisation de l'opération de fusion-absorption de la SARA par la SODEMEL et de l'approbation de l'acquisition des actions par le Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole

Le transfert de propriété des actions interviendra au jour de la réalisation définitive de l'opération de fusion à la date de l'approbation de l'opération par la dernière assemblée générale des deux SEML fusionnées.

Le paiement du prix interviendra à compter de cette même date sur présentation de l'ordre de mouvement visé par la société émettrice des actions.

Tous les frais, impôts, taxes, etc., résultants du transfert seront à la charge du cessionnaire.

Donne tous pouvoirs, à Monsieur Le Maire ou son représentant pour faire le nécessaire aux fins de parvenir à la réalisation de cette cession d'actions et, notamment notifier la présente délibération à Angers Loire Métropole ainsi qu'à la SODEMEL, signer l'ordre de mouvement correspondant et plus généralement effectuer tous actes et formalités consécutifs à cette opération.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 1, M. Alain PAGANO.

Abstentions: 11, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG. N'a pas pris part au vote: M. Christophe BECHU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire Pour le Maire, Ladjoint Délégué

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

& 46

Référence : DEL-2016-184

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Désignation des représentants de la Ville d'Angers au sein des organes sociaux de la SEML fusionnée, issue de l'opération de fusion - Absorption de la SODEMEL par la SARA

Rapporteur: Christophe BECHU,

EXPOSE

Il est rappelé le projet de fusion-absorption entre la Société d'Equipement du Département de Maineet-Loire (SODEMEL), SEML absorbante, et la Société Anonyme d'Economie Mixte de la Région d'Angers (SARA), SEML absorbée.

Dans ce contexte, il vous est proposé de désigner vos représentants au sein des organes sociaux de la SEML qui sera issue de la réalisation de l'opération de fusion-absorption de la SARA par la SODEMEL (SEML absorbante devant être dénommée Alter Cités) sous conditions suspensives de la réalisation de l'opération de fusion et de la cession d'actions projetée entre la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

La fusion sera sans conséquence sur le nombre de sièges d'administrateurs de la SODEMEL, fixé statutairement à 18 sièges dont 14 attribués aux collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, il sera proposé aux collectivités actionnaires de la SEML fusionnée de se répartir entre elles les 14 sièges qui leur sont attribués en application des principes de proportionnalité et de représentation directe en fonction du montant de leur participation respective au capital de la SEML fusionnée.

Projection des participations au capital de la SEML fusionnée (après cession d'actions Ville d'Angers/ALM) et de la répartition des sièges d'administrateur

Actionnaires	Nombre actions	Capital 1 action = 17,60 €	%	Nombre administ rateur
Département 49	57 690	1 015 344,00	28,84%	5
ALM	57 690	1 015 344,00	28,84%	5
Ville d'Angers	18 427	324 315,20	9,21%	1
Com Agglo SLD	4 602	80 995,20	2,30%	1
Ville de Cholet	4 602	80 995,20	2,30%	1
S.I.E.M.L.	7 603	133 812,80	3,80%	1
Sous total	150 614	2 650 806,40	75,31%	(14)
C.D.C.	25 890	455 664,00	12,94%	1
CCI Maine et Loire	3 791	66 721,60	1,90%	1
C Agri Maine et Loire	1 170	20 592,00	0,58%	1
Caisse d'Epargne	11 512	202 611,20	5,76%	1
Comité Exp. éco.	1 167	20 539,20	0,58%	
Ayants droit Chupin	3	52,80	0,00%	
CMA	986	17 353,60	0,49%	

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

TOTAL	200 001	3 520 017,60	100,00%	18
Sous total	49 387	869 211,20	24,69%	(4)
Particuliers	169	2 974,40	0,08%	
Crédit Coopératif	732	12 883,20	0,37%	
Société Générale	2	35,20	0,00%	
Dexia	510	8 976,00	0,25%	
Crédit Agricole	877	15 435,20	0,44%	
B.P.A.	1 206	21 225,60	0,60%	
CIC	1 372	24 147,20	0,69%	

Dans le cadre de cette projection, la Ville d'Angers disposerait d'un siège d'administrateur dans la SEML fusionnée comme actuellement au sein du conseil d'administration de la SODEMEL.

Il est précisé que les fonctions des représentants de la Ville d'Angers au sein des organes sociaux de la SARA prendront fin avec la dissolution de la SARA à la date de réalisation définitive de l'opération de fusion, au jour de l'approbation de l'opération par la dernière assemblée générale des deux SEML fusionnées.

Comme conséquence de ce qui précède, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les points suivants sous les conditions suspensives de la réalisation de l'opération de fusion-absorption de la SARA par la SODEMEL et de la cession par la Ville d'Angers à Angers Loire Métropole de 39 332 actions de la SEML fusionnée :

- confirmer votre représentant au sein du Conseil d'administration de la SEML fusionnée qui sera issue de la réalisation de l'opération de fusion-absorption de la SARA par la SODEMEL (SODEMEL, SEML absorbante devant être dénommée Alter Cités);
- autoriser votre représentant au sein du Conseil d'administration de la SEML fusionnée à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de sa représentation qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'administration de la Société, notamment, les fonctions de Vice-président du Conseil d'administration, de membres titulaires ou suppléants d'éventuelles commissions d'achats, de mandats spéciaux pour des missions particulières, etc.
- confirmer votre représentant pour représenter la Ville d'Angers aux assemblées générales de la SEML fusionnée et désigner son suppléant en cas d'empêchement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 avril 2014

VU les dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales

Considérant la candidature de Monsieur Roch BRANCOUR pour représenter la Ville d'Angers aux assemblées générales de la SEML fusionnée

Considérant la candidature de Monsieur Jean-Marc VERCHERE pour le suppléer à ces fonctions Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016

DELIBERE

Sous les conditions suspensives de la réalisation de l'opération de fusion-absorption de la SARA par la SODEMEL et de la cession par la Ville d'Angers à la Communauté urbaine Angers Loire Métropole

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

de 39 332 actions de la SEML fusionnée (SODEMEL, SEML absorbante devant être dénommée Alter Cités),

Désigne Monsieur Roch BRANCOUR pour représenter la Ville d'Angers au sein du Conseil d'Administration de la SEML fusionnée, issue de la fusion-absorption de la SARA par la SODEMEL,

Autorise son représentant au sein du Conseil d'Administration de la SEML fusionnée à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de sa représentation qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'Administration de la Société et notamment les fonctions de Vice-président du Conseil d'administration, de membres titulaires ou suppléants d'éventuelles commissions d'achats, de mandats spéciaux pour des missions particulières, etc.

Confirme Monsieur Roch BRANCOUR pour représenter la Ville d'Angers aux assemblées générales de la SEML fusionnée et de désigner Monsieur Jean-Marc VERCHERE pour le suppléer à ces fonctions.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

N'a pas pris part au vote: M. Christophe BECHU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

~ ◆

Référence : **DEL-2016-185**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Approbation du transfert des contrats passés entre la Ville d'Angers et la SARA à la SODEMEL dans le cadre de l'opération de fusion - Absorption

Rapporteur: Christophe BECHU,

EXPOSE

Le conseil d'administration de la SODEMEL, réuni le 29 janvier 2016 et le conseil d'administration de la SARA, réuni le 2 février 2016 ont approuvé le projet de fusion de la SARA et de la SODEMEL qui sera effectuée par absorption de la première par la seconde.

La fusion envisagée sera réalisée dans les conditions prévues aux articles L.236-1 et suivants du Code de commerce et par le traité de fusion lequel sera définitivement établi sur la base des comptes arrêtés des deux sociétés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3, la fusion entraînera la transmission universelle du patrimoine de la SARA, SEML absorbée, à la SODEMEL, SEML absorbante, dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion, c'est-à-dire le jour de l'approbation de l'opération par la dernière assemblée générale des deux SEML fusionnées.

Si la fusion est réalisée :

- le patrimoine de la SEML absorbée, la SARA, sera transmis à la SODEMEL dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion. Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la SEML absorbée à cette date,
- la SODEMEL sera débitrice des créanciers non obligataires de la société absorbée au lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution entraîne novation à leur égard.

Dans le cadre de la procédure de fusion-absorption, le transfert des contrats conclus "intuitu personae" notamment des concessions d'aménagement passées entre la Ville d'Angers et la SARA à la SODEMEL est subordonné à l'autorisation préalable de la collectivité contractante conformément à l'Avis du Conseil d'Etat – Section Finances n°364 803 du 8 juin 2000.

Comme conséquence de ce qui précède, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les points suivants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, VII le code de l'urbanisme notamment les articles L300-4 et suivants

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville d'Angers désignant la SARA concessionnaire pour la réalisation des opérations ci-dessous désignées

VU l'avis du Conseil d'Etat – Section Finances n° 364 803 du 8 juin 2000 posant la condition de l'autorisation préalable de la collectivité contractante pour la cession des contrats administratifs,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016

DELIBERE

Autorise dans le cadre du projet de fusion-absorption de la SARA par la SODEMEL, la cession à la SODEMEL, SEML absorbante des conventions de concessions d'aménagement en cours d'exécution que la Ville d'Angers a confiées à la SARA dont la liste suit :

OPERATIONS	Délibération	Date convention	échéance
Op 338 - Saint Serge	30/09/1991	09/10/1991	31/12/2016
Op 339 - ZAC Front de Maine	27/05/1991	22/10/1991	31/12/2017
Op 347 - ZAC Thiers Boisnet	29/04/1996	20/06/1996	01/07/2021
Op 354 - ZAC DESJARDINS	27/09/2004	17/11/2004	17/11/2016
Op 356 - ZAC Grand Pigeon	25/10/2004	16/12/2004	31/12/2018
Op 357 - ZAC Patton-Elysée	25/10/2004	02/02/2005	31/12/2017
Op 360 - ZAC Plateau des Capucins	30/06/2005	22/07/2005	21/07/2020
Op 362 -ORU Roseraie	29/06/2006	27/07/2006	27/07/2019

Étant précisé que la cession de ces contrats emportera la reprise pure et simple par la SODEMEL de l'ensemble des droits et obligations qui y sont stipulés.

A cette liste d'opérations en cours de réalisation, s'ajoutent une opération achevée sur le plan opérationnel et restant à clôturer sur le plan administratif et financier (approbation du bilan de clôture par la collectivité concédante).

Il s'agit de l'opération de concession n° 350-ZAC Gare St-Laud.

Pour cette opération, un protocole de clôture tripartite sera établi entre la Ville d'Angers, la SARA et la SODEMEL afin d'autoriser la SODEMEL à procéder à la clôture administrative et financière de l'opération.

Autorise dans le cadre du projet de fusion-absorption de la SARA par la SODEMEL, le transfert à la SODEMEL, SEML absorbante des conventions d'avances de trésorerie signées par la Ville d'Angers avec la SARA dont la liste suit :

OPERATIONS	Conventions avances	Echéance
Op 339 - ZAC Front de Maine	1 500 000 €	09/11/2016
Op 347 - ZAC Thiers Boisnet	1 274 672 €	11/12/2017
Op 347 - ZAC Thiers Boisnet	1 500 000 €	15/11/2018
Op 362 - ORU Roseraie	1 500 000 €	26/01/2018
Op 360 - ZAC Plateau des Capucins	1 000 000 €	13/02/2017

Accorde à la SODEMEL, SEML absorbante, pour les opérations de concessions d'aménagement concernées, le bénéfice de la garantie d'emprunt de la Ville d'Angers dans les termes et aux conditions fixées par la délibération du conseil municipal accordant sa garantie à la SARA,

OPERATIONS	Emprunt	Montant	Taux	Echéance	Garantie
Op 360- ZAC Plateau des Capucins	CDC-Prêt Gala	7 900 000 €	Indexé Livret A	03/12/2019	80%
Op 360- ZAC Plateau des Capucins	Caisse Epargne	2 000 000 €	Taux fixe	15/12/2019	80%
Op 360- ZAC Plateau des Capucins	Crédit Coopératif	5 000 000 €	Euribor 3 mois	31/05/2020	80%

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les avenants relatifs aux transferts des contrats et des protocoles de clôture, accomplir les démarches et signer tous les actes subséquents liés aux transferts des opérations concédées à la SODEMEL.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés N'a pas pris part au vote: M. Christophe BECHU.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué



République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A .

Référence : DEL-2016-186

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Centre Ville - Locaux 3 Rue de la Rame - Convention de mise à disposition avec la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Angers Loire Télévision - Remise de dette.

Rapporteur: Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers met à disposition de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SEM) « Angers Loire Télévision » des locaux privatifs et communs situés 3 rue de la Rame à Angers, en vertu d'une convention d'occupation en date du 18 juin 2013.

Cette mise à disposition est consentie et acceptée moyennant le paiement des charges locatives (eau, électricité, taxes ...) par la SEM.

Suite à une erreur matérielle liée aux conditions de refacturation des charges d'électricité auprès de l'occupant (absence de relevés annuels des compteurs), la Ville d'Angers accepte de procéder à l'annulation du titre n°2015-500523 en date 15/12/2015 correspondant à un montant de 25 074,56 € TTC pour la période du 20 février 2013 au 2 décembre 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016

DELIBERE

Approuve la remise de dette des charges d'électricité auprès de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Angers Loire Télévision » d'un montant de 25 074,56 TTC.

Autorise le Maire à signer l'acte inhérent à cette remise.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire Pour le Maire Parison Délégué

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

₽

Référence : DEL-2016-187

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :

Direction Générale

Angers Loire Télévision - Contrat d'objectifs et de moyens - Approbation

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Suite à l'accord du CSA sur le projet de reprise d'Angers Télé par M. Saïd Chabane et suite à la cession effective des parts sociales des collectivités et des SEML Angers Expo Congres et Angers Loire Tourisme le 19 avril 2016, la société financière Le Buron de M. Chabane est devenue actionnaire majoritaire de la société Angers Loire Télévision.

Depuis 2013, des contrats d'objectifs et de moyens lient la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole à la société Angers Loire Télévision, société éditrice d'Angers Télé, conformément à la loi 86-1067 du 30 septembre 1986 et à l'article L 1426-1 du code général des collectivités territoriales.

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole souhaitent continuer à contribuer financièrement au projet de développement de la télévision locale « Angers Télé » mais dans des proportions moindres que précédemment et selon les sujétions de service public intégrées au nouveau contrat.

Il est proposé d'attribuer une subvention annuelle de 150 000€ HT par collectivité.

La société Angers Loire Télévision porte en effet un projet d'intérêt public local qui participe aux politiques publiques locales éducatives, sportives et culturelles et plus généralement au rayonnement et à la promotion du territoire angevin.

Il est donc proposé un nouveau contrat d'objectif et de moyens à compter du 20 avril 2016 jusqu'au 31 décembre 2018, définissant les conditions d'octroi des contributions des collectivités. Il est précisé à ce sujet, que le versement se fera un une fois pour 2016 et en deux fois pour 2017 et 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016

DELIBERE

Approuve le nouveau contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville d'Angers et la société Angers Loire Télévision,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à le signer

Autorise le versement de la subvention sur l'exercice 2016 (soit 104 918 € HT du 20 avril au 31 décembre), et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire, Pour le Maire, l'actionnt Délégué

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

& -

Référence : DEL-2016-188

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Logements de fonction - Réforme des concessions de logements.

Rapporteur: Benoit PILET,

EXPOSE

Par délibérations du 2 mars 1998 et en dernier lieu du 27 octobre 2014, le Conseil Municipal a défini la nature des emplois ouvrant droit à une concession de logements ainsi que les différents types de contraintes afférentes à ces emplois et a dressé en annexe les listes des logements concernés.

Le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement a modifié les conditions d'attribution des logements de fonction en prévoyant notamment :

- La modification de la notion de « nécessité absolue de service » ;
- La suppression de la gratuité des avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage);
- La suppression de la notion de concession pour « utilité de service », remplacée par la « convention d'occupation précaire avec astreinte » ;
- La modification du calcul de la redevance.

Conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, il appartient au Conseil Municipal de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à leur fonction.

Il convient, pour apprécier les contraintes liées à un emploi et ainsi déterminer le caractère gratuit ou onéreux de la concession de logement, de se référer notamment à la distinction entre « concession de logement pour nécessité absolue de service » et « convention d'occupation précaire avec astreinte » :

> La concession de logement pour nécessité absolue de service :

Ce dispositif est réservé:

 Aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité immédiate.

Chaque concession du logement nu est octroyée à titre gratuit.

> La convention d'occupation précaire avec astreinte :

Cette convention peut être accordée aux agents qui sont tenus d'accomplir un service d'astreinte mais qui ne remplissent pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement par nécessité absolue de service.

Dans ce cadre, chaque concession de logement est octroyée à titre onéreux, soit une redevance égale à 50% de la valeur locative du bien occupé. Pour des raisons d'équité, cette redevance sera établie pour chaque agent sur la base d'un ratio unique révisable de 6,86 € par mètre carré.

Pour ces deux types de concession, l'ensemble des agents devra supporter les charges (eau, gaz, électricité et chauffage) selon un système de forfait :

- 60 € mensuels : cette somme comprend l'eau, le gaz et le chauffage, l'agent s'acquittant de sa facture d'électricité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

- 90 € mensuels : ce forfait sera appliqué pour couvrir l'ensemble des charges lorsque l'agent, faute de compteurs individualisés dans le logement, ne peut acquitter une facture d'électricité.

Les agents supporteront également les impôts et taxes liés à l'occupation du logement ainsi que les charges locatives et d'entretien courants.

Compte tenu de ce qui précède, il convient de fixer une nouvelle liste des emplois susceptibles d'ouvrir droit à un logement de fonction. Cette liste est annexée à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, relative à la fonction publique territoriale et portant modifications de certains articles du Code des communes et notamment l'article 21,

Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-3 du code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis émis par le Comité technique en sa séance du 19 avril 2016,

DELIBERE

Approuve le dispositif d'application de la réforme des logements de fonction tel qu'énoncé ci-dessus avec effet au 1^{er} avril 2016.

Décide de fixer, au 1^{er} avril 2016, la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction telle que définie en annexe à la présente délibération.

Impute les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal de la rémunération du personnel de chaque exercice budgétaire, chapitre 012.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué



République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

~

Référence : DEL-2016-189

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Indemnisation des jours de congés non pris pour raison de santé.

Rapporteur: Benoit PILET,

EXPOSE

En application du Décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985, les congés annuels non pris par les agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale ne peuvent jamais être indemnisés. Avec le Décret n° 88-145 du 15 février 1988, une possibilité limitée de compensation financière a été introduite pour les agents contractuels qui n'auraient pu bénéficier de la totalité de leurs congés annuels du fait des nécessités du service public.

La directive européenne du 4 novembre 2003 vient contredire cette réglementation en considérant que les congés annuels non pris de tous les agents, quel que soit leur statut, peuvent être remplacés par une indemnité financière en cas de fin de relation de travail sans autre condition.

Sous l'influence du droit européen, la circulaire ministérielle datée du 8 juillet 2011 a entériné ce principe en prévoyant qu'il appartient à l'autorité territoriale d'accorder automatiquement le report du congé annuel restant dû au titre de l'année écoulée à l'agent qui, du fait d'un congé de maladie, n'a pas pu prendre tout ou partie de ses congés à la fin de l'année de référence. Cependant, aucune actualisation du Décret de 1985 n'est intervenue et aucune mention n'est alors faite dans la circulaire sur la question de l'indemnisation.

Depuis 2011, de nombreuses décisions de justice européennes et françaises sont venues compléter la position de principe de la directive européenne de 2003. Elles considèrent désormais unanimement qu'un agent public, titulaire ou contractuel, qui n'a pu bénéficier de la totalité de ses congés annuels pour raison de maladie, peut prétendre à une compensation financière.

En déclinaison de ces décisions, la collectivité propose aujourd'hui de mettre en œuvre ce dispositif qui relève à la fois de la reconnaissance d'un droit à congé minimal pour les agents et du rétablissement de l'équité entre les agents en fin d'engagement et ceux qui, depuis la circulaire de 2011, peuvent bénéficier du report sur l'année suivante des congés non pris pour raison de santé.

Le dispositif s'appuie sur les modalités définies par les différentes décisions jurisprudentielles, détaillées en annexe, à savoir :

- indemnisation de 20 jours de congés non pris par an maximum,
- prise en compte des jours de congés non pris et des périodes de maladie portant sur les quinze mois qui précèdent l'année en cours,
- utilisation du mode de calcul des compensations financières introduit par le Décret du 15 février 1988.

Les bénéficiaires en sont les agents, titulaires ou contractuels, en fin d'engagement (retraite, retraite invalidité, licenciement pour inaptitude, décès, fin de contrat), n'ayant pu bénéficier de leur congés annuels pour raison de santé (suite à longue maladie, accident de travail ou maladie professionnelle).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail,

Vu les décisions de la Cour de Justice des Communautés européennes du 20 janvier 2009, du 10 septembre 2009 et du 3 mai 2012,

Vu la Circulaire NOR COTB1117639C du 8 juillet 2011 relative à l'incidence des congés de maladie sur le report des congés annuels des fonctionnaires territoriaux,

Vu la décision de la Cour administrative d'Appel de Nantes n° 12NT00291 du 6 juin 2013,

Vu la décision du Tribunal Administratif d'Orléans nº 1201232 du 21 janvier 2014,

Vu la décision du Tribunal Administratif d'Amiens n° 1401716 du 30 janvier 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016

DELIBERE

Approuve le dispositif d'indemnisation des jours de congés annuels non pris pour raison de santé pour les agents en fin d'engagement tel que décrit en annexe.

Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de la rémunération du personnel de chaque exercice budgétaire, chapitre 012.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué



République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

~

Référence : DEL-2016-190

ACTION SOCIALE - Soutien aux associations sociales

Vie Associative - Avenants aux conventions pour l'exercice 2016 - Autorisation de signature

Rapporteur: Françoise LE GOFF,

EXPOSE

Le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, dispose que toute subvention supérieure à 23 000 euros, ou assortie de conditions d'octroi, doit donner lieu à la signature d'une convention avec les associations de droit privé bénéficiaires.

Les associations listées ci-dessous sont concernées par ces dispositions, sachant qu'elles reçoivent des subventions de la part des trois collectivités Ville d'Angers, CCAS et ALM, il s'agit donc de valider les avenants aux conventions existantes avec les associations et le Crédit Municipal de Nantes :

Avenant n°4 avec la Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) - 75 091 €

Objet de l'association : Mission de proximité pour lutter contre l'isolement dans les quartiers, information et défense des locataires et consommateurs

Détail de l'ensemble des subventions allouées par la Ville et Angers Loire Métropole :

- Ville d'Angers : 75 091 €

- Angers Loire Métropole : 312 €

Montant total des subventions allouées : 75 403 €

Avenant n°2 avec Trait d'Union - 71 962 €

Objet de l'association : Actions d'insertion sociale - création d'un espace de rencontre, de partage et d'aide pour tisser les liens entre les cultures, favoriser l'intégration des jeunes dans le milieu scolaire, social et culturel.

Avenant n°3 avec la Banque Alimentaire - 53 500 €

Objet de l'association : Distribution alimentaire par l'intermédiaire des associations

Avenant nº3 avec Passage - 50 000 €

Objet de l'association : Contribution aux besoins de continuité et de fluidité des parcours des personnes âgées et accompagnement personnalisé en direction des bénéficiaires et de leurs proches

Avenant n°8 avec le Crédit Municipal de Nantes - 43 000 €

Objet du Crédit Municipal : Banque sociale et solidaire au service des particuliers, des associations et des collectivités

Avenant n°5 avec Filalinge - 29 198 €

Objet de l'association : Contribution à l'insertion globale des personnes au travers d'activités permanentes créatrices de lien social et d'actions thématiques (laverie...)

Avenant n°3 avec les Restaurants du Cœur - 29 000 €

Objet de l'association : Lutte contre la pauvreté et l'exclusion et soutien des personnes dans leur accès à l'alimentation

Détail de l'ensemble des subventions allouées par la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale :

- Ville d'Angers : 29 000€

- Centre Communal d'Action Sociale : 13 500 € Montant total des subventions allouées : 42 500 €

Avenant n°3 avec Resto Troc - 22 250 €

Objet de l'association : insertion sociale et professionnelle des familles au travers d'un restaurant associatif, d'un chantier d'insertion, de jardins familiaux et d'un relais parents-enfants

Avenant n°3 avec Secours Populaire - 17 500 €

Objet de l'association : Aide matérielle, sanitaire, médicale, morale et juridique aux personnes en difficulté

Détail de l'ensemble des subventions allouées par la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale :

- Ville d'Angers : 17 500 €

- Centre Communal d'Action Sociale : 7 600 € Montant total des subventions allouées : 25 100 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 avril 2016

DELIBERE

Attribue 9 subventions aux associations citées ci-dessus pour un montant total de 391 501 €

Approuve les avenants et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés N'ont pas pris part au vote: Mme Alima TAHIRI, Mme Astou THIAM.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire
Pour le Maire, Fadjour Délégué

			ŗ.	N.

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

ሎ ጭ

Référence : DEL-2016-191

SANTE PUBLIQUE - Santé mentale

Association Habitat Jeunes David d'Angers - Animation d'un lieu d'écoute individuel - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur: Françoise LE GOFF,

EXPOSE

En réponse au mal-être de certains jeunes, l'Association Habitat Jeunes David d'Angers propose depuis 10 ans au Foyer des Jeunes Travailleurs David d'Angers :

- Un lieu d'écoute de proximité avec un psychologue à raison d'une heure le mardi soir, pour des entretiens individuels,
- Des repas auxquels participe le psychologue, ce qui facilite ensuite les démarches individuelles.

L'action vise uniquement les résidents du Foyer des Jeunes Travailleurs, soit environ 250 jeunes de 16 à 30 ans en démarche d'insertion, et plus particulièrement 20 % d'entre eux qui sont en situation de précarité.

Les évaluations annuelles témoignent que cette action de prévention et de promotion de la santé répond bien à un besoin. En 2015, 48 rencontres individuelles ont eu lieu et ont concerné 10 jeunes.

L'Association Habitat Jeunes David d'Angers propose de mettre en place le même dispositif sur le Foyer des Jeunes Travailleurs L'Harmattan sur le quartier Monplaisir qui accueille le même type de public.

Cette action s'inscrit dans les objectifs du Contrat Local de Santé.

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'attribuer à l'Association Habitat Jeunes David d'Angers une subvention exceptionnelle de 2 000 € afin de garantir d'une part, la continuité de l'action du Foyer des Jeunes Travailleurs David d'Angers et, d'autre part, de développer les mêmes activités au Foyer des Jeunes Travailleurs L'Harmattan.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 avril 2016

DELIBERE

Attribue à l'Association Habitat Jeunes David d'Angers une subvention exceptionnelle de 2 000 € destinée à proposer un accompagnement psychologique pour les résidents des Foyers des Jeunes Travailleurs David d'Angers et L'Harmattan.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Maire, l'acjoint Délégué

EL BAHRI

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

ক্ত প

Référence : **DEL-2016-192**

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Fédération Française Sports pour Tous - Unité de Coordination Tabacologique - Subventions exceptionnelles - Attribution

Rapporteur: Richard YVON,

EXPOSE

La Fédération Française Sports pour Tous prend en charge, par l'intermédiaire de son Comité départemental, des activités physiques pour des patients en situation d'obésité morbide orientés et suivis par le service Endocrinologie, Diabétologie, Nutrition du CHU d'Angers. Cette démarche d'éducation thérapeutique est rendue possible par une animation d'activités physiques adaptée et encadrée par des éducateurs sportifs qualifiés. Elle se décline sous forme de séances de gymnastique, de marche nordique et d'aquagym. Elles ont compté respectivement 82, 19 et 43 participants en 2015. Dans le cadre d'une convention avec l'association et le CHU d'Angers, la Ville d'Angers met à disposition des infrastructures sportives pour ce projet qui s'inscrit dans l'axe 1 orientation 3 du Programme Angers Sport 2020 et participe à la réduction des inégalités sociales de santé. Chaque année, un séjour sportif est proposé et complète les activités de l'année. Il aura lieu en 2016 à Olonne-sur-Mer et rassemblera 45 personnes. Afin de permettre l'organisation de ce séjour, qui, comme les activités proposées tout au long de l'année, participe à l'amélioration de la santé des personnes et renforce le lien social et l'estime de soi, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 760 €.

L'Unité de Coordination Tabacologique (UCT) est une unité fonctionnelle du département de pneumologie du CHU d'Angers. Son équipe réalise notamment des consultations externes d'aide à l'arrêt du tabac mais aussi des consultations pendant des hospitalisations pour une sensibilisation et un accompagnement au sevrage tabagique. En 2010, la Ville d'Angers avait apporté son soutien à un projet d'accompagnement personnalisé au sevrage tabagique pour des personnes en situation de précarité avec une mise à disposition gracieuse de produits de substitution. Depuis 2011, 235 patients ont été inclus dans ce dispositif. Une étude sur un échantillon de 60 personnes en 2013 a montré que près de 30 % n'avaient pas repris à fumer à 6 mois. En 2014, sur 100 patients interrogés, près de 20 % étaient non-fumeurs après un an. Les premiers résultats témoignent du bien-fondé de la démarche. Afin de permettre la poursuite de ce dispositif, il est proposé une subvention exceptionnelle de 2 000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 avril 2016

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes :

Organisateur	Thème	Date	Budget	Subvention Ville	Imputation
				d'Angers	
Fédération Française	Séjour sportif	18 et 19 juin	6 580 €	760 €	VA042O002/798
Sports pour Tous					
Unité de	Poursuite du		20 000 €	2 000 €	VA042O002/798
Coordination	dispositif mis				
Tabacologique	en place				
TOTAL				2 760 €	

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

N° 39 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué





République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156) , Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

ক্ত প্ক

Référence : **DEL-2016-193**

SANTE PUBLIQUE - Handicap

ASSYMCAL (Association des malades porteurs du SYndrome de McCune-ALbright) - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur: Richard YVON,

EXPOSE

L'association des malades du syndrome de McCune-Albright a été déclarée au Journal Officiel le 20 février 1999.

Elle a pour objectif d'aider les malades et leur famille dans la prise en charge médicale en les orientant vers les centres de référence, de leur apporter des informations et de défendre leur cause en participant à des réunions des filières créées par le 2^{ème} Plan Maladies Rares.

Le syndrome de McCune-Albright est une maladie rare. Elle toucherait à travers le monde entre 500 000 et 1 000 000 de personnes.

L'association apporte son soutien à des familles sur l'ensemble du territoire français. Elle compte 100 adhérents.

Pour mener à bien ses objectifs, elle participe à différents groupes de travail à Lyon ou Paris sur les maladies rares. L'association a aussi été agréée par arrêté le 24 juin 2011 pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique.

Afin d'aider l'association à couvrir une partie des frais de déplacement à ces groupes de travail, nécessaire à la réalisation de ses objectifs et à l'aide aux familles, il est proposé une subvention exceptionnelle de 600 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 avril 2016

DELIBERE

Attribue à l'Association des malades porteurs du Syndrome de McCune-Albright une subvention exceptionnelle de 600 euros pour l'aider à mener à bien ses objectifs.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Maire l'adjoint Délegué

AhmereBAHR

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÎHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

₯ ∙\$

Référence : DEL-2016-194

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Angers Fête l'Europe, édition 2016 - Présentation du programme et attribution de subventions.

Rapporteur: Benoit PILET,

EXPOSE

A l'occasion de l'édition 2016 de l'événement *Angers Fête l'Europe*, de nombreuses manifestations (concerts, expositions, initiation aux langues, cinéma, conférences, rencontres économiques, sports et loisirs) sont programmées du 3 au 27 mai.

Dans le cadre de l'officialisation des liens entre Angers et Torun, la Pologne sera mise à l'honneur cette année. Un focus sera par ailleurs fait autour de la thématique « l'Europe et les jeunes ».

De nombreux partenaires ont été associés à ce programme : Association Anjou Floorball, Association Anjou Pologne, Association Enfance et Jeunesse de Montreuil-Juigné, Association Franco-Polonaise pour la Promotion de la Culture Juive, Association Parcours le Monde, Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Angers, Chambre Franco-Polonaise de Varsovie, cinéma Les 400 Coups, Cité scolaire Auguste et Jean Renoir, Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers, Club d'Affaires Franco-Allemand Nantes Atlantique, Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Maine-et-Loire, Eurail-Interrail, Fédération des Centres Sociaux du Maine-et-Loire, Festival Premiers Plans, L'Archipel - maison de quartier, lycée Sainte-Agnès, Maison de l'Europe Angers Maine-et-Loire, Office Communautaire des Variétés Végétales, Radio G, Relais Europe Jeunesse du Maine-et-Loire, Université Angevine du Temps Libre, Université d'Angers ainsi que les jeunes européens d'Angers.

La Ville d'Angers porteuse de cet événement, souhaite la prise en charge des subventions et prestations (sur facture ou contrat d'artistes) suivantes :

- -Association Anjou-Pologne pour sa contribution à l'organisation de certains événements liés à la Pologne : 500 €
- -Edward Baran, pour l'exposition de ses œuvres à la Chapelle St Lazare : 650 €
- -Le cinéma Les 400 coups, pour la projection du film pisan « Il giocatore » : 350 €
- -Le groupe de musique polonais Sefardix Trio, pour son concert à l'espace culturel St Serge : 3000 €

M animation, pour l'animation des activités sportives du 18 mai : 250 €

- -La Maison du Piano, pour la location et l'installation d'un piano dans le kiosque du Jardin du Mail le 18 mai : 642 €
- -Vox Campus, pour son concert à l'église de la Trinité le 22 mai : 650 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016

DELIBERE

Attribue les subventions d'un montant total de 6 042 € à l'ensemble des associations et organismes mentionnées ci-dessus

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Maire adjoint Délégué

Ahmea Est BAHRI

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156) , Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

ক্ত প

Référence : **DEL-2016-195**

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Soutien aux déplacements de groupes angevins à l'étranger - Participation à la Maiwoche à Osnabrück en mai 2016 - Attribution de subventions

Rapporteur: Benoit PILET,

EXPOSE

La Ville d'Osnabrück organise chaque année, au mois de mai, le Festival « Maiwoche » qui promeut la musique par des manifestations dans toute la ville.

Ce festival présente des artistes et musiciens qui viennent de l'Europe entière.

Une journée de la Maiwoche est spécialement consacrée à Angers le 20 mai 2016. A cette occasion des groupes et artistes angevins ont été invités à se produire.

Dans le cadre de son soutien aux échanges entre villes jumelles, il est proposé de soutenir les structures ci-dessous dont un ou plusieurs des membres participeront au festival « Maiwoche » du 13 au 22 mai 2016, par l'attribution, pour chacune de ces structures, d'une subvention de 150€.

- Rock With You (Groupe: Angry Beards)
- Zeona Music (Groupe: The Blind Suns)
- WanbliProduction (Groupe: Alex Grenier Trio)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016

DELIBERE

Approuve le versement de subventions aux structures pour un montant prévisionnel total de 450 €, détaillé comme suit :

- 150 € à Zeona Music (Groupe The Blind Suns)
- 150 € à Rock With You (Groupe Angry Beards)
- 150 € à WanbliProduction (Groupe : Alex Grenier Trio)

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahme BAHRI

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016

Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156) , Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

ক্ত প্র

Référence : DEL-2016-196

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur: Benoit PILET,

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012 - 112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

◆ Collège Saint Augustin Accueil d'élèves espagnols Du 10 au 17 mars 2016	150 €
◆ Collège Saint Augustin Accueil d'élèves polonais Avril 2016	150 €
◆ Collège Saint Augustin Accueil d'élèves indiens Du 12 au 25 mai 2016	150 €
◆ Collège Mermoz Accueil d'élèves allemands Du 26 avril au 06 mai 2016	150 €
◆ Collège Chevreul Séjour à Séville, Tolède et Cordoue (Espagne) du 22 au 28 mai 2016 2 classes (57 élèves dont 10 boursiers)	400 €
• Institution Mongazon (Collège) Séjour (échange) à Pampelune (Espagne) du 18 au 26 avril 2016 1 classe (26 élèves dont 3 boursiers)	260 €
• Institution Mongazon (Collège) Séjour à Londres (Angleterre) du 17 au 22 avril 2016 2 classes (60 élèves dont 1 boursier)	220 €
 Collège Saint Augustin Séjour (échange) à Osnabrück (Allemagne) du 28 avril au 03 mai 2016 2 classes (43 élèves dont 3 boursiers) 	860 €
 Collège Saint Augustin Séjour à Valence (Espagne) du 13 au 19 mars 2016 2 classes (51 élèves dont 5 boursiers) 	300 €
 Collège Saint Augustin Séjour (échange) à Alacala de Henares (Espagne) du 08 au 15 mai 2016 1 classe (27 élèves dont 4 boursiers) 	280 €

 Collège La Madeleine Séjour (échange) à Osnabrück (Allemagne) du 18 au 25 avril 2016 2 classes (33 élèves dont 4 boursiers) 880 € Collège La Madeleine Séjour (échange) en Hongrie du 19 au 25 avril 2016 1 classe (14 élèves) 200 € Collège La Madeleine Séjour (échange) aux Pays-Bas du 16 au 22 avril 2016 1 classe (21 élèves) 200 € Collège La Madeleine Séjour à Londres (Angleterre) du 17 au 22 avril 2016 2 classes (49 élèves dont 6 boursiers) 320 € Collège La Madeleine Séjour à Dublin (Irlande) du 19 au 23 avril 2016 1 classe (15 élèves dont 2 boursiers) 140 € • Collège La Madeleine Séjour à Barcelone (Espagne) du 18 au 22 avril 2016 Collège David d'Angers Séjour à Rome et Naples (Italie) du 24 au 30 avril 2016 2 classes (40 élèves dont 3 boursiers) 260 € Collège David d'Angers Séjour à Londres (Angleterre) du 08 au 14 mai 2016 2 classes (49 élèves dont 9 boursiers) 380 € • Lycée Chevrollier Séjour à Torun (Pologne) du 20 au 28 avril 2016 1 classe (30 élèves dont 4 boursiers) 480 € Lycée Joachim du Bellay Séjour (échange) à Lecco (Italie) du 27 avril au 04 mai 2016 1 classe (23 élèves dont 4 boursiers) 280 € Lycée Saint Martin Séjour (échange) à Osnabrück (Allemagne) du 22 au 29 avril 2016 1 classe (26 élèves dont 1 boursier) 420 € Institution Mongazon (Lycée) Séjour (échange) à Torun (Pologne) du 20 au 28 avril 2016 1 classe (15 élèves) 400 € Lycée Sainte Agnès Séjour (échange) en Espagne du 24 avril au 1er mai 2016 1 classe (10 élèves) 200 € Lycée David d'Angers Séjour à Salamanque (Espagne) du 08 au 16 mai 2016 2 classes (48 élèves dont 5 boursiers) 300 €

◆ Lycée David d'Angers	
Séjour à Pise (Italie) du 21 au 29 avril 2016 1 classe (22 élèves dont 1 boursier)	420 €
TOTAL	8 200 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016

DELIBERE

Approuve le versement de subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 8 200 €, détaillé comme suit :

- 1 890 € au Collège Saint Augustin
- 150 € au Collège Mermoz
- 400 € au Collège Chevreul
- 480 € au Collège Mongazon
- 2 140 € au Collège La Madeleine
- 640 € au Collège David d'Angers
- 480 € au Lycée Chevrollier
- 280 € au Lycée Joachim du Bellay
- 420 € au Lycée Saint Martin
- 400 € au Lycée Mongazon
- 200 € au Lycée Sainte Agnès
- 720 € au Lycée David d'Angers

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Maire l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A- -6

Référence : **DEL-2016-197**

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Edition Sacs Ados 2016 - Convention avec Vacances Ouvertes - Attribution de subvention

Rapporteur: Florian SANTINHO,

EXPOSE

Depuis 2005, la Ville d'Angers, via la Direction de la Jeunesse et de la Vie étudiante, favorise le départ en vacances en autonomie des jeunes de 16 à 25 ans. Afin de mettre en place cette opération elle a sollicité l'association Vacances ouvertes, et son dispositif Sac Ados, de départ en vacances autonomes à destination du public jeune de 16 à 25 ans.

Pour l'année 2016 la Ville propose également d'accompagner les jeunes de 18-25ans vers un départ dans les pays de l'union Européenne.

L'objectif est de permettre le départ des jeunes généralement exclus des vacances, et qui ne partiraient pas sans un accompagnement technique des animateurs des maisons de quartier, et une aide financière de la Ville d'Angers.

Ce dispositif Sacs Ados permet, outre l'accès des 16-25 ans à des vacances en groupe ou en individuel de :

- favoriser l'apprentissage de l'autonomie en matière de vacances et de loisirs,
- renforcer, mobiliser et qualifier un réseau de structures partenaires (secteur jeune des maisons de quartier) autour de l'accompagnement au départ pour des jeunes éloignés de ce type de projet (via l'organisation de formations).

Les objectifs éducatifs portent en effet non pas sur le contenu des vacances, mais sur l'acquisition par les jeunes d'une méthodologie de projet (définition, montage et réalisation d'un projet de vacances).

En pratique, les jeunes sont donc accompagnés, en amont dans le montage de leur projet vacances, par des animateurs des secteurs jeunes des Maisons de quartier, un informateur jeunesse du J Angers Connectée Jeunesse. Ils bénéficient, pour leur départ autonome en France, d'un Sac Ados individuel, d'une bourse comprenant 130 euros en chèques vacances, de l'assistance rapatriement et assurance responsabilité civile, 1 carte téléphone, et un kit prévention santé...).

Pour leur départ en Europe une carte prépayée de 250€, de l'assistance rapatriement internationale, une assurance responsabilité civile et un kit prévention santé.

Cette opération a permis de faire partir depuis 2005 938 jeunes dont 684 bénéficiaires du pack sac Ados soit 306 Filles et 378 garçons.

Pour cette prestation, la Ville passe une convention auprès de l'association Vacances ouvertes à hauteur de 24 884€, pour 48 packs pour un départ en France et 30 pour un départ en Union Européenne et une formation d'une journée pour l'accompagnement au départ en Europe, qui constitue la nouveauté de 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Educations du 07 avril 2016

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec l'association Vacances ouvertes.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention de partenariat.

Attribue une subvention pour ce projet de 24 884 euros.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés. 1 abstention : Véronique ROLLO

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Delégué

Ahmed EL BAHRI

REPUBLICUE FRANCE

			(re	19.

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A -A

Référence : DEL-2016-198

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Fourrière municipale - Adhésion de la commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou à l'entente intercommunale - Avenant n°1

Rapporteur: Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers disposant des capacités techniques pour assurer la garde des véhicules, a conclu le 17 novembre 2014, avec 9 autres communes, une entente intercommunale par voie de convention selon les dispositions des articles L 5221-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Par cette entente, les parties ont convenu que la Ville d'Angers assurerait pour leur territoire, la garde et la restitution, la destruction ou la revente au service des Domaines, des véhicules mis en fourrière.

Par arrêté préfectoral du 23 novembre 2015, la commune de Longuenée-en-Anjou a été créée, réunissant plusieurs communes dont celle de La Meignanne qui était l'une des communes adhérentes à l'entente intercommunale.

Par délibération du 3 mars 2016, la commune de Longuenée-en-Anjou qui s'est substituée aux communes de La Membrolle sur Longuenée, le Plessis-Macé, La Meignanne et Pruillé a désigné 3 membres pour siéger à la conférence de l'entente. Ces personnes se substituent de plein droit aux représentants jusque-là désignés par la commune de la Meignanne.

Il y a lieu d'adopter un avenant n° l à la convention d'entente afin d'intégrer la commune nouvelle Longuenée-en-Anjou.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'adhésion de la commune de La Meignanne à cette entente intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2015 portant création de la commune de Longuenée-en-Anjou,

Considérant que la commune de Longuenée-en-Anjou se substitue aux communes dont elle est issue, dans l'exécution des accords préalables conclus par elles, telles les adhésions aux ententes intercommunales,

Considérant que la commune de Longuenée-en-Anjou souhaite adhérer à l'entente intercommunale du 17 novembre 2014 pour son territoire,

Considérant la capacité de la Ville d'Angers pour assurer la garde des véhicules mis en fourrière sur un territoire élargie, dans les conditions de l'entente actuelle,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1à la convention d'entente.

Prend acte de la substitution de la commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou aux communes de la Membrolle sur Longuenée, le Plessis-Macé, la Meignanne et Pruillé et étend le périmètre de l'entente aux territoires des communes déléguées de la Membrolle sur Longuenée, du Plessis-Macé et de Pruillé.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant à la convention avec la commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou.

Autorise le Maire de la commune nouvelle à prendre toute décision pour l'application de l'entente intercommunale du 17 novembre 2014.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses et recettes aux budgets de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire
Pour le Maire l'adjoint Délégué
Ahmed EL BAHRI



République Française - Département de Maine-et-Loire





D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156) , Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

ক্ত প

Référence : DEL-2016-199

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Fourrière : remises gracieuses des frais de mise en fourrière

Rapporteur: Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Plusieurs usagers en situation sociale difficile, (handicap, hospitalisation, précarité et décès d'un proche) ont sollicité la Ville d'Angers afin d'obtenir une exonération des frais de mise en fourrière et de gardiennage de leur véhicule.

Les frais s'élèvent pour chacun d'entre eux à :

Madame Gwénaëlle Péan, pour un montant de	213,20 €
Monsieur Vincent Brochard, pour un montant de	123 €
Madame Najoua Regaiaia, pour un montant de	191,14 €
Monsieur Alain Louchet, pour un montant de	123 €
Monsieur Mohamed Abdallah, pour un montant de	246,85 €
Monsieur Laurent Lévêque, pour un montant de	123 €

Au regard des situations particulières et à titre très exceptionnel et compte tenu des conditions dans lesquelles les véhicules se sont retrouvés pris en charge par les services de mise en fourrière (accompagnement pour intervention médicale d'urgence, ...), il est proposé d'accorder une remise de dette aux requérants pour un montant total de 1020 €19.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Accorde les remises gracieuses des frais de fourrière pour Mesdames Péan et Regaiaia, ainsi que pour Messieurs Brochard, Louchet, Abdallah et Lévêque.

Les dépenses seront imputées sur le budget 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Maire, l'adjoint Délégue

République Française - Département de Maine-et-Loire





D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÎHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

ক্ত প

Référence : DEL-2016-200

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Vérification et entretien des lignes de vie - Groupement de commandes - Avenant de transfert - Autorisation de signature

Rapporteur: Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole, un marché de vérification et d'entretien des lignes de vie a été conclu avec l'entreprise LMP Sécurité.

La société LMP Sécurité a cédé ce marché à SECURLINE dans le cadre d'une cession de branche complète d'activité de la ligne de vie, avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Il convient de prendre acte de cette modification par voie d'avenant.

Conformément à la convention de groupement, lorsque tous les membres sont concernés par un avenant non financier, c'est le coordonnateur qui en assure la gestion pour le compte de tous les membres, sans accord express de leur part.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant de transfert.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer, pour le compte de tous les membres du groupement de commandes, l'avenant de transfert de de vérification et d'entretien des lignes de vie.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

ক্ত প্জ

Référence : **DEL-2016-201**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Remplacement du système de filtration des bassins à la piscine Jean Bouin - Autorisation de signer les marchés

Rapporteur: Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Suite à un contentieux engagé en 2011 dans le cadre de la garantie décennale des travaux de réhabilitation de la piscine Jean Bouin, et suite au jugement du tribunal administratif de Nantes, favorable à la Ville d'Angers, il convient de procéder au remplacement des 8 filtres à sable du traitement d'eau.

Les travaux sont divisés en 2 tranches :

- réfection de la filtration du bassin de 25 mètres (3 filtres) (été 2016),
- réfection de la filtration des bassins de 50 mètres et du bassin d'apprentissage (5 filtres) (été 2017)

Les travaux sont estimés à 557 000 € HT soit 668 400 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Educations du 07 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert relatif à ce marché ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à sa suppression,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire Pour le Maire, Ladjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

ক প

Référence : DEL-2016-202

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Fourniture de matériel de fonte de voirie et d'assainissement - Lancement de la procédure et autorisation de signature (3 lots)

Rapporteur: Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Le marché actuel de fourniture de fonte de voirie et d'assainissement arrive à échéance le 9 octobre 2016. Ce marché constitué de 3 lots a pour objet l'acquisition de matériel de fonte de voirie et d'assainissement pour permettre notamment l'aménagement et les travaux d'entretien du patrimoine (regards de chaussée, grilles, plaques de recouvrement, divers accessoires de voirie en fonte,...)

Il convient de relancer une nouvelle consultation sans montant mini, ni maxi. Ce nouveau marché constitué de 3 lots sera passé pour un an et pourra être reconduit 3 fois. Pour information, la consommation moyenne annuelle a été de 100 000 € pour les 3 lots.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code des Marchés Publics, notamment les articles 33 et 57, à 59,

Considérant la nécessité d'acquérir du matériel de fonte de voirie et d'assainissement, Considérant la fin du marché en cours, Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert relatif à ces marchés pour le compte de la Ville, ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 23, article 2315.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, Ladroint Délégué

Ahmed EL BAHRI

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

৯ -জ

Référence : **DEL-2016-203**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Terrain "Port Sablier" promenade de la Baumette - Plate-forme dédiée à la réception de matières et de déchets professionnels - Convention d'occupation à titre temporaire du domaine public avec la Société FERS.

Rapporteur: Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville est propriétaire de terrains dépendant du domaine public situés « Port sablier » à la Baumette à Angers, dont elle souhaite conserver la propriété afin de préserver l'accès à la Maine.

Elle accepte en revanche d'autoriser l'occupation temporaire d'une parcelle située « Port sablier », en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général consistant à y développer une plate-forme dédiée à la réception de matières et de déchets de professionnels en vue de leur valorisation et de leur recyclage.

La Ville vise ainsi à répondre à des objectifs environnementaux, à savoir :

- limiter les trajets des véhicules utilisés par les professionnels (entreprises, administrations ...) pour le transport de leurs déchets et matériaux en leur permettant de disposer d'un site unique pour éliminer leurs déchets sur le site de la déchèterie pour professionnels, objet des présentes, et s'approvisionner en matériaux à proximité immédiate le cas échéant

Une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels doit être signée à cet effet avec la Société FERS, filiale du groupe BRANGEON, pour une durée de dix-huit ans, moyennant le paiement par celle-ci d'une redevance annuelle de 10 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels à conclure avec la Société FERS, portant sur une emprise de 6052 m² de la dépendance domaniale cadastrée section EN n°146 située « Port sablier » à la Baumette à Angers,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer,

Impute les recettes au budget principal des exercices 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Maire, L'adjoint Délégué

EL BAHRI

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÎHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A = 45

Référence : DEL-2016-204

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Aménagements paysagers, entretien et financement, des deux carrefours giratoires et leurs abords, de l'échangeur A11/RD107. Convention avec le Département de Maine et Loire

Rapporteur: Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Afin de réaliser les aménagements paysagers des deux carrefours giratoires, situés sur l'échangeur A11/RD107, il convient de signer une convention d'autorisation de travaux, d'entretien et financière avec le Département de Maine et Loire qui définit les modalités et les responsabilités d'entretien.

Au regard de cette convention:

- Au préalable des travaux d'aménagements, la Ville d'Angers effectue un entretien soigné de l'îlot central de chaque giratoire et de leurs bas-côtés sur une largeur de deux mètres
- La maîtrise d'ouvrage de la totalité de ces travaux est assurée par la Ville d'Angers, sous sa responsabilité, et ce pendant la réalisation des travaux et jusqu'à réception par le Département.
- La participation financière du Département est établie de la manière suivante :
 - ✓ jusqu'au 15 000.00 € HT, participation du Département de 9 000.00 €
 - ✓ entre 15 000.00 € HT et 25 000.00 € HT, participation du Département de 25%
- Au terme des travaux, l'entretien de chaque îlot central et des bas-côtés des giratoires est assuré aux frais de la Ville d'Angers.

La convention est d'une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction pour une (ou des) période(s) identique(s).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016

DELIBERE

Approuve la convention avec le Département de Maine-et-Loire.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à signer la convention.

Les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées au budget principal de l'exercice 2016 et suivant.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Maire, l'adjoint Délégu

Ahmed Bh BAHRI

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016

Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

ক্ত প্ক

Référence : DEL-2016-205

PROPRETE URBAINE - Propreté publique

Association "les amis du chat libre" - Convention - Gestion des chats libres et errants - Attribution d'une subvention exceptionnelle.

Rapporteur: Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

Sur le quartier de Belle-Beille, l'association « les Amis du Chat Libre » organisera à nouveau cette année des campagnes de capture de chats libres et errants sur un périmètre validé par la Ville, afin d'identifier ces animaux, de les stériliser et de les remettre sur site. Une convention précise les modalités de cette action pour chacun des partenaires.

Afin d'aider l'association « les Amis du Chat Libre » à organiser ses campagnes de capture des chats libres et errants, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Attribue à l'association « les Amis du Chat Libre » une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'aider à couvrir une partie des frais liés à l'identification et aux soins vétérinaires des chats libres et errants capturés puis remis sur site,

Approuve la convention avec l'association « les Amis du Chat Libre » précisant les modalités de partenariat pour les campagnes de capture des chats libres et errants sur le quartier de Belle-Beille,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 011, article 6188.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Maires l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

₯ ◆

Référence : DEL-2016-206

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Education à l'environnement

Association Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Anjou pour l'année 2016 - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur: Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Anjou agit pour la protection des oiseaux et des milieux naturels associés et mène des actions de protection d'espèces et d'espaces sensibles. Pour sensibiliser aux enjeux de la conservation, elle fait découvrir les oiseaux et les milieux naturels au public, aux scolaires.

Afin de partager ses compétences en matière d'analyse et de conseil, pour ses actions de sensibilisation et de promotion du management environnemental, cette association et la Ville d'Angers souhaitent signer une convention de partenariat, pour un montant de 6 000 €, afin de préciser les actions programmées en 2016 :

- Sorties grand public
- Crapauduc du Lac de Maine
- Sensibilisation et aménagement d'un « écuroduc »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Approuve la convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Anjou, pour la mise en place d'actions en faveur de la protection de l'environnement en 2016.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Maire l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016

Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

ক্ত প

Référence : DEL-2016-207

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Ecologie urbaine

Lutte contre l'insalubrité des logements - Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur: Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de 2014 a introduit le principe d'une conservation, par les organismes payeurs, des allocations de logement familiales et sociales afin d'inciter les bailleurs de logements indécents à effectuer les travaux de remise en conformité.

Les inspecteurs de salubrité municipaux, assermentés, effectuent des actions de prévention, d'enquête et de contrôle au regard du Code de la Santé Publique et du Règlement Sanitaire Départemental. A ce titre, ils peuvent visiter des logements qui nécessitent la mise en œuvre d'une procédure d'arrêté préfectoral d'insalubrité ou de constat de logements dégradés et indécents.

La Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire et la Ville d'Angers souhaitent coordonner leurs actions et échanger leurs informations pour activer ou lever la consignation des allocations en cas de logement déclaré insalubre ou dégradé et indécents. Une convention, établie à titre gratuit, pour une année, précise les modalités de ce partenariat. En fonction d'un bilan établi en fin de période, les partenaires décideront de la reconduction de cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire pour la mise en œuvre de la procédure de consignation dans le cadre de la loi ALUR,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 55 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016

Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

ক্ত প্

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 55 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-208

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Education à l'environnement

Association l'Ablette Angevine pour l'année 2016 - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur: Alain AUGELLE,

EXPOSE

L'association l'Ablette Angevine a pour orientations de favoriser les actions d'information et de promouvoir l'éducation dans les domaines de la protection des milieux aquatiques, de la pêche et de la gestion des ressources piscicoles ainsi que toutes études susceptibles de permettre une prise de conscience des problèmes de qualité d'eau dans notre bassin.

Des actions sont proposées pour cette année 2016 :

- Ecole nature et pêche « Angers été jeunes »
- Initiation à la pêche pour les jeunes de maison de quartiers d'Angers
- Organisation d'une compétition de pêche de niveau national à Angers.

Ce plan d'actions concernant l'année 2016 fait l'objet d'une convention de partenariat pour un montant total de 6 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Approuve la convention avec l'association l'Ablette Angevine pour la mise en place d'actions en faveur de la protection de l'environnement,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Marie Fadjoint Délégué

Ahmed ELOBAFIR

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÎHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

~

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

Référence: DEL-2016-209

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

SCOT du Pôle Métropolitain - Avis de la Ville d'Angers

Rapporteur: Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Contexte dans lequel intervient cette délibération

Par délibération du 8 février 2016, le Comité syndical du Pôle métropolitain Loire Angers a arrêté le projet de SCoT Loire Angers révisé et tiré le bilan de la concertation.

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, chaque EPCI et chaque commune couverte par le SCoT doit formuler un avis sur le document dans les 3 mois suivant la réception du dossier.

Du Schéma Directeur de la Région Angevine au SCoT du Pays Loire Angers et sa révision

L'arrêté préfectoral en date du 1er juillet 2005 a délimité le périmètre du SCoT comprenant les territoires de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole, des Communautés de Communes Loire Aubance et du Loir et de la commune Loire Authion.

Le Schéma Directeur de la Région Angevine a été mis en révision le 20 décembre 2005 en vue d'élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Loire Angers, approuvé le 21 novembre 2011 par le comité syndical du Syndicat Mixte de la Région Angevine (SMRA). Le 1er janvier 2012, le SMRA et l'association du Pays Loire Angers ont fusionné pour former le Syndicat mixte du Pays Loire Angers, devenu Pôle métropolitain Loire Angers en octobre 2013.

Le SCoT du Pays Loire Angers a été élaboré sous le régime de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000. Depuis, la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE dite « Grenelle ») du 12 juillet 2010 et d'autres lois (ALUR, Pinel...) sont venues enrichir le rôle et le contenu des SCoT.

Le SCoT du Pays Loire Angers, qui comptait déjà un certain nombre de dispositions anticipant la loi ENE, a été mis en révision pour être rendu pleinement conforme avec cette loi avant le 1^{er} janvier 2017. Cette révision a été prescrite par délibération du Comité syndical du Pôle métropolitain Loire Angers le 17 novembre 2014.

Cette délibération énonce les objectifs suivants :

- définir les orientations propres aux communes d'Ecuillé et Soulaire-et-Bourg, membres de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole depuis le 1er janvier 2012 ;
- adapter le document afin de le mettre en conformité avec le droit en vigueur (loi « Grenelle », loi « Alur », loi « Pinel »…) et, le cas échéant, faire évoluer certaines options du projet qui pourraient être adaptées au regard des nouvelles exigences législatives et réglementaires ;
- en particulier, adapter le SCOT en vigueur à la lumière des nouveaux enjeux écologiques. Il s'agira par exemple de réexaminer la Trame Verte et Bleue (TVB) du SCoT au regard du décret n° 2012-1492 relatif à la Trame verte et bleue et du projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) des Pays de la Loire;
- répondre à la préoccupation toujours plus forte du maintien des espaces agricoles et naturels en approfondissant l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et en réinterrogeant, au regard notamment de cette analyse, les objectifs chiffrés de limitation de la consommation de ces espaces ainsi que les objectifs qualitatifs tendant à assurer leur préservation;
 - ajuster et approfondir le SCoT actuel.

Cette même délibération précise les modalités de concertation suivantes :

N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

- un registre pour le recueil des observations au siège du Pôle métropolitain Loire Angers et au siège de chaque EPCI (registre accessible aux horaires d'ouverture de chaque structure) ;
- des réunions publiques en fonction de l'état d'avancement de la procédure de révision du SCoT;
- un dossier comprenant les éléments du futur SCoT (en version projet) au fur et à mesure de l'avancement de la procédure de révision, le porter à connaissance de l'Etat et les comptes-rendus des réunions publiques au siège du Pôle métropolitain Loire Angers et au siège de chaque EPCI (dossier accessible aux horaires d'ouverture de chaque structure) ;
- des informations sur l'état d'avancement de la procédure de révision et la possibilité de formuler des observations depuis le site Internet du Pôle métropolitain Loire Angers ;
- une exposition portant sur les grandes lignes du projet de SCoT révisé.

Rappels sur le régime réglementaire des SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) comprend :

Un rapport de présentation qui, notamment :

- Expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'agriculture, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services ;
- Analyse l'Etat Initial de l'Environnement;
- Explique les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagements et de Développement Durables et le Document d'Orientation et d'Objectifs ;
- Décrit l'articulation du schéma avec les documents, plans ou programmes avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;
- Comprend une évaluation environnementale :
- Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma.

Un <u>Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)</u> qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Un <u>Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)</u> qui, dans le respect des orientations définies par le PADD, détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques.

Le SCoT est élaboré, approuvé, suivi et révisé par un Etablissement public de coopération intercommunale ou par un Syndicat mixte.

Les étapes de la procédure de révision du SCoT et le contenu du projet de SCoT

Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement ont été actualisés. Le diagnostic a confirmé les phénomènes observés en matière de croissance économique et démographique qui sont toutefois nuancés par la crise économique de ces dernières années. La croissance de l'offre universitaire et l'amplification de la vie culturelle et associative ont également été confirmées. Le diagnostic a été complété de manière significative en matière d'aménagement commercial et numérique. Ces documents ont par ailleurs souligné l'importance des richesses paysagères, naturelles et patrimoniales et leur rôle sur le cadre de vie et l'attractivité du territoire.

Nº 56 (dans l'Ordre du Jour)

Ils ont également souligné les enjeux auxquels le territoire est confronté: renouvellement du développement économique et des actifs dans le contexte de vieillissement généralisé de la population; organisation de l'offre de logements, de la mobilité, du maillage des équipements et des services nécessaires à la population; adaptation du modèle d'organisation et d'aménagement pour atténuer ses impacts sur le territoire; prise en compte des impératifs environnementaux...

Sur la base de ce diagnostic et de cet état initial de l'environnement, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été élaboré en confirmant le projet politique du SCoT approuvé en 2011 et notamment les 4 priorités suivantes :

- Poursuivre le développement de l'emploi par des politiques attractives appuyées sur la qualité de l'environnement, des services et des dessertes proposant aux entreprises une diversité d'offre foncière et immobilière et des pôles d'activités adaptés ;
- Favoriser la mixité sur tout le territoire et produire les logements nécessaires à l'accueil des habitants pour permettre de réels parcours résidentiels. Il s'agit aussi d'innover pour concevoir un habitat plus durable et moins consommateur d'énergie;
- Valoriser les richesses agricoles, naturelles et paysagères participant à l'attractivité du territoire :
- Renforcer les transports en commun et les modes doux pour offrir, ainsi, une réelle alternative à la voiture ; et desservir les espaces de développement résidentiels ou économiques, les équipements et les services les plus usités.

En parallèle, deux orientations majeures sont retenues :

- Mettre en œuvre ces 4 priorités en appui d'une armature multipolaire visant à renforcer les centralités et les polarités aux différentes échelles :
 - o à l'échelle communale ou de quartier, parce qu'elles constituent le cadre de vie quotidien des habitants ;
 - o à l'échelle des bassins de vie, par la création d'un réseau de polarités intermédiaires qui permettent de pérenniser et de rendre accessibles aux populations et aux entreprises, des logements, des emplois, et des services diversifiés. Cette organisation permettra d'organiser efficacement une desserte de transports collectifs en complément de celle du pôle central;
 - o à l'échelle du territoire avec le renforcement du pôle centre, essentiel au Pôle métropolitain Loire Angers, mais aussi, à un territoire plus vaste, du fait des fonctions et services qu'il propose.
- Développer de nouvelles formes urbaines et la promotion du renouvellement urbain pour réduire la consommation d'espace et d'énergie tout en favorisant la proximité des services, la diversité des fonctions et la mixité sociale sur le territoire.

Le comité syndical du Pôle métropolitain Loire Angers a débattu des orientations du PADD le 1^{er} juin 2015.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) décline le PADD. Il s'articule autour de 5 chapitres :

- Grands équilibres territoriaux et organisation de l'espace : ce chapitre énonce les orientations relatives à l'organisation multipolaire et les règles de limitation de l'urbanisation diffuse, les objectifs de l'armature paysagère et les orientations relatives à la minimisation de l'exposition des populations aux risques.
- Favoriser le rayonnement et le développement économique : ce chapitre organise le développement des fonctions métropolitaines sur le territoire, définit la stratégie économique de localisation des activités, les règles relatives aux futures zones d'activités principales et de proximité et les objectifs de modération de la consommation foncière. Il localise les espaces agricoles protégés. Il organise l'offre commerciale à l'échelle du territoire. Il précise les objectifs en matière d'aménagement numérique.

N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

- Développer et qualifier l'offre résidentielle : le Document d'Orientation et d'Objectifs précise les objectifs en matière de production de logements neufs sur le territoire (dont les logements à vocation sociale), de répartition territoriale de cette offre et les principes d'un développement résidentiel plus économe (objectifs de densité renforcée notamment à proximité des transports collectifs, part du renouvellement, objectifs de modération de la consommation foncière...). Il propose en complément un maillage territorial des équipements et services à la population.
- Définir une politique globale de mobilité: ce chapitre précise les conditions du renforcement de l'offre de transports collectifs sur le territoire, du développement du multimodal et de confortement des mobilités piétonne et cycliste. Il définit les priorités en matière d'amélioration des infrastructures routières et les orientations relatives au stationnement et à la gestion du transport de marchandises.
- Protéger l'environnement et améliorer le cadre de vie : le Document d'Orientation et d'Objectifs définit les orientations relatives au maintien de la biodiversité (trame verte et bleue), mais aussi celles relatives à la mise en valeur des paysages, à la qualité des aménagements urbains, aux patrimoines naturels et bâtis et à la nature dans la ville. Ce chapitre comporte également la partie consolidée sur la modération de la consommation d'espaces agricoles et naturels.

Pour une meilleure lisibilité, certaines cartes stratégiques du DOO forment des documents imprimés en format A3.

Enfin, le Document d'Orientation et d'Objectifs contient des schémas de référence pour le Pôle centre et les polarités représentant graphiquement les orientations pour chacun de ces territoires.

Les principales orientations concernant Angers Loire Métropole

- Le projet vise à affirmer la **structuration multipolaire** du territoire du SCoT dans laquelle Angers Loire Métropole a un fort rôle à jouer puisqu'elle accueille le Pôle centre (Angers et sa première couronne) et 4 polarités à constituer. Cette affirmation de l'armature multipolaire passe par :
 - o Le confortement et le développement du <u>Pôle centre</u> et notamment du centre-ville d'Angers dans ses différentes fonctions (fonctions métropolitaines stratégiques, accueil de population, bassin d'emplois...)
 - o La structuration progressive des 4 <u>polarités</u> à constituer rayonnant sur un réseau de communes alentour (économie, emplois, services, habitat, organisation des déplacements, équipements...). Ces 4 polarités sont :
 - La Meignanne / La Membrolle-sur-Longuenée / Le Plessis-Macé (qui composent avec Pruillé la commune de Longuenée-en-Anjou
 - Verrières-en-Anjou (Saint-Sylvain-d'Anjou et Pellouailles-Vignes) et Villevêque
 - Saint-Jean-de-Linières / Saint-Lambert-la-Potherie / Saint-Léger-des-Bois / Saint-Martin-du-Fouilloux
 - Mûrs-Erigné qui forme une polarité avec Juigné-sur-Loire et Saint-Melaine-sur-Aubance sur la Communauté de communes Loire Aubance
 - O Asseoir l'échelle de <u>proximité</u> (communes et quartiers) qui constitue le cadre de vie quotidien des habitants (services de proximité, renouvellement démographique...)
- En matière de **développement économique**, il s'agit notamment de :
 - O Développer les <u>fonctions et équipements métropolitains</u> (santé, culture, filières d'excellence, enseignement/recherche...) en privilégiant leurs implantations dans le Pôle centre
 - o Favoriser le <u>développement de l'emploi</u> en donnant notamment de nouveaux potentiels fonciers à vocation économique pour les zones d'activités principales (Pôle centre et polarités) et celles de proximité (plutôt à vocation artisanale). Ces enveloppes foncières ont été fixées à partir du rythme de commercialisation passé et après avoir déduit les stocks disponibles (surfaces en cours de commercialisation dans les zones actuelles) et les

Nº 56 (dans l'Ordre du Jour)

potentiels de renouvellement. Ce travail fin a permis de diminuer la jauge foncière globale à vocation économique par rapport au SCoT de 2011.

Pour Angers Loire Métropole, ces nouveaux potentiels fonciers représentent : 55 ha bruts pour les zones principales et 36 ha bruts pour les zones de proximité à échéance 2027. Les zones principales sont localisées dans le DOO

- Préserver le rôle économique de <u>l'activité agricole</u> notamment par :
 - Une moindre consommation des espaces agricoles dans les années à venir
 - La protection de certains espaces stratégiques à forte valeur ajoutée et soumis à une forte pression (ZAP sud Loire, charte foncière, zone horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire / Les Ponts-de-Cé...)
 - L'encadrement des constructions possibles en espaces agricoles et naturels
- Offrir des conditions favorables au <u>développement touristique</u> par la protection et la mise en valeur des espaces naturels, urbains et paysagers majeurs de l'identité du territoire (Basses vallées angevines, site UNESCO, bourgs, patrimoine...) et des actions visant au développement de l'attractivité du territoire (Loire à Vélo, randonnées...)
- o Renforcer la desserte numérique
- Organiser l'<u>offre commerciale</u> via la définition de localisations préférentielles d'implantation du commerce :
 - Centre-ville d'Angers à conforter
 - Les centralités (les centres-bourgs des communes et les quartiers du Pôle centre)
 - Les pôles à vocations supracommunale et interquartiers (St-Sylvain, St-Jean-de-Linière, Camus, Croix-Cadeau, Chapeau de Gendarme)
 - Les pôles à fort rayonnement généralistes (Grand-Maine, Espace Anjou, St-Serge, Rives Sud), mixtes (Doyenné, Le Pin) et thématiques (Buisson et Moulin Marcille)
- En matière de **développement résidentiel**, le SCoT affiche une production annuelle de 2 000 à 2 250 logements pour Angers Loire Métropole avec :
 - O Une répartition spatiale : 75% pour le Pôle centre, 17% pour les polarités
 - O Une diversité de types : 25% à 35% de logements aidés pour le Pôle centre (selon les communes), 20% pour les polarités et 10% pour les communes
 - O Un objectif de moindre consommation foncière: 50% de la production du Pôle centre en renouvellement urbain (sans consommation foncière), 20% pour les polarités et 10% pour les communes
 - O Un objectif de rationalisation du foncier utilisé: des densités de 30 à 60 logements à l'hectare pour le Pôle centre (selon les communes et les sites), 20 logements à l'hectare pour les polarités et 10 à 20 logements à l'hectare pour les communes (selon les sites)
- En matière de **mobilité**, le SCoT détaille des orientations par grands items (échanges à grande échelle, transport collectif et intermodalité, piétons et cycles, réseau routier, stationnement). Pour Angers Loire Métropole, les principales sont de :
 - O Permettre la mise en œuvre d'infrastructures stratégiques à grande échelle (voies ferrées, système autoroutier...)
 - Hiérarchiser le <u>système structurant de transport en commun du Pôle centre</u> avec un réseau de 3 lignes commerciales de tramway, des lignes structurantes de bus et des lignes complémentaires
 - o Assurer une <u>desserte performante en transport collectif des polarités</u> permettant de concurrencer l'utilisation du véhicule personnel
 - Organiser l'intermodalité des déplacements notamment aux portes du Pôle centre
 - o Faciliter les déplacements piétons et des cyclistes
 - O Hiérarchiser le <u>réseau routier</u>; le SCoT expose des aménagements à réaliser (accès Pôle St Laud, bretelle Moulin Marcille...) et des réflexions à mener (amélioration des flux à l'est du territoire)
- En matière de protection de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie, le SCoT expose des orientations dans les domaines suivants :
 - O Consommation foncière: la consommation foncière maximale pour Angers Loire Métropole pour la période 2015-2027 est de 790 hectares, soit 66 ha par an. A l'échelle du SCoT, la consommation foncière à venir sera de plus de 20% inférieure à celle de la

N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

décennie passée. A l'échelle d'Angers Loire Métropole cet effort est plus prononcé puisque les objectifs de moindre consommation foncière sont de -30 % par rapport à ce qui a été constaté sur la décennie passée. La méthodologie de calcul de la consommation foncière est précisée dans le document

- o <u>Maintien de la biodiversité</u>: le SCoT met en œuvre une Trame Verte et Bleue (TVB) dans laquelle le territoire d'Angers Loire Métropole a un fort rôle à jouer. Elle est composée de noyaux de biodiversité remarquables et complémentaires (Basses vallées angevines, Loire, confluence, ardoisières...) reliés par des corridors écologiques (Brionneau, système bocager...). Cette TVB doit être intégrée dans les PLU dans des zones suffisamment protectrices
- O <u>Valorisation des paysages</u>: le SCoT fixe des orientations telles que la réalisation dans le cadre des PLU d'un travail d'identification des éléments végétaux et bâtis méritant une protection, le maintien de coupures d'urbanisation inscrites dans le DOO...
- o <u>Ressources, risques, nuisances</u>: le SCoT détaille des orientations relatives aux risques (inondation notamment), aux pollutions (du sol, lumineuses...), à la protection des ressources (eau, énergies...)...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Syndicat Mixte Pôle métropolitain en date du 17 novembre 2014 prescrivant la révision du SCoT du Pays Loire Angers et définissant les modalités de la concertation,

Vu le débat sur le PADD qui s'est tenu en réunion du Comité syndical le 1er juin 2015,

Vu la délibération du Pôle métropolitain Loire Angers en date du 8 février 2016 portant bilan de la concertation et arrêt de projet du SCoT Loire Angers révisé,

Vu le projet de SCoT Loire Angers révisé transmis pour avis,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Donne un avis favorable sur le projet de SCoT Loire Angers révisé arrêté par le Comité syndical du Pôle métropolitain Loire Angers le 8 février 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 57 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

ക ക

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 57 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-210

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2015

Rapporteur: Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Aux termes de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales, les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions opérées chaque année par elles-mêmes ou par toute personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Ville d'Angers, et se présente sous forme d'états récapitulatifs annexés à la présente délibération.

La Ville d'Angers a réalisé en 2015 :

- Des acquisitions et cessions en direct :
 - 10 acquisitions,
 - 7 cessions.
- Des cessions réalisées par les concessionnaires dans le cadre de conventions de concession de ZAC (aucune acquisition n'a été réalisée en 2015):
 - 7 cessions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L 2241-1,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Prend acte du bilan des acquisitions et des cessions opérées par la Ville d'Angers et ses concessionnaires au cours de l'année 2015, tel qu'il est exposé dans la présente délibération et dans les états qui sont ci-annexés.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



Etat des Acquisitions immobilières faites par la Ville d'Angers

(actes signés entre le 01/01/2015 et le 31/12/2015)

Désignation de l'acquisition	date acte	identité du vendeur	montant de	00/67
ANGERS IS 59 - 37 m² - (Báti) - UYf	06/02/2015	Département de Maine et Loire	1,00 €	Voidie
ANGERS DY 24 - 106 m² - (NBâti) - NDb DY 352 - 5883 m² - (NBâti) - NDb	06/02/2015	Indivis GUENAULT	3 000,00 €	AUPHLINES
ANGERS EV 793 - 24 m² - (NBåti) - UBd	31/03/2015	Consorts MARTIN	1,00 €	Noinie
ANGERS CO 52 - 664 m² - (NBáti) - UCb	01/04/2015	Madame FENEON Jacqueline	140 000,00 €	voincie
ANGERS BO 103 - 4117 m² - (Bāti) - UY(u) BO 104 - 643 m² - (NBāti) - UZB/sts	29/05/2015	SCI DE L'AURORE	1 050 000,00 €	1050 000,00 € CCEUZ DE
ANGERS AW 471 - 765 m² - (Bâti) - UCc AW 472 - 88 m² - (Bât) - UCc	03/07/2015	Ste SERIVAL	808,25 €	40incie
ANGERS EX 107 - 722 m² - (Bâi) - UBb	30/09/2015	Résiliation bail commercial salon de coffure	39 000,00 €	BELLE BEILLE

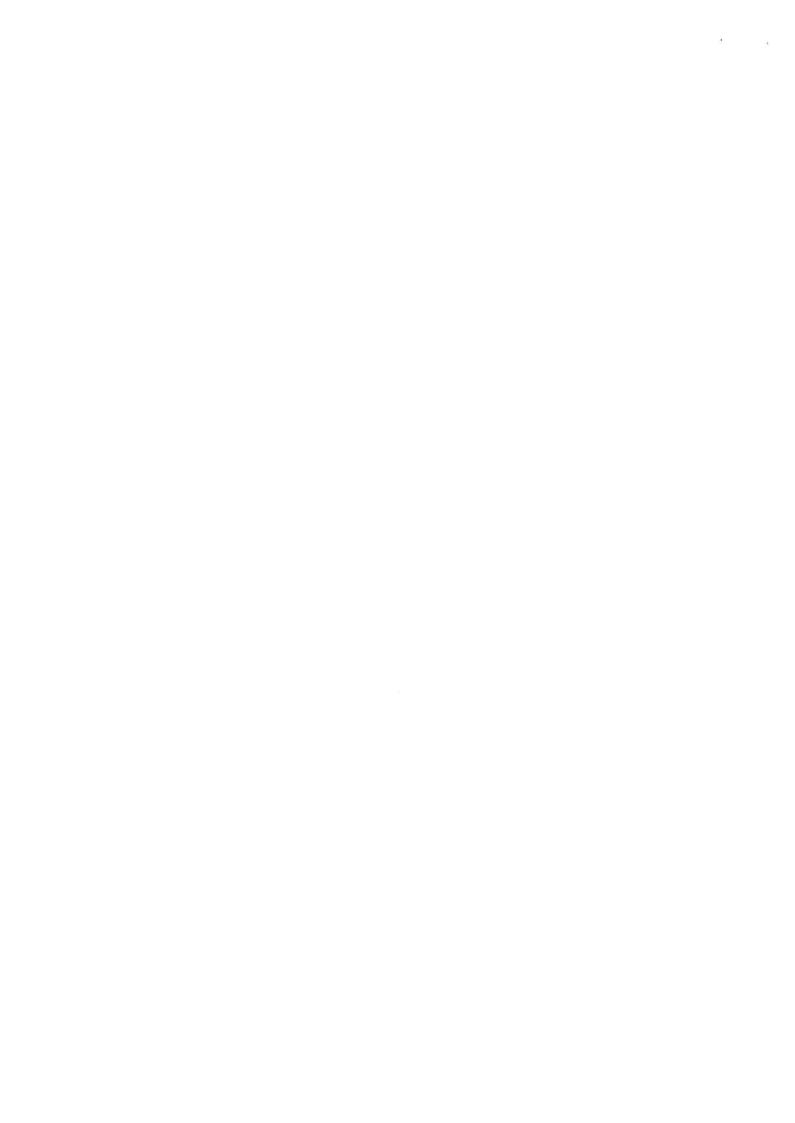


Etat des Acquisitions immobilières faites par la Ville d'Angers

(actes signés entre le 01/01/2015 et le 31/12/2015)

Désignation de l'acquisition	date acte	identité du vendeur	montant de	Objet
ANGERS	The second secon	1	- word and an	
CK 764 - 4 m² - (NBâti) - UZA/stlc				and July 1
CK 857 - 64 m² - (NBâti) - UZA/stlc				
CK 859 - 7385 m² - (NBâti) - UZA/sttc				
CK 948 - 7821 m² - (NBâti) - UZA/stic				
CK 1018 - 9 m² - (NBáti) - UZA/stic				
CK 1020 - 1 m² - (NBáti) - UZA/stic				
CK 1034 - 5025 m² - (NBátí) - UZA/stlc				V P
CK 1039 - 531 m² - (NBâti) - UZA/stlc	31/10/2015	Ste SARA		1
CK 1043 - 362 m² - (NBâti) - UZA/stic			1,000	ST LEDNARD
CK 1046 - 15 m² - (NBàti) - UZA/stic				
CL 146 - 268 m² - (NBáti) - UZA/stlc				ESPACES
CL 671 - 8 m² - (NBáti) - UZA/sttc				
CL 672 - 3761 m² - (NBâti) - UZA/sttc				D. 12(1,C)
CL 710 - 4732 m² - (NBáti) - UZA/sttc				
CL 714 - 172 m² - (NBáti) - UZA/stlc				
CL 730 - 760 m² - (NBàti) - UZA/stic				
ANGERS				
Al 303 - 15994 m² - (NBátí) - 1NAZ/cap	26/11/2015	SARA	38 651 509,20 €	38 651 509,20 € AQUA 5777
ANGERS				
DH 871 - 52 m² - (Bâti) - UAb	22/12/2015	SCA du 6 rue Delaage	1,00 €	VOI THE
Nombre de dossiers 10			39 884 321 45 €	1.45 €

39 884 321,45 €

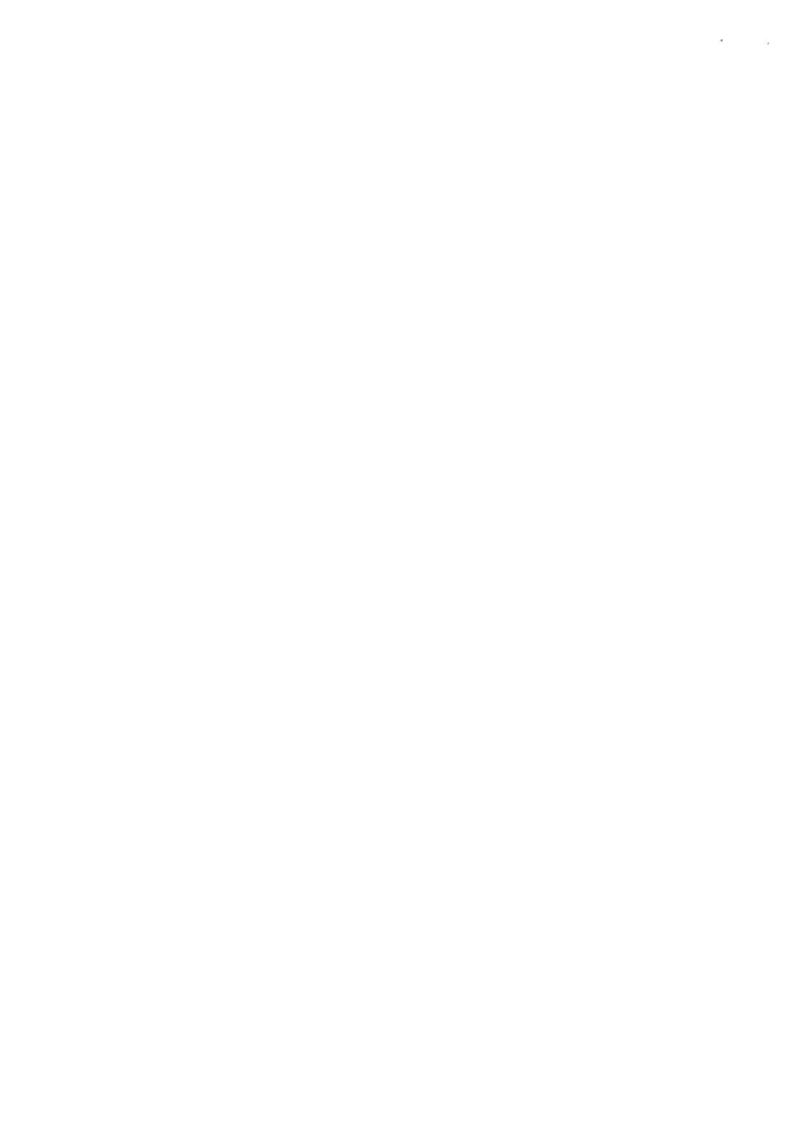




Cessions réalisées (acte notarié) entre le 01/01/2015 et le 31/12/2015

_							
Commune	Adresse	Réf. cadastr.	Superficie	Nature	acte notarié du	identité de l'acquéreur	Montant cession total
ANGERS	Square de la Croix Blanche	CE 508	606 m²	NBâti	14/12/2015	Ste PODHELIA	1,00 €
ANGERS	Square Louis Jouvet	CO 599	86 m²	NBâti	16/11/2015	Ste LES JUSTICES 2000	1 720,00 €
ANGERS ANGERS ANGERS ANGERS	84 rue Létanduère rue Létanduère rue de Létanduère rue de Létanduère	DM 326 DM 328 DM 337 DM 339	76 m² 4343 m² 13 m² 283 m²	Bâti Bâti Bâti	27/02/2015	SCI LETANDUERE	310 000,00 €
ANGERS	25 rue Desmazières	CS 671	103 m²	NBâti	27/02/2015	Mme REULIER	25 750,00 €
ANGERS ANGERS ANGERS ANGERS ANGERS ANGERS ANGERS	9 square Gaston Allard 9 square Gaston Allard	DR 140 DR 141 DR 142 DR 142 DR 143 DR 144 DR 144	175 m² 192 m² 209 m² 213 m² 134 m² 227 m²	NBâti NBâti NBâti	22/12/2015	Ste Angers Loire Habitat (bail emphytéotique)	50,00€
ANGERS	55 rue de la Barre	ET 242	2724 m²	NBâti	28/05/2015	Angers Loire Habitat (Bail emphytéotique)	50,00€
ECOUFLANT	La Fuye La Fuye	AB 245 AB 247	6074 m² 2116 m²	NBâti NBâti	16/06/2015	Commune d'Ecouflant	1,00€
Nombre de dossiers 7						Montant total des cessions	s 337 572.00 €

33/ 5/2,00€



BILAN DES CESSIONS EFFECTUÉES PAR LES CONCESSIONNAIRES ANNÉE 2015

34 TOC 201,00 &				
3/1 1E2 201 00 £		TOTAL		
429 760,00 €	02/04/2015	SCCV PATTON - REALITES PROMOTION	ZAC PATTON ELYSEE	Angers
32 209 591,00 €	20 et 26/11/2015 32 209 591,00 €	VILLE D'ANGERS		
679 350,00€	07/09/2015	FONDATIONS ARTS ET METIERS	ZAC PLATEAU DES CAPUCINS	Angers
154 180,00 €	26/01/2015	SOCLOVA		,
399 400,00 €	28/07/2015	SCCV LA ROSERAIE		
110 000,00 €	13/05/2015	SCI CORNILLE	ORU Quartier Roseraie	Angers
170 000,00 €	9 et 10/09/2015	SCI LERAY 1		,
prix HT	date acte	Acquéreurs	ZAC	Commune

		2 n g

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 58 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire





D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

ନ୍ଦ ଏ

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 58 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-211**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Justices - Rue Madeleine Allais - Régularisation de servitude de passage d'une ligne électrique souterraine

Rapporteur: Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire de la parcelle sise à Angers, 2 Rue Madeleine Allais, cadastrée CM numéro 886 pour laquelle elle a consenti un bail emphytéotique au profit d'Angers Loire Habitat le 12 mai 1999.

Par convention en date du 13 août 2013, l'Office Public de l'Habitat Angers Loire Habitat a autorisé la Société Electricité Réseau Distribution France (ERDF) à établir une ligne électrique souterraine sur la parcelle identifiée ci-dessus.

Afin de régulariser la situation existante, la Société Electricité Réseau Distribution France sollicite la Ville d'Angers afin de constituer une servitude de réseaux souterrains sur cette parcelle lui appartenant,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention établie entre l'Office Public de l'Habitat Angers Loire Habitat et la Société Electricité Réseau Distribution France en date du 13 août 2013,

Vu le projet d'acte de constitution de servitude rédigé par Maître Duval,

Considérant que la Ville d'Angers est propriétaire de la parcelle ci-dessus désignée d'une superficie totale de 9 833 m²,

Considérant qu'un bail emphytéotique a été consenti sur cette même parcelle au profit de l'Office Public de l'Habitat Angers Loire Habitat,

Considérant qu'une convention a été signée entre l'Office Public de l'Habitat Angers Loire Habitat et ERDF, approuvant l'installation d'une ligne électrique souterraine sur cette parcelle,

Considérant qu'il convient de constituer une servitude de passage d'une ligne électrique souterraine au profit de la Société Electricité Réseau Distribution France, et qu'à ce titre Maître Duval a adressé à la Ville d'Angers un projet d'acte de constitution de servitude,

Considérant qu'en vertu de cet acte, la Ville d'Angers reconnait les droits suivants à la Société Electricité Réseau Distribution France :

- Etablir à demeure, dans une bande de UN (1) mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ TRENTE (30) mètres ainsi que ses accessoires,
- Etablir si besoin des bornes de repérage,
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.)

N° 58 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant que la société ERDF pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par elle en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages,

Considérant que cette servitude est consentie à titre gratuit,

Considérant que cette servitude prend effet à compter rétroactivement du 13 août 2013, et est conclue pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre,

Considérant que tous les frais, droits et émoluments seront supportés par la société ERDF,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Approuve le principe de la constitution de servitude de passage de canalisation souterraine au profit de la société ERDF, à titre gratuit et aux conditions indiquées dans la convention,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la constitution de servitude,

Précise que l'ensemble des frais d'acte notarié seront pris en charge par ERDF.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed L BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 59 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

ه مه

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 59 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-212

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Justices Madeleine St Léonard - ZAC Saint Léonard - Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Rapporteur: Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du 27 avril 1992, le Conseil Municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Saint Léonard. Cette ZAC a été concédée à la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) par délibération du 24 octobre 1994. Son dossier de réalisation a été approuvé par le Conseil Municipal du 24 avril 1994.

Cette opération est aujourd'hui achevée. Les programmes de construction et des équipements publics ont été réalisés et les formalités de remise d'ouvrages à la collectivité ont été effectuées.

Par délibération du 29 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de clôture de la concession SARA et l'avenant n°9 pour quitus des comptes et des missions confiées.

La SARA a transmis à la Ville d'Angers un rapport de présentation exposant l'historique de la ZAC, le rappel du programme réalisé et les motifs de sa suppression.

Cette ZAC a été inscrite dans un site délimité :

- A l'ouest par le boulevard Pierre de Coubertin,
- A l'est par la limite parcellaire pavillonnaire,
- Au sud par les rues Saint Léonard et de Villoutreys,
- Au nord par les rues de Chantilly et de la Maître Ecole.

Cette opération couvrait un périmètre de 20,4 ha avec pour ambition de parachever l'aménagement du quartier par la valorisation de friches laissées par d'anciennes activités industrielles et horticoles.

Il s'agissait de:

- Renforcer le caractère résidentiel du quartier Saint Léonard Coubertin,
- Réserver des terrains destinés à des collectifs à usage locatif,
- Développer les équipements sportifs existants,
- Développer un secteur d'activités en façade sur le boulevard Pierre de Coubertin.

L'ensemble du programme a été réalisé et se décompose comme suit :

- 362 logements en majorité individuels avec quelques immeubles collectifs (Angers Loire Habitat, Marigan...),
- Un secteur tertiaire composé :
 - o D'un immeuble de bureaux dit Arobase II (propriété d'Angers Loire Métropole),
 - o De l'IRSA (Institut Régional pour la Santé),
 - o Du Crédit Mutuel,
 - o D'un immeuble tertiaire accueillant entre autre le Tribunal d'Instance.
- Les équipements publics suivants :
 - o Voiries et réseaux nécessaires à l'accueil des programmes,
 - o Un complexe sportif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 311-12 et R 311-5,

N° 59 (dans l'Ordre du Jour)

Vu le rapport de présentation relatif à la suppression de la ZAC Saint Léonard,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

Considérant que la ZAC Saint Léonard a été créée par délibération du Conseil Municipal du 27 avril 1992,

Considérant que l'autorité compétente pour prononcer la suppression est celle qui a la compétence pour la créer,

Considérant que l'opération ZAC Saint Léonard a été réalisée conformément au programme initial, Considérant que l'ensemble des formalités administratives afférentes ont été accomplies : rétrocession

des équipements publics aux futurs gestionnaires, régularisations foncières...

Considérant la clôture de la concession et le quitus de l'opération donnés à la SARA intervenus par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2016.

DELIBERE

Décide de supprimer la ZAC Saint Léonard,

Décide d'instituer la Taxe d'Aménagement sur le secteur correspondant au périmètre de la ZAC supprimée,

Déclare que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information édictées par l'article R 311 5 du Code de l'Urbanisme, à savoir :

- Affichage pendant un mois en mairie,
- Mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,
- Publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Impute les dépenses et les recettes au budget de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 60 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

ക «

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 60 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-213

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Capucins - Lieudit "la Maison de l'Ile" - Acquisition de 2 terrains

Rapporteur: Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite acquérir les deux terrains suivants au lieudit « la Maison de l'Ile » à Angers, sur le secteur de l'Ile Saint Aubin :

- 1) 38 mètres carré non délimités, à prendre dans une parcelle de terrain nu enherbé d'une superficie de 152 m² et cadastrée section A numéro 78
- 2) Une parcelle de terrain enherbé cadastrée section A numéro 79 d'une superficie de 38 m² et supportant une ancienne grange en ruine

Ces terrains appartiennent aux Consorts PELTIER identifiés ci-après :

- Monsieur Pierre Jean Joseph PELTIER
- Madame Nicole Marie Jeannine PELTIER, épouse de Monsieur Michel BERTHELOT
- Monsieur Claude Serge Louis PELTIER
- Madame Mireille Pairette Joséphine PELTIER,

La Ville d'Angers a décidé d'acquérir les biens mentionnés ci-dessus, représentant une superficie totale de 76 m² afin d'assurer la mise en sécurité du site en état de ruine, moyennant le prix de un euro (1 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la promesse unilatérale de vente en date du 2 mars 2016,

Considérant l'intérêt de la Ville d'Angers d'acquérir ces deux terrains en vue d'assurer la mise en sécurité du site en état de ruine,

Considérant que l'avis de France Domaine n'est pas requis car le prix d'acquisition se situe en-deçà du seuil de 75 000 €, conformément à l'article L1311-10 du CGCT,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Approuve le principe d'acquisition des deux terrains ci-dessus nommés, appartenant aux Consorts PELTIER identifiés ci-dessus, au prix de 1 €, ainsi que la prise en charge des frais d'acte notarié par la Ville d'Angers,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition,

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts, exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public,

Nº 60 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 21, article 2111, fonction 824 « terrains nus ».

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 61 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A .

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 61 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-214

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Centre ville Boisnet - Square Jean Monnet - Cession du square à Angers Loire Habitat

Rapporteur: Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

En vue de résidentialiser le Square Jean Monnet situé à Angers pour des raisons de sécurité publique, Angers Loire Habitat a proposé d'acquérir ledit square qui constitue une partie du volume n°2 des parcelles cadastrées section BT n° 438, 441 et 444.

Le projet d'ALH consiste en la pose d'accès sécurisés au square pour les résidents et pour les usagers de la crèche municipale.

La Ville d'Angers est propriétaire de ce volume n°2 dont la partie proposée à la vente a été déclassée lors du Conseil Municipal du 29 février 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du service France Domaine du 1er décembre 2015,

Vu la promesse unilatérale d'acquisition du 18 avril 2016,

Considérant que la promesse d'achat par Angers Loire Habitat est consentie selon certaines modalités détaillées ci-dessous :

- Acquisition d'une partie du volume n°2 d'une surface de 1 141 m² environ à l'euro symbolique, du fait de l'intérêt général associé à cette cession,
- Réalisation de divers travaux par Angers Loire Habitat et à ses frais : pose de portillons avec digicodes, contrôles d'accès, interphonies, remplacement des mâts d'éclairage et leurs raccordements à son réseau privé ; la reprise de l'arrosage automatique,
- Permettre aux usagers et aux personnels de la crèche municipale d'accéder aux locaux de la Ville d'Angers sous mode sécurisé en lien avec la directrice de la crèche,

Considérant que les autres modalités de cette transaction sont détaillées dans la promesse unilatérale d'acquisition,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

Considérant l'intérêt de cette cession qui permettra de sécuriser un espace relativement clos sans grand intérêt pour une circulation piétonne,

DELIBERE

Approuve le principe de la vente à Angers Loire Habitat du volume désigné ci-dessus, au prix de un euro symbolique (1 €) et conditions indiquées,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette transaction,

Inscrit la recette au budget principal 2016 et suivants,

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés N'a pas pris part au vote: M. Roch BRANCOUR.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoin Délégue

Ahmed B

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 62 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

₽

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 62 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-215

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Centre Ville - 42 Rue Paul Bert - Acquisition d'une parcelle auprès de Total Marketing France - Rectificatif

Rapporteur: Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Le Conseil Municipal du 26 octobre 2015 a décidé d'acquérir la parcelle située 42 rue Paul Bert et cadastrée section CY numéro 257.

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération quant aux conditions de vente. En effet, il s'avère que la vente porte sur un terrain à bâtir. Dans ce contexte, la vente doit être soumise à TVA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la promesse synallagmatique de vente en date du 2 novembre 2015,

Vu la délibération DEL-2015-534 en date du 26 octobre 2015,

Vu l'avis de France Domaine en date du 14 mars 2016

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

Considérant que le Conseil Municipal du 26 octobre 2015 a décidé d'acquérir la parcelle située 42 rue Paul Bert et cadastrée section CY numéro 257, et que la délibération mentionnait un prix de vente de 65 000 €,

Considérant que la vente doit être soumise à TVA car elle porte sur un terrain à bâtir,

Considérant que les conditions de vente sont donc modifiées de manière suivante :

Prix de vente de 65 000 € HT (soixante cinq mille euros HT), majoré de la TVA au taux de 20% actuellement en vigueur, soit une TVA de 13 000 €, soit un prix de vente de 78 000 € TTC (soixante-dix huit mille euros TTC),

Considérant que la Ville d'Angers supportera toute variation du taux de TVA,

Considérant que le montant de remboursement du coût de démolition du bâtiment ainsi que l'arasement du mur reste inchangé, à savoir 70 082,37 € (soixante-dix mille quatre-vingt-deux euros et trente-sept centimes), et que son paiement aura lieu dans les mêmes conditions que le paiement du prix d'achat de 78 000 € TTC,

Considérant que les autres modalités de l'acquisition demeurent inchangées,

DELIBERE

Approuve l'acquisition par la Ville d'Angers, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, de la parcelle désignée ci-dessus au prix de 65 000 € HT, majoré de la TVA au taux de 20% actuellement en vigueur, soit une TVA de 13 000 €, soit un prix de vente de 78 000 € TTC,

Approuve le paiement du remboursement du coût de démolition du bâtiment et de l'arasement du mur à hauteur de 70 082,37 € dans les mêmes conditions que le paiement du prix d'achat de 78 000 € TTC,

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

N° 62 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 21, article 2115, fonction 824 « terrains bâtis ».

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué





CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 63 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

P -48

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 avril 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 63 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-216

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier centre-Ville Ralliement - 5 rue Grandet - Immeuble Administratif - Déclassement

Rapporteur: Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Dans le cadre de la démarche d'optimisation du patrimoine, il est envisagé de procéder à la cession d'un immeuble de bureaux libérés par les organisations syndicales des collectivités Ville d'Angers et Angers Loire Métropole, situés 5 rue Grandet à Angers. Etant désormais désaffecté, il y a lieu de procéder à son déclassement du domaine public de la Ville dans le but de le céder à une personne privée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques Vu le plan ci-annexé portant le périmètre à déclasser,

Considérant que les locaux à usage de bureaux situés 5 rue Grandet à Angers, cadastrés sous-section BV n°173, sont désormais désaffectés depuis qu'ils ont été libérés par les organisations syndicales des collectivités Ville d'Angers et Angers Loire Métropole,

Considérant que ces bureaux administratifs n'ont pas été réaffectés depuis et qu'ils ne sont plus nécessaires à l'exercice des missions de la Ville d'Angers,

Considérant, donc, qu'il est proposé de déclasser du domaine public de la ville d'Angers les locaux à usage de bureaux situés 5 rue Grandet à Angers, cadastrés sous-section BV n°173, selon le périmètre ci-annexé, en vue de leur cession à une personne privée,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Constate la désaffectation des locaux à usage de bureaux situés 5 rue Grandet à Angers, cadastrés sous-section BV n°173, selon le périmètre ci-annexé, et à leur déclassement du domaine public municipal,

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Pour le Maire, Ladjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 64 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

A- -6

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 avril 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 64 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-217

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier St Serge Ney Chalouère - Etude de programmation urbaine des îlots Savary et Giran - Mandat d'études avec la SPL 2A - Clôture.

Rapporteur: Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du 21 juillet 2014, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL 2A) un mandat d'études préalables à l'élaboration du projet d'aménagement des îlots Savary et Giran en vue d'assurer les premières études urbaines, à savoir :

- L'étude d'intégration urbanistique et fonctionnelle de l'opération,
- L'étude nécessaire à l'élaboration des orientations programmatiques du projet,
- Leurs traductions spatiales et financières,
- L'assistance à la concertation,
- L'assistance à l'élaboration du dossier lié au nouveau contrat national de rénovation urbaine (ANRU II).

L'ensemble de ces études étant aujourd'hui achevées, il convient désormais de clôturer le mandat d'études.

Le bilan financier de clôture a été visé par la SPL 2A et son commissaire aux comptes. Une attestation de ce commissaire aux comptes relative à la concordance du bilan de clôture avec la comptabilité de la SPL 2A a été transmise à la Ville d'Angers.

Le bilan fait état d'un montant définitif total des dépenses de 104 856,99 € HT, soit 125 828,39 € TTC, réparti comme suit :

- Honoraires et études : 69 856,99 € HT, soit 83 828,39 € TTC,
- Rémunération : 35 000 € HT, soit 42 000 € TTC.

Le bilan financier de clôture fait également apparaître un excédent de recettes perçues par la SPL 2A qui remboursera à la Ville d'Angers la somme de 4 231,64 € TTC au cours de l'année 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Angers en date du 21 juillet 2014 confiant à la SPL 2A un mandat d'études préalables à l'élaboration du projet d'aménagement des îlots Savary et Giran,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Approuve le bilan financier de clôture du mandat d'études préalables à l'élaboration du projet d'aménagement des îlots Savary et Giran, entre la Ville d'Angers et la SPL 2A;

Donne quitus à la SPL 2A pour l'exécution de sa mission ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout document afférent au dossier ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

N° 64 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Ahmed EL BAHRI



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 65 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 avril 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 avril 2016 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-181), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Caroline FEL, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-167) Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-169), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2016-156) , Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON (arrivée à la DEL-2016-156), Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure **REVEAU**

Etaient excusés: M. Gilles LATTE, M. Luc BELOT, M. DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2016-182)

- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-166)
- M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINE (à partir de la DEL-2016-170)
- M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le conseil a nommé secrétaire, M. Alain FOUQUET

₽

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 avril 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 65 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2016-218**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions

Rapporteur: Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Lors de sa séance du 30 janvier 2012, le Conseil Municipal a décidé d'engager une neuvième campagne de ravalement de façades obligatoire. Cette action s'inscrit dans une politique de valorisation du paysage urbain angevin. L'impact d'un patrimoine architectural entretenu et mis en valeur, revitalise en priorité le quartier traité, son voisinage immédiat, mais également la Ville dans sa globalité. Les effets positifs des précédentes campagnes de ravalement sont connus et appréciés par les visiteurs et les habitants d'Angers depuis de nombreuses années.

Afin de poursuivre cette action de valorisation du paysage urbain, la 9ème campagne de ravalement a été engagée le 1er février 2012, avec pour objectif d'accompagner la valorisation du centre-ville. L'arrêté du 20 mars 2012 établit la liste des immeubles concernés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Afin d'aider financièrement les propriétaires concernés par cette campagne, il a été prévu l'attribution de subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades. La délibération du Conseil Municipal n°24 du 30 janvier 2012, établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions pour la neuvième campagne de ravalement de façades.

Suite à l'achèvement des travaux de ravalement des façades d'immeubles visés par cette campagne, et conformément au règlement de subvention en vigueur, des propriétaires ont sollicité le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 2 139 €, selon la répartition figurant en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal 34-86-082, du 27 janvier 1986 relative au ravalement des façades d'immeubles et à l'aide de la Ville,

Vu les délibérations du Conseil Municipal DEL-2012-23 du 30 janvier 2012, relative au lancement de la neuvième campagne de ravalement de façades, DEL 2012-24 du 30 janvier 2012, relative aux critères d'attribution et au mode de calcul de l'aide municipale au ravalement, et DEL-2013-575 du 4 novembre 2013, relative à la prolongation de la neuvième campagne de ravalement de façades,

Vu les arrêtés municipaux du 20 mars 2012, et du 12 décembre 2013 fixant la liste des immeubles visés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 avril 2016 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 avril 2016

DELIBERE

Attribue la subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, à hauteur d'un montant global de 2 139 €, selon la répartition ci-dessous, pour les travaux de ravalement réalisés sur des immeubles visés par la neuvième campagne.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016 N° 65 (dans l'Ordre du Jour)

Nom(s) du/des bénéficiaire(s)	Objet de la subvention	Adresse de l'immeuble visé par la neuvième campagne de ravalement de façades	Montant de la subvention
Madame TENAILLEAU RUDEAU MICHELLE	Travaux de ravalement de façades	12 RUE DAVID D'ANGERS	2 139 €
Montant global accordé	Travaux de ravalement de façades	9 ^{ème} campagne de ravalement de façades	2 139 €

Impute la dépense, qui s'élève à 2 139 €, au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 204, article 2042 2, dans la mesure des crédits restant disponibles, et dans une limite de deux ans à compter de la date de la présente délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Ahmed EL BAHRI

